

Louvain School of Management

Un revenu universel en Belgique : utopie ou réalité ?

Auteur : ROUARD François

Promoteur : DEVOLDER Pierre

Année académique 2022-2023

Travail de fin d'étude (TFE) en vue d'obtenir le titre de
Master en Sciences de Gestion – 120 crédits -Finalité spécialisée

Horaire de jour

Université catholique de Louvain

Résumé :

Actuellement, de plus en plus de systèmes de sécurité sociale sont mis à mal budgétairement et/ou socialement.

Existe-t-il une formule magique pour offrir à la population belge un modèle idéal ?

Le présent mémoire expose la construction complète d'une proposition de revenu universel qui permettra de répondre à la question suivante : comment un système de revenu universel pourrait-il être conçu, financé et s'insérer dans le tissu des protections sociales déjà existantes en Belgique et quels pourraient être ses impacts sur son économie ?

Pour répondre à ces questions, nous optons pour l'utilisation des données financières provenant pour la plupart de la Banque Nationale de Belgique.

Celles-ci nous aident à construire notre proposition de revenu universel.

Dans un premier temps, nous procédons à une analyse des coûts de l'année 2022 intégrant notre proposition.

Dans un second temps, nous envisageons les différentes pistes de financement exploitables dans le cadre de cette recherche financière.

Dans un troisième temps, nous élaborons selon divers scénarios le budget de l'Etat avec l'implémentation du revenu universel jusqu'en 2070.

Les conclusions de cette recherche indiquent que les scénarios envisagés dans leur entièreté entraîneraient un déficit important pour le budget belge.

Cependant, certaines options du revenu universel constitueraient des pistes de réflexion intéressantes afin d'améliorer le fonctionnement de notre système de sécurité sociale.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique

www.uclouvain.be/lsm

Remerciements

Rédiger un mémoire est un exercice qui résonne dans l'esprit de beaucoup d'étudiants. C'est un apprentissage, une expérience, un long processus de lecture, de documentation, d'organisation, de structuration d'idées, d'écriture. C'est vérifier la pertinence des sources, concilier l'esprit de synthèse, le raisonnement et la critique, faire preuve de discernement.

Rédiger un mémoire, c'est aussi traverser des périodes de doute, de questionnement ; c'est le syndrome de la page blanche, la motivation qui fléchit, le découragement parfois.

Rédiger un mémoire, c'est enfin et surtout l'aboutissement d'un cursus universitaire validant son diplôme de fin d'études.

Un mémoire, c'est tout ça !

Mes remerciements vont à mon promoteur, Monsieur Pierre Devolder, qui m'a fait confiance, m'a encadré et orienté pour que mûrisse mon projet.

Ma reconnaissance va aussi aux « miens » pour leur soutien moral et intellectuel, leurs conseils rédactionnels et pour la relecture de ce mémoire. Deux ou trois cerveaux valent mieux qu'un. C'est une évidence !

J'exprime également ma gratitude aux 160 participants de l'enquête en ligne, ils m'ont permis de pouvoir jauger ma proposition et m'ont rendu un feedback très intéressant.

Table des matières

I.	Introduction	1
1.	Question de recherche.....	1
2.	Sous-questions de recherche	2
II.	Le Revenu Universel - Principe et évolution du concept.....	3
1.	Une définition et plusieurs visions	3
2.	Quelle forme?	4
III.	Ces pays qui ont expérimenté le Revenu Universel	5
1.	En Belgique : deux scénarios font contraste	5
1.1.	Le modèle de Philippe Defeyt (Couple et Famille, 2017)	6
1.2.	Le modèle de Georges-Louis Bouchez (MR, 2022)	8
2.	En France : le Revenu Universel d'Existence, version Benoît Hamon.....	9
2.1.	Première version : un montant de 750€ pour tous les Français.....	9
2.2.	Seconde version : un revenu universel qui n'est plus... universel.....	11
2.3.	Quel financement pour ce Revenu Universel d'Existence ?	12
3.	En Finlande : trop de questions sans réponse.....	13
3.1.	Effet moyen sur l'emploi	14
3.2.	Sentiment de bien-être	15
4.	Au Danemark : un revenu universel d'insertion pour lutter contre la précarité des étudiants	16
5.	En Allemagne : un sentiment de sûreté et un matelas financier de sécurité	18
6.	En Suisse : un projet utopique et onéreux rejeté massivement	18
	En 2016, un groupe apolitique avait imaginé octroyer une allocation universelle mensuelle à tous les Suisses et aux étrangers vivant sur le territoire helvétique depuis au moins cinq ans, qu'ils aient ou non déjà un emploi.....	18
7.	Au Kenya : un revenu universel pour révolutionner l'aide au développement et soulager l'extrême pauvreté en Afrique	19
8.	En Alaska : un dividende citoyen grâce au pétrole et au gaz.....	20
9.	Analyse et avis personnel.....	21
IV.	Les limites du système belge	29
V.	Mon offre de Revenu Universel	34
1.	L'allocation universelle de 0 à 24 ans.....	34
2.	L'allocation universelle « étudiant » à 18 ans	37
2.1.	La question des allocations familiales	39
2.2.	Le Danemark, un exemple à suivre.....	40
2.3.	Les mêmes critères pour les étudiants boursiers	41
3.	L'allocation universelle pour les personnes en âge de travailler	42

3.1	Un marché du travail plus flexible	42
3.2	Salariés, fonctionnaires et indépendants, tous égaux	43
4.	L'allocation universelle pour les pensionnés et prépensionnés	44
5.	La question des étrangers	46
VI.	Quel coût pour le Revenu Universel en Belgique ?.....	47
1.	Quel coût pour les enfants ?	48
2.	Quel coût pour les étudiants ?	51
3.	Quel coût pour les « personnes indépendantes financièrement » ?.....	52
4.	Quel coût pour les pensionnés et prépensionnés ?	54
5.	Conclusion du coût global du revenu universel jusqu'en 2070.....	55
VII.	Quelles pistes pour financer le Revenu Universel ?	57
1.	Vers une réorganisation des organismes publics	59
2.	Un gain de 40 milliards sur les transactions financières	60
VIII.	Différents scénarios du budget de l'Etat jusqu'en 2070.....	62
1.	Budget de l'Etat belge en conservant le système actuel (premier scénario)	62
1.1.	Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2022....	62
1.2.	Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2019....	63
1.3.	Extrapolation sur base d'une croissance plafond	64
2.	Budget de l'Etat en intégrant ma proposition de revenu universel (second scénario).....	65
2.1.	Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2022....	66
2.2.	Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2019....	66
2.3.	Extrapolation sur base d'une croissance plafond	67
IX.	L'enquête en ligne	70
1.	Premiers éléments provenant de l'enquête	70
2.	Structure de la population et coûts qui en découlent entre 2030 et 2070	73
2.1.	La première modification de ma structure porte sur les étudiants des études qualifiantes et supérieures.....	73
2.2.	Pour la population en âge de travailler, le revenu universel aurait pour objectif de provoquer des changements dans la population inactive	74
2.3.	Autre aspect dégagé suite à l'enquête.	76
X.	Conclusion du mémoire.....	77
XI.	Références bibliographiques	81
XII.	Annexes	98

I. Introduction

L'idée n'est pas neuve. Depuis plusieurs années, des économistes devisent sur une autre manière d'envisager l'impôt, le revenu et l'économie par la mise en œuvre d'un revenu universel et d'une pension universelle.

Vecteur de lutte contre la pauvreté monétaire, le revenu universel est aussi un mécanisme qui pourrait accorder une autonomie accrue : octroyer un revenu minimum à tous, notamment à ceux qui n'en ont pas, relancerait la consommation, et donc la production et l'emploi. Mais cet outil, simple au premier abord, semble répondre à des enjeux multiples. L'instauration du revenu universel et de la pension universelle en Belgique fait aussi débat. Pour que celle-ci s'accomplisse de manière efficace, il est fondamental de considérer les différents piliers de la sécurité sociale au regard de notre système économique, d'observer et d'analyser les conséquences de cette « réforme » sur le quotidien de la population à moyen et long terme.

1. Question de recherche

Derrière une définition assez simple, le revenu universel cache une diversité de propositions parfois radicalement différentes. Et de s'interroger sur la manière de dessiner les contours de ce revenu inconditionnel ou revenu d'existence : Quelle serait la faisabilité de ce projet ? Quel serait son montant et que viendrait-il remplacer ? Comment serait-il financé ? Quel serait son impact sur la population, notamment la moins favorisée ? Comment envisager les revenus de pension et les allocations familiales ? Autant de questions qui suscitent le débat.

Ma question de recherche est donc la suivante : comment un système de revenu universel pourrait-il être conçu, financé et s'insérer dans le tissu des protections sociales déjà existantes en Belgique et quels pourraient être ses impacts sur l'économie belge ?

2. Sous-questions de recherche

Le premier élément de recherche concernerait l'analyse du coût et la rentabilité de ma proposition de revenu universel. Il faut que le projet reste finançable par rapport aux différents montants proposés, aux modifications sociales mais aussi en fonction de l'évolution démographique de la Belgique (vieillissement de la population belge).

Le second élément de recherche se baserait sur l'analyse du ressenti de la population belge par rapport à ce concept et aux différents montants proposés. L'objectif sera également de comprendre les attentes des Belges pour que mon revenu universel puisse considérablement augmenter leur niveau de vie (tant au niveau de leur santé financière que de leur santé mentale).

In fine, quels seront les effets du revenu universel sur la structure de notre population (taux de natalité, taux de chômage, nombre de personnes en invalidité et incapacité du travail) ou sur notre économie.

Afin de répondre à toutes ces questions, j'ai créé un questionnaire en ligne auquel un panel de 160 personnes a participé.

L'enquête était ouverte à toute la population. Aucune personne de moins de 18 ans n'a participé à celle-ci. Deux sondés sur trois étaient des femmes (66,9%). Au niveau socio-professionnel et socio-économique, je suis parvenu à toucher un public assez hétéroclite, dont 97% de francophones (*cf. Annexe 35*) et 3% de néerlandophones (*cf. Annexe 36*).

Cette enquête m'a permis de comprendre le ressenti et la vision des sondés tant sur les composantes de ma proposition de revenu universel que sur l'impact macroéconomique de celui-ci sur notre population. Divers points de vue sur le mode de fonctionnement actuel de l'Etat m'ont également permis de d'affiner mon analyse.

II. Le Revenu Universel - Principe et évolution du concept

1. Une définition et plusieurs visions

Revenu universel, revenu de base, revenu d'existence, revenu inconditionnel, revenu social garanti, revenu citoyen. Autant de dénominations qui recouvrent un même concept (Rodolphe Masuy, 2022 : Wikipédia, 2022).

« Avant d'aborder les aspects pratiques du revenu universel, il convient de s'arrêter sur sa définition » (la finance pour tous, 2020).

Le revenu universel est une somme d'argent versée par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans conditions de ressources ni obligation ou absence de travail (La langue française, 2023 ; La finance pour tous, 2020). Une somme qui, faut-il le rappeler, pourrait être cumulable avec d'autres revenus, comme le salaire mensuel (Sandro Faes, 2017).

« Le revenu universel se définit selon trois critères. Il est universel : indépendamment de l'âge, du sexe, du statut professionnel (travailleur ou demandeur d'emploi) ou d'une éventuelle rente personnelle, chaque citoyen pourrait en bénéficier. Il est individuel et inconditionnel » (La langue française, 2023) : quelle que soit sa composition de famille, chaque citoyen se verrait offrir la même somme sans devoir répondre à quelque exigence. Historiquement, la notion de revenu universel apparaît dès la Renaissance (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020).

Dans son ouvrage « Utopie » paru en 1516, l'homme politique anglais Thomas More parle d'un « revenu inconditionnel » pour endiguer les épidémies de vols et permettre à chacun de bénéficier de moyens de subsistance indépendants de son travail (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020).

Mais ce n'est réellement qu'à la fin du 18^{ème} siècle que, sous la plume de Thomas Paine, germe l'idée d'une dotation universelle (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020). Dans son pamphlet « la Justice agraire » publié en 1797, l'intellectuel anglais l'imagine sous la forme d'une taxe versée par les propriétaires terriens à tout individu, qu'il soit riche ou pauvre, sans aucune condition (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020). Le philosophe français Charles Fourier (1772-1837) propose, pour sa part, d'accorder aux non-propriétaires un « dividende territorial » (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020).

Et dans la même logique, le penseur belge Joseph Charlier (1816-1896) suggère d'instaurer un « minimum garanti » (Youmatter, 2020).

En 1957, l'économiste américain Milton Friedman, considéré comme l'un des plus influents du XX^e siècle, défend le principe d'un « impôt négatif », un concept qui traversera l'Atlantique et qui, dans les années 70 et 80, sera régulièrement intégré au programme des partis politiques de droite. Notamment en France, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020).

L'idée de revenu universel vise le même objectif : gommer, à moyen ou à long terme, les inégalités sociales et réduire la pauvreté (Benjamin Fourcade, 2023).

Deux points de vue s'affrontent. Pour une école de pensée dite libérale, Le but est de libérer l'individu de la tutelle de l'Etat, tandis que pour un courant de gauche le revenu universel doit libérer l'individu du travail. Parmi les défenseurs du concept, les uns y voient une façon de lutter contre un système politique paternaliste et d'accroître la protection sociale ; d'autres brandissent les principes de liberté et d'égalité, avec en toile de fond des conditions de travail plus humaines, une amélioration de l'éducation et la diminution de l'exode rural (Youmatter, 2020 ; La finance pour tous 2020).

Quoi qu'il en soit, la notion de revenu universel revient de manière récurrente au-devant de la scène et, pour différentes raisons : un chômage de masse qui ne faiblit pas, l'emploi à temps partiel qui progresse, l'augmentation de la précarité, la stigmatisation des allocataires sociaux.... Elle divise l'opinion publique et fait toujours débat. Davantage encore depuis la crise sanitaire mondiale. Mais se pose l'éternelle question : Comment le financer ?

2. Quelle forme?

Certains le considèrent comme une réforme fiscale favorisant la redistribution des richesses ; d'autres le voient comme un outil qui remplacerait le système d'assurances sociales (chômage, pension, maladie...) ; d'autres estiment qu'il doit compléter la protection sociale existante.

On le verra dans ce qui suit, le revenu de base fait l'objet d'une multiplicité d'approches, donne lieu à de nombreux scénarios et configurations. Mais est-ce la solution pour apporter une aide matérielle à tous les citoyens et réduire l'exclusion sociale ? Ou est-il une fausse piste parce qu'il est tout simplement « infinançable » ?

III. Ces pays qui ont expérimenté le Revenu Universel

De l'Amérique à l'Afrique en passant par l'Europe, des Etats-Unis au Kenya en passant par la Finlande ou la Suisse, de nombreux pays (ou villes parfois) réfléchissent à la possibilité d'allouer un revenu universel à leurs citoyens, voire à le mettre en place à titre expérimental.

1. En Belgique : deux scénarios font contraste

Si l'on en croit un sondage mené par l'European Social Survey (ESS) - qui consiste en un relevé des valeurs, des attitudes et des comportements sociaux de la population dans plusieurs pays européens- 59% des Belges sont favorables à un revenu de base (RTL info, 2019).

Selon l'Institut pour un Développement Durable (IDD), dont Philippe Defeyt est administrateur, les jeunes (63%), les aînés (55%), les petits revenus (64%) et les revenus supérieurs (53%) sont plus favorables au revenu de base. Les Bruxellois y sont très favorables (77%), tandis que les Wallons et les Flamands y sont respectivement favorables à 64% et 53%. Toujours, d'après l'IDD, les citoyens qui se revendiquent de gauche sont plus favorables à l'idée d'un revenu de base (68%) que ceux qui se déclarent de droite (51%) ; 57% des personnes centristes adhèrent à l'idée (Institut pour un développement durable, 2019).

En Belgique, deux pensées s'affrontent : si l'Ecologiste et économiste Philippe Defeyt et le président du Mouvement Réformateur Georges-Louis Bouchez sont favorables au principe, leurs visions sont différentes. Le premier prône un revenu universel qui viendrait s'ajouter aux allocations sociales existantes, tandis que pour le second, il les remplacerait. Décortiquons les deux points de vue.

Courant des années 80, ce sont principalement des intellectuels de gauche qui, chez nous, vont manifester un vif intérêt pour le revenu universel (RU). Parmi ceux-ci, l'écologiste namurois Philippe Defeyt qui, avec le sociologue Paul-Marie Boulanger et l'économiste Philippe Van Parijs, fondent en 1985 le Collectif Charles Fourier (du nom du philosophe français cité plus haut). Leurs réflexions aboutiront à la proposition suivante : « une rente sur les ressources communes dont chacun pourrait bénéficier », qui définit les principes de base de l'allocation universelle.

Mais l'idée fait l'objet de nombreuses réticences et ne semble pas convaincre (Loriaux & Loriaux, 2016).

Il faudra attendre une trentaine d'années pour que le concept refasse surface, porté tant par la gauche que par la droite. Sans doute faut-il voir en ce nouvel enthousiasme pour le revenu universel une potentielle solution pour endiguer un taux de chômage qui n'a cessé de grimper ces dernières années, avec pour conséquence une précarité qui touche de nouvelles couches de la population (Loriaux & Loriaux, 2016).

1.1. Le modèle de Philippe Defeyt (Couple et Famille, 2017)

L'ancien Secrétaire Fédéral d'Ecolo Philippe Defeyt défend aujourd'hui (et depuis plus de 30 ans) l'idée d'un revenu de base mensuel de 600€, garantis à vie, auxquels s'ajouteraient tous les autres rémunérations, en ce compris les revenus de sécurité sociale. S'il admet que le montant alloué à tous les citoyens dès l'âge de 18 ans sera évidemment insuffisant pour vivre, l'économiste namurois affirme qu'il constituera un socle sur lequel se reposer, une sécurité de base sur laquelle s'appuyer (Couple et Famille, 2017).

Dans le modèle qu'il prône, M. Defeyt envisage d'ajouter à ce montant de base un supplément en faveur des personnes qui sont dans le besoin, de manière à leur permettre d'être au-dessus du seuil de pauvreté (Couple et Famille, 2017).

Enfin, « il introduirait une allocation d'insertion mensuelle de 250€ pour les personnes qui n'ont jamais travaillé ou pas suffisamment (*avec les obligations d'un demandeur d'emploi indemnisé*) » (Couple et Famille, 2017).

Philippe Defeyt étaye son propos par quelques exemples concrets :

- « Un jeune (ou moins jeune) demandeur d'emploi sans droit à une allocation de chômage = 600€ + 250€ d'allocation d'insertion = 850€/mois.
- Ce montant ne change pas si par exemple le jeune se met en ménage » (Couple et Famille, 2017).
- « Une personne ne souhaitant pas travailler ou interrompant complètement sa carrière (par exemple pour se réorienter sur le plan professionnel) = 600€/mois » (Couple et Famille, 2017).
- « Un travailleur partant à la pension = 600€ + une assurance pension calculée en pourcentage des revenus actualisés pendant sa vie professionnelle, par exemple 700€. Au total donc 1.300€/mois » (Couple et Famille, 2017).

- « Une jeune femme isolée mère de 2 enfants = 600€ + salaire net de (par exemple) 800€ + (2 x 300€). Total= 2. 000€ /mois » (Couple et Famille, 2017).

Mais comment assurer le financement de ce Revenu Universel ?

Celui-ci pourrait se faire, selon lui, en réutilisant autrement des revenus qui existent : « Pour les enfants, on pourrait par exemple mettre dans un pot commun l'argent des allocations familiales, l'argent des réductions fiscales pour enfants à charge, on ajouterait quelques dizaines de millions et on pourrait proposer tous les mois 325€ à chaque enfant entre 0 et 18 ans. En gros, il faudrait trouver 10 à 15 milliards en plus par rapport à ce qu'on a aujourd'hui comme mécanismes de solidarité » (RTBF, 2021).

Où trouver l'argent, est-on en droit de se demander ? Par deux canaux qu'explique l'économiste namurois dans une interview accordée en mai 2021 à la RTBF. « D'abord, via une plus juste contribution des revenus de la propriété, et en particulier des plus-values, au financement des dépenses collectives de la sécurité sociale, de la protection sociale, des services publics... Ensuite, par le biais d'une micro-taxation sur les transactions financières électroniques. Chaque transaction (un ordre de Bourse, un paiement fournisseur, un versement...) donnerait lieu au prélèvement d'une mini-redevance, tellement minime qu'elle serait invisible et indolore. Cette micro-taxation aurait l'immense avantage d'être proportionnelle aux revenus : plus vos revenus professionnels sont importants, plus vous avez de transactions électroniques et plus vous contribuez au système de redistribution des revenus » (RTBF, 2021).

Il va sans dire que le modèle que propose l'économiste namurois aura une incidence bénéfique sur la gestion quotidienne de nombreuses familles : les plus démunis, dont les femmes en situation de monoparentalité, pourront s'appuyer sur cet apport de base qui viendra gonfler leurs ressources financières ; les personnes occupées dans un régime de travail à temps partiel, volontaire ou non, et les personnes désireuses de réduire leur temps de travail pour s'offrir une meilleure qualité de vie pourront également compter sur cette aide providentielle (Couple et Famille, 2017).

En outre, ajoute Philippe Defeyt, « ce système favoriserait le développement personnel de tout un chacun. Chaque citoyen serait libre de penser à la manière dont il souhaite investir la sphère du travail, qu'elle soit financée ou non. Certains préféreront composer leur temps de travail entre d'une part, le travail salarié et d'autre part, le bénévolat.

« D'autres souhaiteront se consacrer à l'éducation de leurs enfants et faire une pause carrière pendant ce temps.

Avec un tel modèle, toutes les combinaisons sont possibles, ils pourront le faire sans être menacés de la perte de leurs droits futurs » (Couple et Famille, 2017).

1.2. Le modèle de Georges-Louis Bouchez (MR, 2022)

La manière d'appréhender le revenu de base n'est pas la même pour Georges-Louis Bouchez, Président du Mouvement Réformateur, qui réfléchit à ce projet depuis 2015 (MR, 2022).

Tandis que Philippe Defeyt voit en l'allocation universelle un complément aux allocations sociales existantes, le Libéral montois s'appuie sur une allocation qui les remplacerait arguant qu'il s'agit ici d'un vrai changement sociétal, d'un projet qui permettrait de favoriser l'égalité des chances et l'autonomie des individus (MR, 2022).

Discuté au sein du MR dans le cadre de *Belgium 2030*, l'allocation universelle de Georges-Louis Bouchez équivaldrait à un montant mensuel unique de 1.000€ octroyé à tous les citoyens de 18 à 67 ans et de 1.600€ pour les 67 ans et plus, sans condition (MR, 2022). Dans ce scénario, une grande partie des aides sociales actuelles (allocations familiales, allocations de chômage, le revenu d'intégration, les aides à l'emploi, la couverture « petits risques » en matière de santé) passeraient à la trappe (MR, 2022). « Il ne s'agit donc pas d'un remplacement total de la Sécurité sociale, justifie le Libéral, mais de certains pans. Les bénéficiaires auraient ainsi la possibilité d'opter pour davantage de temps libre, pour se consacrer à de nouveaux projets, suivre une formation, s'occuper de leur famille ou oser développer des projets risqués » (MR, 2022).

Georges-Louis Bouchez reconnaît plusieurs avantages au modèle économique auquel il réfléchit depuis huit ans maintenant : il offrira aux citoyens la possibilité de faire face à leurs besoins primaires, leur procurera plus de libertés, un statut et de la dignité ; il permettra aussi de lutter contre les pièges à l'emploi (MR, 2022). « Aujourd'hui, certains allocataires sociaux perdent de l'argent en commençant à travailler » (MR, 2022). Sans oublier la simplification administrative que représentera cette réforme : « La recherche des aides sociales est quasiment devenue un métier en soi, et le contrôle est permanent » (MR, 2022).

Enfin, précisons que le projet défendu par la Président du MR permettra de valoriser des tâches (et des personnes) utiles à la société : le bénévolat, l'éducation des enfants, la gestion du ménage, les activités sportives ou culturelles. (MR, 2022) « Dès qu'un individu travaille, il aura toujours plus que s'il ne travaille pas » (MR, 2022).

Quelles pistes de financement sont à envisager si cette proposition voit le jour ?

L'attribution d'une allocation mensuelle à tous les citoyens belges, sans obligation de travail, ne fait pas partie du programme du parti libéral francophone, mais Georges-Louis Bouchez aimerait la faire entrer dans le débat, dans le cadre du nouveau pacte social et fiscal à l'horizon 2030 : « Si on accepte de réfléchir, ça ne veut pas dire qu'on accepte mon modèle tel quel, mais cela ouvre le débat » (RTBF aaudio, Avril 2023). Et l'homme politique montois de rappeler que le système de sécurité sociale en Belgique est un mécanisme assurantiel qui détermine notamment notre politique fiscale. Avec la réforme en profondeur de la sécurité sociale, le revenu universel pourrait, selon lui, être financé à 70% (RTBF Aaudio, Avril 2023).

2. En France : le Revenu Universel d'Existence, version Benoît Hamon

2.1. Première version : un montant de 750€ pour tous les Français

La première fois que Benoît Hamon fait mention d'un revenu universel, c'est le 12 janvier 2017 pendant la primaire qui précédait de quelques mois les élections présidentielles en France. Le candidat socialiste le présente comme un revenu universel d'existence qui serait octroyé à tous les Français, dès l'âge de 18 ans (Marie Théobald, 2017).

Cette allocation universelle a pour finalité de permettre aux Français de bénéficier davantage de ressources financières en cumulant ce revenu d'existence avec un revenu généré par un travail ; d'offrir aux citoyens la possibilité de travailler moins (travail à temps partiel par exemple) tout en conservant le même niveau de revenu (pouvoir d'achat). (Marie Théobald, 2017).

En janvier 2017 donc, Benoît Hamon évoque un revenu universel d'un montant de 750€ pour chaque citoyen français. Quelques jours plus tard, le revenu universel devient le sujet le plus abordé en France et la proposition de Benoît Hamon fait la une de l'actualité, tous médias confondus. Pendant la primaire, sa proposition est analysée sous toutes les coutures et décortiquée par différents spécialistes du monde économique et politique.

Des questions plus pointues concernant le montant, sa faisabilité et sa finançabilité commencent à être débattues.

Confronté à toutes ces interrogations, le candidat socialiste ne donne désormais plus aucune indication financière sur sa proposition et sur le montant du revenu dont bénéficieraient les Français après plusieurs années de mise en pratique du système (Marie Théobald, 2017).

Il décrit cependant son projet en deux phases. La première serait d'augmenter le RSA¹ de 10% pour parvenir à un montant socle de 600€ et d'octroyer les premiers revenus d'existence pour la catégorie d'âge 18-25 ans afin d'en dégager le plus vite possible les premiers effets. La seconde partie de son plan consisterait à organiser « une grande conférence citoyenne », dont l'objectif serait de donner la parole aux Français afin qu'ils puissent s'exprimer sur la manière dont eux, citoyens, envisagent ce revenu universel. Il n'est plus ici question de montants (Marie Théobald, 2017).

Quelques jours plus tard, le 18 janvier 2017, Benoît Hamon annonce sur les antennes radio qu'un montant mensuel de 750€ pour chaque citoyen français de plus de 18 ans est impossible à mettre en place. Selon lui, il faudrait beaucoup plus de temps pour entrevoir les premiers effets et trouver l'argent nécessaire à son financement. Ce montant de 750€ serait donc un montant à terme. Mais dans quels délais ? M. Hamon est imprécis à ce sujet (Marie Théobald, 2017).

Le candidat à la Présidentielle parle cependant d'un montant de départ de 535€/mois pour les 46,72 millions de Français en âge de le recevoir (Marc Vignaud 2017). Ce qui veut dire qu'en un an, le revenu universel coûterait à l'Etat près de 350 milliards d'euros, soit 11,56% du PIB ou l'équivalent du budget actuel de l'Etat français. Et pour le financer, Benoît Hamon s'appuierait sur différents postes. A commencer par la fusion des minimas sociaux (23 milliards), des aides au logement (18 milliards) et des prestations familiales (53 milliards) (Benoit Hamon, 2016). Il s'attaquerait ensuite à l'évasion et l'optimisation fiscales pour récupérer 80 milliards d'euros (Benoit Hamon, 2016). Enfin, il instaurerait une taxe sur les robots et les machines et réformerait l'impôt sur le revenu (Benoit Hamon, 2016).

¹ Revenu de Solidarité Active équivalant au Revenu d'Intégration Sociale versé par nos CPAS

2.2. Seconde version : un revenu universel qui n'est plus... universel

En mars 2017, lors d'une émission politique, M. Hamon continue d'expliquer sa volonté de vouloir augmenter le RSA majoré de 10%, mais de remplacer le RSA socle par le revenu universel d'existence. Il souhaite en outre étendre cette allocation aux Français âgés de 18 à 25 ans qui se sont émancipés, de façon à leur garantir un revenu mensuel de 600€ (Marie Théobald, 2017).

Aussi surprenant soit-il, au cours de cette même campagne, le candidat socialiste va radicalement changer de cap : le revenu universel d'existence dont il a fait son cheval de bataille dans son programme électoral n'est désormais plus... universel ! Il l'envisage désormais comme une prime d'activité qui diminuera en fonction de l'augmentation du salaire net des Français. En d'autres termes, il s'agirait d'une prime dégressive.

Cette prime d'activité concernerait dans un premier temps les Français isolés dont le salaire net équivaldrait à 1,9 fois le montant du SMIC², soit 2.185€ nets (1.150€ multiplié par 1,9) en 2017 ou 2.812€ bruts (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

Selon le journal Le Monde³, 19 millions de Français, adultes et émancipés de leurs parents, soit environ 30% de la population française, pourraient donc bénéficier de cette prime d'activité. Celle-ci concernerait également les couples qui gagnent moins de 3,8 fois le SMIC avec leurs salaires cumulés (on parle ici de 4.370€ nets pour les deux ou 5.600€ bruts) (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

Le montant de la prime mensuelle pourrait s'élever à 600€ maximum sachant qu'elle serait dégressive en fonction de l'augmentation du salaire net du citoyen et réduite à néant quand le salaire net mensuel atteindrait plus de 2.812€ bruts. Ainsi, dans ce scénario, la notion d'universalité disparaît totalement puisque seulement 30% des Français (mais on ne parle pas des mineurs et des retraités) seraient concernés par ce revenu d'existence. Et parmi ces 30%, gardons à l'esprit que l'allocation varierait en fonction du salaire net. En revanche, elle resterait inconditionnelle puisque ce ne serait pas une obligation d'être en recherche d'emploi ou de suivre des formations pour pouvoir la percevoir (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

² Salaire Minimum de Croissance

³ *Qui bénéficierait du Revenu Universel de Benoît Hamon ?* Le Monde, 15 mai 2017, Anne-Aël Durand et Romain Geoffroy

La somme allouée fonctionnerait sous forme d'une sortie d'argent pour les Français qui gagneraient moins de 2.180€ bruts par mois. Et pour ceux dont le salaire mensuel serait supérieur à 2.180€, un nouveau système fiscal, sous la forme d'impôts négatifs, serait mis en place. Par conséquent, les citoyens dont le salaire se situerait entre 1,4 et 1,9 fois le SMIC ne recevraient plus un revenu d'existence positif mais bien un montant d'impôts à payer, qui serait inférieur à ce qu'il était en 2017 (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

Voici deux exemples, tirés du même article de presse du Monde, pour illustrer la pensée de Benoît Hamon :

- « Une personne seule avec un salaire de 2.000 euros bruts par mois toucherait un RUE (Revenu Universel d'Existence) de 52€, soit 600€ moins une ponction de 548€ (= 27,4 % de 2.000€) » (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).
- « Une personne seule avec un salaire de 2.500€ bruts par mois paierait 85€ d'impôts par mois (600€ moins une ponction de 685€) ; ce qui est inférieur à l'impôt sur le revenu actuel puisqu'il se chiffre à 129€ par mois » (Anne-Aël & Romain Durand, 2017) (*cf. Annexe 1*).

Enfin, élément important pour bien comprendre le fonctionnement de ce Revenu Universel d'Existence : les aides dont profitent les citoyens français seraient incluses dans le calcul de leurs revenus bruts et feraient ainsi gonfler leurs revenus (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

2.3 *Quel financement pour ce Revenu Universel d'Existence ?*

Comment Benoît Hamon envisage-t-il de le financer, ou de le financer partiellement ? Primo, il remplacerait le RSA (de 524€/mois) pour 1,898 million de Français de plus de 25 ans par le revenu universel d'existence. Une économie qui avoisinerait 12 milliards d'euros (Anne-Aël & Romain Durand, 2017). Secundo, le Revenu Universel d'Existence remplacerait la prime d'activité moyenne d'un montant de 165€/mois, qui est allouée aux Français dont le salaire mensuel est inférieur à 1.500€. Soit un gain d'un peu plus de 5 milliards d'euros. On ne toucherait pas aux autres avantages sociaux octroyés par l'Etat, mais ceux-ci devraient être intégrés dans le calcul du salaire brut mensuel de chaque citoyen français de manière à voir s'il peut prétendre ou non au revenu universel d'existence.

Tertio, le Socialiste français récupérerait 15 millions sur les crédits d'impôts compétitivité et sur le pacte de responsabilité⁴ et il appliquerait une taxe robot pour les entreprises qui remplacent la main-d'œuvre par des machines ; ce qui devrait rapporter 5 à 10 milliards d'euros (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

Enfin, sans évoquer de chiffres précis, M. Hamon appliquerait une taxe sur les superprofits des banques aidées pendant la crise, une taxe sur le patrimoine (sur les actifs nets) et lutterait contre l'évasion et les niches fiscales (Sarah Belouezzane, 2017).

En marge de ces différentes mesures, le candidat socialiste mettrait en œuvre un plan de relance qui ferait grimper la dette publique de 5 à 10 milliards. Là, M. Hamon se distingue de ses collègues socialistes en évitant un transfert de revenus des Français les plus riches vers les Français les moins riches (Anne-Aël & Romain Durand, 2017).

En conclusion, le coût estimé pour le revenu universel serait de 372 milliards d'euros pour un montant mensuel de 600€ par Français et 464 milliards par an pour un montant mensuel de 750€ par Français (Sophie Levy, 2017), soit entre 14,33 % et 17,88% du produit intérieur brut (PIB) en 2017.

3. En Finlande : trop de questions sans réponse

La Finlande fut le premier pays européen à expérimenter le revenu universel. Cette mesure, proposée par le gouvernement, faisait suite à diverses modifications dans le paysage finlandais : l'instabilité du marché du travail, la simplification du système de sécurité sociale et la promotion de l'emploi (Sandro Faes, 2017).

Le système n'a cependant pas été prolongé car les effets sur l'emploi n'ont pas été à la hauteur des espérances. L'expérience aura duré deux ans, de 2017 à 2019 (Roxane Melloul, 2020).

Pour cette phase test, le gouvernement finlandais a choisi de façon aléatoire 2.000 sans emploi (Sandro Faes, 2017). Ces chômeurs, qui recevaient jusqu'alors une indemnité de chômage équivalente à 560€/mois, se sont vu octroyer, en 2017 et 2018, ce même montant sous la forme d'une allocation universelle, cumulable avec d'autres revenus liés au travail. L'objectif étant de les inciter à décrocher un emploi ou de créer leur propre entreprise ou leur propre activité dans l'optique de réaliser un gain financier de 560€/mois, soit l'équivalent du revenu de base (Sandro Faes, 2017).

⁴ Pacte destiné à accélérer l'investissement et l'emploi ainsi que le pouvoir d'achat des plus modestes

Cette mesure aura coûté près de 20 millions d'euros par an à la Finlande. Une somme qui peut paraître élevée mais qui, en soi, n'est pas énorme ; car si on avait élargi cette mesure à l'ensemble de la population, le coût de celle-ci aurait avoisiné les 20 milliards d'euros par année (La Tribune, 2017).

Selon les estimations du gouvernement, cela augmenterait le déficit de la Finlande de 5% de son PIB. Effectivement, à titre comparatif, un chômeur finlandais coûte chaque année 11.337€ à l'Etat contre 16.159€ pour un allocataire universel, soit une hausse de 42.53% par individu (Jean-François Vélanger, 2017).

3.1 Effet moyen sur l'emploi

Le 6 mai 2020, la Finlande a publié son rapport final sur l'expérimentation de son Revenu Universel. Il en ressort un effet moyen sur l'emploi. En effet, durant la première année du test, en 2017, les rapporteurs ont remarqué qu'il n'y avait pas spécialement de changement sur le marché du travail : le groupe expérimental qui pouvait cumuler son revenu n'a pas travaillé davantage que le groupe de contrôle qui ne percevait pas de revenu universel (Guillaume Allègre, 2020).

Au cours de la seconde année de l'expérimentation, en 2018, les autorités finlandaises ont mis en place « un modèle d'activation », système qui oblige les chômeurs à travailler un certain nombre d'heures ou à suivre certaines formations afin de ne pas perdre 5% de leur allocation de chômage. (Guillaume Allègre, 2020).

Etant donné que les Finlandais du groupe expérimental peuvent cumuler leur revenu universel avec un revenu du travail, ces derniers ont été moins impactés de ne pas suivre le modèle d'activation à l'inverse du groupe de contrôle (Guillaume Allègre, 2020).

Cependant, les rapporteurs ont constaté que diminuer l'allocation du revenu universel à une partie seulement des différents groupes analysés allait à l'encontre de ce que l'on connaît du revenu universel, c'est-à-dire sa composante universelle et inconditionnelle (Guillaume Allègre, 2020).

Par ailleurs, le rapport nous apprend que, nonobstant l'utilisation du modèle d'activation, ce sont finalement les chômeurs de groupe expérimental (du revenu universel) qui auraient travaillé plus en termes de jours que les chômeurs du groupe de contrôle (Guillaume Allègre, 2020).

Peut-on dire dès lors que les incitants financiers ont fonctionné ? Non. A la mi-test, les données sur l'emploi n'étaient tout simplement pas significatives, le groupe expérimental ayant travaillé 49,64 jours contre 49,25 pour le groupe de contrôle (Guillaume Allègre, 2020).

En revanche, pour l'année 2018, ces données le sont davantage puisque les 2.000 chômeurs finlandais bénéficiant du revenu universel et de leurs revenus du travail avaient travaillé 78 jours contre 72 pour les chômeurs ne pouvant pas cumuler leurs revenus universels et du travail, soit une variation de 8,3%. Cependant, nous n'avons pratiquement aucune information sur une potentielle différence entre les hommes et les femmes ou sur les différentes compositions de ménages telles que les familles monoparentales car l'échantillon est petit et par conséquent, aucun résultat interprétable.

Les rapporteurs ont remarqué des effets bénéfiques sur le bien-être mental (moins de stress, de dépression, de solitude et d'isolement) et des effets positifs sur le bien-être/sécurité économique. On peut donc penser que le revenu universel fournit des éléments intéressants, sachant que cette analyse doit être prise en compte selon deux angles (Guillaume Allègre, 2020).

3.2 *Sentiment de bien-être*

Primo, il est difficile de savoir si le peuple finlandais se sent naturellement bien ou si le revenu universel a joué un rôle positif dans leur bien-être. D'après les analystes, il s'agit principalement de la sécurité financière procurée par le revenu universel et le fait qu'ils soient toujours gagnants financièrement parlant (Guillaume allègre, 2020).

Secundo, il y a un effet bien connu des scientifiques qui est l'effet hawthorne⁵. Les sujets qui font partie du groupe expérimental savent qu'ils ont été choisis et qu'ils sont avantagés par rapport au groupe de contrôle. Ce qui leur procure un sentiment de confiance et de bien-être plus important qu'à l'accoutumée (Guillaume allègre, 2020).

Un autre élément intéressant est leur vision face à la bureaucratie.

En effet, les chômeurs du groupe expérimental trouvent que la bureaucratie est moins contraignante lorsqu'ils entreprennent des démarches sociales que le groupe de contrôle.

⁵ En psychologie, l'effet Hawthorne décrit la situation dans laquelle les résultats d'une expérience ne sont pas dus aux facteurs expérimentaux, mais au fait que les sujets ont conscience de participer à une expérience dans laquelle ils sont testés, ce qui se traduit généralement par une plus grande motivation.

Le revenu universel peut permettre une simplification du système social à la population en général (Guillaume allègre, 2020).

Il n'y a pas de variation de profils dans l'échantillon. Et on ne sait pas comment le marché du travail évoluerait pour le reste des acteurs.

Les chômeurs longue durée sont-ils encore suffisamment socialisés pour avoir envie de se remettre au travail ? Les travailleurs réguliers privilégieraient-ils un travail à temps partiel pour permettre à des chômeurs de longue durée de travailler dans un régime mi-temps ? Que deviennent les chômeurs de courte durée ? Les prépensions ont-elles explosé ? Les étudiants étudient-ils plus ? S'émancipent-ils plus ou moins vite ? Ont-ils une meilleure éducation générale ? Autant d'interrogations auxquelles le rapport, hélas, ne répond pas.

La période test de deux ans en Finlande n'aura finalement apporté que très peu d'informations à la population et aux gouvernements européens.

Quant au financement, il n'est à aucun moment évoqué. On sait que les syndicats s'opposent au revenu universel car, selon eux, l'Etat sera contraint de réaliser des économies substantielles en réduisant des dépenses importantes pour la population et en taxant davantage la population. Les groupements féministes y sont également défavorables dans la mesure où ils estiment que ce système risque de faire sortir la femme du marché du travail et que cette allocation s'apparenterait à une prime de maternité déguisée (Guillaume allègre, 2020).

4. Au Danemark : un revenu universel d'insertion pour lutter contre la précarité des étudiants

Depuis 1970, le Gouvernement danois s'appuie sur un autre type de revenu universel, peu débattu dans les autres pays qui souhaitent tenter l'expérience. Il s'agit d'un revenu universel d'insertion destiné aux Danoises et Danois qui aspirent à poursuivre leurs études mais qui ont fait le choix de quitter le nid familial pour prendre leur indépendance. Celui-ci concerne également les étudiants plus âgés qui sont en reconversion professionnelle.

Le montant de ce revenu peut s'élever jusqu'à 860€ par mois. Concrètement, l'étudiant a en sa possession 70 bons d'un mois à transmettre au gouvernement danois pour justifier la poursuite de sa formation. Ce qui est suffisant pour finaliser un Master.

L'étudiant qui vit encore chez ses parents a le droit de percevoir un montant de maximum 370€ par mois si et seulement si ses parents ont un salaire raisonnable (évalué à moins de 48.500€ par an) (Anne-François Hivert, 2022).

Le jeune doit, de son côté, veiller à ne pas gagner plus de 2.400€ par mois en salaire étudiant, sans quoi il ne lui est pas possible d'obtenir une aide de l'Etat. En outre, l'étudiant danois peut facilement souscrire un emprunt qui est totalement garanti par l'Etat scandinave. 33% des étudiants décident d'utiliser ce prêt qui consiste en un prêt à un taux de 4% pendant leurs études, qui deviendra 1% ensuite et sera remboursable sur une durée comprise entre sept et quinze années (Anne-François Hivert, 2022).

Toutefois, ce système de revenu universel d'insertion ne fonctionne pas de la même manière qu'une bourse d'étude traditionnelle, comme on la connaît en Belgique. Il fonctionne à la performance, c'est-à-dire que l'Etat danois, en échange de cette somme, mise sur le fait que l'étudiant réussira son cursus avec au maximum 6 mois de retard. Au-delà de ces 6 mois, les bons mensuels éducatifs ne sont plus valables, ce qui signifie que l'étudiant sera contraint de trouver d'autres solutions pour lui permettre de financer son année scolaire (Anne-François Hivert, 2022).

Contrairement aux autres revenus universels mis en place ou en expérimentation dans le monde, celui-ci impose aux étudiants danois d'être redevables envers l'Etat, ce qui ne correspond pas à la définition du revenu universel tel qu'il est pensé.

L'Etat danois considère ce revenu comme un investissement éducatif, qu'il nomme « soutien à l'éducation par l'Etat » (Anne-François Hivert, 2022).

Mais là où l'approche est innovante, bien que cette mesure ait plus de 50 ans d'existence, c'est que les étudiants qui sont généralement inclus dans les populations les plus précaires des pays, se trouvent dans des situations relativement confortables pour envisager sereinement la poursuite de leurs études.

Cet investissement de l'Etat, faut-il le préciser, est relativement onéreux puisqu'il faut financer 800€ par mois à presque un demi-million d'étudiants (LINFO.RE, 2023).

Sur une base annuelle, ce sont 2.7 milliards d'euros de dépenses, soit 1% du PIB.

5. En Allemagne : un sentiment de sûreté et un matelas financier de sécurité

Près de trois millions d'Allemands se sont portés volontaires pour participer à une expérimentation économique et sociale menée en Allemagne à l'initiative de l'association berlinoise *Meinmindesteinkommen*⁶ dont l'objectif est de mesurer de quelle manière l'attribution d'un revenu universel « sans contrepartie exigée » peut changer la vie des bénéficiaires (Catherine Munsch, 2021).

Par tirage au sort, 122 d'entre eux ont été retenus et perçoivent chaque mois, depuis 2021, une allocation de 1.200€, montant qui se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté allemand. « Pour pouvoir participer au tirage au sort, explique Steven Strehl, initiateur du projet, il suffisait d'être majeur, de nationalité allemande, de résider dans le pays, d'accepter de remplir un questionnaire, de donner plusieurs fois quelques cheveux pour analyse de l'état de stress » (Catherine Munsch, 2021).

Cette expérimentation, financée par des dons de particuliers, d'entreprises et de sponsors, s'étendra sur trois ans jusque 2024 (Catherine Munsch, 2021).

Bien que le projet ne soit pas encore arrivé à son terme, il en ressort déjà que ce revenu de base produit des effets positifs sur le bien-être des citoyens : « Le but de la recherche est de prouver scientifiquement comment un revenu minimum universel pourrait impacter la vie des gens, dans différents domaines, comme le travail, leur façon de consommer, de se nourrir, le bien-être, le stress et les possibilités d'épanouissement personnel » (Catherine Munsch, 2021), « Un revenu minimum garanti apporte un sentiment de sûreté, il permet au bénéficiaire d'avoir un matelas financier de sécurité » (Catherine Munsch, 2021).

Restera à déterminer si l'expérience s'est avérée concluante, si le monde politique est prêt à prendre la décision d'étendre le revenu minimum universel à tous les citoyens allemands et, si c'est le cas, quels seront les modes de financement envisagés.

6. En Suisse : un projet utopique et onéreux rejeté massivement

En 2016, un groupe apolitique avait imaginé octroyer une allocation universelle mensuelle à tous les Suisses et aux étrangers vivant sur le territoire helvétique depuis au moins cinq ans, qu'ils aient ou non déjà un emploi.

⁶ Traduisez : Mon revenu minimum

Ce revenu de base universel et inconditionnel aurait été octroyé à tous, qu'ils soient cadres, demandeurs d'emploi, ouvriers, pensionnés, jeunes, bardés de diplômes ou non (Anne Blanpain, 2016).

Les instigateurs du projet suggéraient de verser 2.500 francs suisses (+/- 2.300€) par adulte et 650 francs suisses (+/- 560€) pour chaque mineur. Un montant qui peut paraître important mais quand on connaît le coût de la vie en Suisse, on comprend qu'il serait insuffisant pour vivre (Anne Blanpain, 2016). Selon les partisans du revenu de base, le financement de cette mesure aurait coûté à l'Etat suisse 208 milliards de francs suisses, soit quelque 188 milliards d'euros. Une coquette somme qui aurait été comblée pour une majeure partie par la suppression des différentes aides et assurances sociales et par l'instauration d'une taxe sur les transactions électroniques (Le Monde avec AFP, 2016).

Le gouvernement et la plupart des partis politiques helvètes avaient clairement manifesté leur opposition à ce projet, jugé utopique et trop coûteux. « *C'est un vieux rêve, un peu marxiste, plein de bons sentiments irréfutables, mais sans réflexion économique* » (Le monde avec AFP, 2016), avait déclaré à l'Agence France-Presse le directeur du Centre international d'études monétaires et bancaires à Genève, Charles Wyplosz. Le projet, largement controversé, aura finalement été tué dans l'œuf puisque 76,9 % des électeurs ont dit « non » à ce revenu universel pour tous (Le monde avec AFP, 2016).

7. Au Kenya : un revenu universel pour révolutionner l'aide au développement et soulager l'extrême pauvreté en Afrique

Sur le continent africain, à l'initiative de *GiveDirectly*, une ONG américaine ayant contribué à la formation d'un fonds de 30 millions de dollars, une expérience de revenu universel menée sur 12 ans et destinée à lutter contre l'extrême pauvreté a été lancée en 2018 au Kenya (Multitudes, p115-119, 2022).

L'expérience a débuté dans un village pilote de l'ouest du pays et s'est étendue à près de 200 villages ruraux pauvres, au profit d'environ 16.000 Kenyans (Franceinfo, 2018).

Concrètement, l'ONG américaine verse près de 20€ (2250 shillings) par mois aux habitants de 200 villages de l'ouest du pays, dans le cadre d'une étude inédite, « la plus importante jamais réalisée dans ce domaine, par sa durée et le nombre de ses bénéficiaires », selon *GiveDirectly*. Avec l'espoir de révolutionner l'aide au développement et de sortir les Kényans de cette extrême pauvreté (Le Monde avec AFP, 2018).

Bien qu'ils aient été confrontés au début de l'expérimentation à la méfiance des villageois, les initiateurs du projet sont persuadés que leur méthode est la bonne et s'accordent à dire que les résultats sont très positifs et encourageants : cette allocation providentielle a permis une amélioration très significative de la qualité de vie de tous les bénéficiaires (Franceinfin 2018).

Le seul horizon de Molly, une Kényane de 25 ans, était de voir arriver la fin de la journée : *« Labourer le champ d'un autre, gagner juste assez d'argent pour manger et recommencer. Un cercle sans fin dont je n'arrivais pas à m'extirper »*, confie la jeune femme au journal Le Monde. Aujourd'hui, Molly reçoit 2.250 shillings par mois (environ 19,50€), une somme qui, selon elle, *a tout changé* : *« J'ai pu économiser pour payer des études d'institutrice de maternelle. Ça a été le petit coup de pouce qui a fait basculer la situation »*. Grâce à ses études, elle travaille comme stagiaire rémunérée à l'école du village. Avec en plus le revenu universel et quelques petits boulots, Molly touche aujourd'hui quelque 5.000 shillings par mois, plus du triple de ses revenus antérieurs. Elle peut enfin envisager l'avenir sereinement (Le monde, 2018).

8. En Alaska : un dividende citoyen grâce au pétrole et au gaz

L'Amérique aussi a expérimenté l'allocation universelle. Aucun Etat n'avait jusque-là osé sauf l'Alaska (Catherine Gasté, 2016). Dans les années 70, les revenus générés par l'extraction du gaz et du pétrole explosent littéralement. Pour éviter que ces ressources financières ne soient gaspillées par la classe politique mais aussi pour permettre aux générations à venir d'en profiter, l'Etat américain fonde, en 1976, le Fonds Permanent de l'Alaska dans lequel il s'engage à investir au moins un quart de sa rente pétrolière (Ioana Marinescu, 2017). Grâce à ce fonds d'investissement, les résidents bénéficient, depuis 1982, des dividendes sous la forme d'une allocation universelle. En effet, celles et ceux qui vivent en Alaska depuis au moins un an, peu importe leur âge ou leur revenu, et sans aucune autre condition, ont le droit de bénéficier de ce dividende, fixé en 2017 à 2.000€ par an et par individu, soit 10.000€ pour une famille de deux parents et de trois enfants (Ioana Marinescu, 2017).

Pour mesurer les effets de ce dividende qui constitue un revenu supplémentaire et ne remplace pas les aides sociales régulières, des experts de Chicago ont comparé les performances du marché du travail en Alaska avec celles d'autres Etats américains en termes d'éducation, d'emploi ou de salaire pour répondre à une question majeure.

L'emploi en Alaska a-t-il baissé par rapport aux autres Etats depuis l'introduction du « dividende citoyen » (Ioana Marinescu, 2017) ?

Les experts sont unanimes : celui-ci n'a aucunement affecté l'emploi. L'étude démontre qu'une petite minorité d'Alaskiens ont fait le choix de travailler à temps partiel mais que la plupart ne s'arrêtent pas de travailler ; elle indique également qu'une minorité d'Alaskiens profite de ce dividende pour se donner un peu plus de flexibilité grâce à un emploi à temps partiel (Ioana Marinescu, 2017). En outre, poursuivent les experts de l'Université de Chicago, « le dividende diminue légèrement le temps de travail en Alaska : la théorie économique prédit qu'une diminution de l'offre de travail (moins d'heures travaillées) mène à un renchérissement du prix du travail : ce qui est rare est cher, donc le prix du travail augmente et donc les salaires sont à la hausse » (Ioana Marinescu, 2017). C'est évident : le revenu universel de l'Alaska est vraiment modeste, mais l'expérience menée depuis 1982 prouve qu'un revenu versé à tous sans conditions ne crée pas une société assistée à l'Etat.

9. Analyse et avis personnel

Le modèle de Philippe Defeyt (Belgique - tendance gauche)	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Multiplication des allocations pour les Belges : montants élevés pour les Belges : 600€ ou 850€ en fonction de la situation personnelle. ▪ Montant élevé pour les enfants avec 325€ minimum + les allocations familiales ▪ Augmentation du niveau de vie des Belges et diminution de la pauvreté. ▪ Les Belges peuvent se libérer du travail et s'investir dans ce qu'ils souhaitent.	▪ Le coût de ce type de revenu universel viendrait s'ajouter aux coûts de la sécurité sociale. ▪ Peu d'indications claires et précises sur le financement de son revenu universel. ▪ Mentionne le besoin de trouver 10 à 15 millions d'euros pour les enfants, mais pas de montant pour le reste (65 milliards sans doute).

Avis personnel

Je suis très critique vis-à-vis du revenu universel imaginé par M. Defeyt, qui me semble totalement infinançable. En effet, notre système de sécurité sociale est actuellement très onéreux et des réformes sont absolument nécessaires, notamment pour les retraités. Philippe Defeyt laisse penser que notre système est performant. Or, notre population est déjà très assistée et, avec le système qu'il envisage, celle-ci vivrait davantage aux crochets de l'Etat (sécurité sociale totale ainsi que revenu universel). Le travailleur qui percevrait un montant supérieur au RMMMG⁷ ou aux salaires les plus bas risquerait de ne plus travailler et par conséquent, de ne plus faire fonctionner le système de sécurité sociale. En revanche, je trouve que l'introduction de la micro-taxe sur les transactions financière est d'un grand intérêt, car elle ne sera pas spécialement ressentie et n'aura pas d'effet dissuasif sur la consommation comme pourrait l'avoir la TVA.

Le modèle de Georges-Louis Bouchez (Belgique - tendance droite)	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Favorise la simplification administrative de notre sécurité sociale. ▪ Favorise l'autonomie des individus. ▪ Mention d'une pension de 1.600€ par mois pour les plus de 67 ans. ▪ Les Belges peuvent se libérer du travail et s'investir dans ce qu'ils souhaitent. ▪ D'après lui, avec des réformes de sécurité sociale, le revenu universel serait déjà financé à 70%.	▪ Remplacement de certaines allocations existantes (chômage, RIS, aides en tous genres). Montant plus important (1.000€) sans cumul sur toutes les aides sociales.

Avis personnel

La proposition de Georges-Louis Bouchez me semble davantage réaliste que la précédente : moins utopique, elle colle mieux à la réalité de terrain.

⁷ Le RMMG, Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti, constitue la limite inférieure absolue pour la rémunération.

Certes, le montant est plus élevé mais il faut garder à l'esprit que celui-ci remplace certaines allocations avec pour objectif majeur de rendre le Belge moins dépendant des aides diverses donc moins « assisté » et de le placer sur un pied d'égalité en ce qui concerne le revenu. Il est aussi fait mention d'une pension équitable de 1.600€/mois, supérieure au seuil de pauvreté en Belgique en 2023. Il évoque par ailleurs la refonte ou la réforme de notre système de sécurité sociale, qui me semble judicieux.

Le modèle français de Benoît Hamon - Version 1& 2	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Parle de montants mensuels entre 535 et 750€/habitant, une somme importante qui aura un lourd impact sur les finances des Français. ▪ Il laisse l'ouverture à une conférence citoyenne pour que les Français puisse s'exprimer.	▪ Benoît Hamon ne parle pas spécifiquement de délais, il n'a pas spécialement de plan en tête. ▪ Cette conférence citoyenne doit laisser les Français décider mais on ne sait pas de quoi il est question, donc difficile de prévoir des montants ou des financements
▪ Souhaite instaurer ce revenu pour les 18-25 ans, qui représentent l'une des classes d'âge les plus pauvres ▪ La "deuxième version du projet de Benoît Hamon serait logiquement finançable (système d'impôt négatif).	▪ Change plusieurs fois de versions et sa dernière proposition n'est plus universelle ▪ Ce revenu universel d'existence devient une taxe négative et un gain faible pour les Belges. ▪ Les aides octroyées par l'Etat sont déjà comptées dans le calcul de revenu universel. ▪ Les taxes sur les profits des grandes entreprises ou la lutte contre l'évasion fiscale sont des taxes rarement mises en place. ▪ Mise en place d'un plan de relance de 10 milliards d'euros en s'endettant

Avis personnel

Lorsqu'il a présenté le revenu universel dans son programme électoral, Benoît Hamon avait presque 15% d'intentions de vote et... 6,5% d'intentions de vote deux mois plus tard. Changer régulièrement de version n'a pas joué en sa faveur : le candidat socialiste a perdu en crédibilité.

Il était parti d'un programme ambitieux de revenu universel presque généralisé (très onéreux, donc un gros budget à trouver pour le financer malgré l'instauration de taxes parfois vues et revues) pour finalement présenter un système d'impôts négatif n'ayant presque plus d'impact sur la vie des Français et finançable relativement facilement tant les modifications structurelles de la sécurité sociale en France s'annonçaient peu nombreuses. De plus, l'absence de délais, de montants fixes, de personnes concernées, d'universalité et d'actions concrètes lui ont fait perdre la confiance des Français.

Et le résultat des urnes a parlé.

Le modèle finlandais	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Testé dans la réalité. ▪ Effets positifs sur la santé mentale, le bien-être et le stress. ▪ Bureaucratie moins contraignante.	▪ Testé sur une durée de deux ans (relativement faible). ▪ Changement de gouvernements entre la validation du projet et la mise en place. ▪ Les individus testés ne sont que des chômeurs, donc le système n'est pas universel. ▪ Indemnités plutôt faibles pour remplacer le chômage (560€/mois) ▪ Pas d'effets majeurs sur l'emploi.

Avis personnel

Selon moi, le gouvernement finlandais en place actuellement n'était plus en adéquation avec ce qui avait été engagé par le gouvernement précédent : la question de revenu universel a été prise à la légère. Cela étant, la question soulevée fréquemment par les observateurs était de savoir si, avec 2.000 chômeurs seulement sur une durée de deux années, la Finlande (et les autres pays qui sont intéressés par ce modèle) peut en tirer des conclusions pertinentes et précises.

Si l'expérimentation du revenu universel en Finlande a exercé une influence positive à certains égards, il n'en demeure pas moins que l'impact sur l'emploi ne fut pas très significatif. Je trouve qu'il est effectivement difficile de tirer des conclusions car la Finlande n'a sélectionné que 2.000 personnes sur 5.5 millions de population, soit 0,036% de la population.

Initialement, l'échantillon devait porter sur 10.000 sujets (soit 0,18% de la population) avec des Finlandais issus de tous niveaux de richesse, de tous niveaux éducatifs et de toutes catégories socio-professionnelles. Avec un si petit échantillon, la Finlande perd non seulement toutes les interactions possibles entre les types d'individus qui peuplent le pays, mais aussi toute notion d'universalité. En outre, il n'est question que des chômeurs de longue durée dans la sélection. Je me pose également la question de savoir si les résultats sont interprétables avec un si petit échantillon. En conclusion, ce test « en live » ne s'est, selon moi, pas déroulé de la meilleure façon qui soit et ne peut donc pas être pris en exemple pour prouver l'efficacité ou non du revenu universel.

Le modèle danois	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Mis en place depuis longtemps (1970) ▪ Mis en place pour les étudiants, qui constituent une classe pauvre en Europe. ▪ Objectif de formation accrue des jeunes pour être plus compétitifs sur le marché du travail. ▪ Bonus liés aux revenus des parents. ▪ Prêt à 1% pour les jeunes Danois pendant la durée de leurs études.	▪ Peu de redoublement autorisé. ▪ Pas inconditionnel puisque les jeunes doivent rendre des comptes à l'Etat (réussite). ▪ 2,7 milliards de dépenses pour ce modèle économique, soit 1% du PIB danois.

Avis personnel

Le modèle danois est très intéressant ; c'est en tout cas mon avis. Il y a 50 ans, le Danemark a fait le pari d'accorder une attention particulière et de lui faire confiance. Une jeunesse éduquée est un investissement durable et rentable pour un pays car des jeunes bien formés sont bien plus attractifs sur le marché de l'emploi.

Quant au système social, il est moins coûteux pour l'Etat : plus de personnes au travail signifie moins de chômage. Il faut croire que, si ce modèle existe et continue d'exister depuis 1970, c'est qu'il a fait ses preuves malgré un coût annuel de plusieurs milliards. On peut cependant peut-être lui reprocher d'être élitiste ou simplement ambitieux puisqu'il n'autorise qu'un redoublement pendant le cursus scolaire.

En conclusion, ce modèle, selon moi, est plus égalitaire puisque le revenu universel est étroitement lié à la situation sociale et salariale des parents.

Le modèle allemand	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Financé par des fonds privés, donc pas de pression pour l'Etat. ▪ 1.200€/mois de revenu universel permet à la population de connaître de véritables changements de vie. ▪ On note des effets positifs sur le bien-être de l'allocataire.	▪ 122 personnes sélectionnées dans un pays comptant plus de 83 millions d'habitants : c'est compliqué d'en tirer une conclusion générale.

Avis personnel

Je trouve le modèle allemand beaucoup plus intéressant que le modèle finlandais décrit précédemment. En Allemagne, il y a une volonté de ne pas mélanger l'argent public, qui ne peut pas être dépensé de façon risquée et l'argent de privés utilisé pour des expériences sociétales.

Les Allemands ont appris de leur première expérience en ne se focalisant pas sur une partie de la population mais sur un ensemble d'individus ayant des relations d'interdépendance. Cependant, l'idéal aurait été de faire l'expérience sur un plus grand nombre d'habitants.

Le modèle suisse	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Modèle incluant tous les Suisses peu importe leur statut. ▪ Montant très important du revenu universel.	▪ Rien de concret ou de mis en pratique (c'est juste une idée). ▪ Rejeté massivement par les Suisses avec un taux de participation faible (46%). ▪ Remplacement des allocations existantes par le revenu universel. ▪ Pays avec une devise et un niveau de vie différents, donc difficilement comparable.

Avis personnel

Je pense qu'obtenir l'adhésion des citoyens sur ce type de revenu universel, via un vote, est à prendre avec beaucoup de précaution. En effet, les Suisses ont un mode de vie qui est très différent du mode de vie des pays de l'Union européenne. Du point de vue financier, leur niveau de vie est tel que le revenu universel coûterait plus cher qu'en Belgique pour trois millions d'habitants en moins. Le projet deviendrait compliqué à mettre en place. Cependant, dans l'approche du revenu universel et dans ses différentes caractéristiques, je reste persuadé que c'est celui qui a le plus de chance de tenir la route au niveau du financement. Cependant, la Belgique et la Suisse ont trop peu de points communs pour que nous puissions trouver des éléments de comparaison prouvant la réussite ou l'échec de ce système chez nous.

Le modèle kényan	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Lutte contre la pauvreté extrême. ▪ Don d'argent qui augmente le pouvoir d'achat direct des Kényans. ▪ Augmentation de la qualité de vie des Kényans car on double leur salaire en moyenne.	▪ La mesure concerne 16.000 Kényans en situation d'extrême pauvreté ▪ Le donateur est une ONG américaine. On ignore si l'Etat kényan serait capable d'octroyer cet argent à sa population pour que cela fonctionne sur le long-terme.

Avis personnel

Le Kenya est un pays tellement différent de la Belgique qu'il est difficile de se faire un avis. Si je me base uniquement sur la situation du Kenya et des 20.000 personnes concernées, je reconnais que c'est une grande chance pour eux de pouvoir vivre plus que décemment et d'avoir un avenir dans une vie qui s'annonce généralement difficile, voire pénible. Cependant, le but du revenu universel est de perdurer et que le pays soit auto-finançable. Or, dans le cas présent, ce sont des ONG qui organisent ce revenu universel. La question est donc de savoir si, lorsque les organisations non-gouvernementales se retireront du pays, l'Etat kényan pourra gérer seul ce revenu universel et éviter que ses habitants retombent dans l'extrême pauvreté.

Le modèle américain de l'Alaska	
Les avantages	Les inconvénients
▪ Tous les habitants de l'Alaska reçoivent l'allocation peu importe leur statut (pas de critères particuliers). ▪ Dividende fixé à l'avance par l'Etat de l'Alaska. ▪ Pas de remplacement des aides existantes.	▪ Pas d'effet sur l'emploi (minorité de temps partiels).

Avis personnel

Le modèle Américain, et plus particulièrement celui de l'Etat d'Alaska, est plutôt unique en son genre. Le revenu universel octroyé à tous ses habitants sont des dividendes annuels provenant de fonds d'investissements.

Le montant est fixé à 2.000€ par an, soit un peu moins de 200€ en moyenne par mois. Il est donc tout à fait normal que ce revenu universel n'ait aucun impact sur la population : 200€ en plus par mois ne permet pas de changer radicalement son mode de vie. Cette allocation ressemble à un chèque énergie ou aux écochèques octroyés à la population belge. Cela étant, le faible impact qu'a le revenu universel sur l'emploi ne signifie en rien que les autres revenus universels n'auront pas d'impact sur le travail.

IV. Les limites du système belge

Si le revenu universel est de plus en plus souvent évoqué, débattu, voire testé dans certains pays, c'est tout simplement parce que les systèmes en vigueur à travers le monde ne conviennent plus forcément à la population et/ou aux gouvernements.

J'estime personnellement que la limite la plus criante chez nous concerne les CPAS⁸. Le CPAS est « un organisme qui assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et qui veille au bien-être de chaque citoyen. Il peut agir comme dernier rempart pour les Belges qui sont dans la difficulté ou qui ne peuvent plus prétendre volontairement ou involontairement à différentes prestations sociales » (Belgium.be, 2022).

Depuis 2006, les demandes adressées au CPAS, et plus particulièrement en termes de revenus d'intégration sociale, ont augmenté de 72% (Stéphane Tassin, 2022). Ceci montre un appauvrissement de la population belge ou un transfert d'allocations de certains organismes publics (mutuelle, chômage...) vers le CPAS (Stéphane Stassin, 2022).

Le Soir pointe par ailleurs que, pour faire face à l'explosion de ces demandes (72%), seulement 18% de personnel supplémentaire a été engagé pour les traiter (Eric Deffet, 2022).

Selon « La bureaucratie prend la place du travail », paru dans Alter échos, les assistants sociaux se plaignent de la lourde charge de travail qui leur incombe et de plus être capables de traiter les dossiers avec tout le discernement et la rigueur requis (Martine Vandemeulebroucke, 2021). Pour certains employés, « les CPAS, c'est le fond du panier » ; ils ont l'impression de n'être juste « qu'un Bancontact » (Martine Vandemeulebroucke, 2021).

En Belgique, le nombre d'allocataires sociaux s'élève à l'heure actuelle à quelque 152.000 personnes, soit 1,34% de la population (IWEPS, 2023).

Un autre problème auquel sont confrontés les CPAS, ce sont les fraudes majeures pour augmenter le revenu des allocataires : pour citer un exemple, le versement du RIS⁹ taux chef de famille alors le demandeur ou la demanderesse est en ménage avec une autre personne et qu'ils auraient droit en toute logique à une allocation de type cohabitant.

⁸ Centre public d'Action sociale

⁹ Revenu d'Intégration Sociale

Grâce au revenu universel, les différents statuts (chef de famille, cohabitant...) seraient purement et simplement supprimés : chacun serait sur un pied d'égalité sans possibilité de frauder.

Au cours des dix dernières années, on a constaté, dans le chef des salariés, une augmentation de 70% des incapacités de travail. En 2023, celles-ci concernaient 5,12% de la population, soit près de 600.000 travailleurs. Cet état de fait s'explique en grande partie par la déliquescence du bien-être au travail (Himad Messoudi, 2023).

A mon sens, le revenu universel pourrait être une solution pour aider les travailleurs à atteindre un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle par la réduction, notamment, du temps de travail, tout en conservant une certaine sécurité financière. A titre d'exemple, un employé pourra plus facilement prétendre à un régime de travail à temps partiel ou à une pause-carrière (congé parental, crédit-temps...) pour dégager du temps en vue de s'investir dans des projets plus personnels tels une activité complémentaire, du bénévolat ou l'éducation des enfants. Une meilleure gestion du temps qui pourrait ainsi leur permettre de s'épanouir davantage et d'être plus heureux au quotidien.

Précisons toutefois que, bien que des mesures spécifiques aient été mises en place ces dernières années pour le retour progressif des travailleurs en incapacité de travail (je pense notamment au plan de réintégration des travailleurs en incapacité de travail de longue durée), un nombre encore trop important de Belges rechute. Peut-être s'agit-il ici d'un problème plus structurel ?

En revanche, je trouve que la mesure récemment mise en place dans le cadre du Deal pour l'emploi permettant de prester 38 heures/semaine en 4 jours est une fausse bonne idée. Selon moi, contrairement à son objectif premier, elle ne permettra pas d'améliorer la qualité de vie des travailleurs, mais elle aura plutôt tendance à faire baisser la productivité et à conduire davantage à un épuisement professionnel (Le Soir avec Belga, 2022).

Autre constat criant ces dernières années : la paupérisation de certaines couches de la population belge. On l'a constaté avec l'augmentation du nombre de revenu d'intégration sociale. Mais on remarque également que les étudiants sont de plus en plus touchés par ce phénomène. Les jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de les soutenir financièrement, ont beaucoup de difficultés à payer leurs études (Charlotte Hutin, 2023).

Même situation pour les étudiants qui vivent chez des parents qui sont dans une impasse financière et ne peuvent leur offrir la possibilité de louer un kot ou un studio. Une statistique très intéressante provient de l'Iweps¹⁰ : elle montre que 8% des jeunes Wallons âgés de 18 à 24 ans perçoivent un revenu d'intégration sociale (IWEPS, 2023). A cela faut-il ajouter le fait que 20% des Belges qui se situent sous le seuil de pauvreté sont des gens qui travaillent (IWEPS, 2023). Selon moi, il n'est pas envisageable qu'un travailleur, qui participe au fonctionnement de l'Etat, ne puisse pas vivre décemment.

Les femmes sont également durement touchées dans notre système et sont discriminées au niveau financier puisque 15,8% des femmes sont dans une situation de risque de pauvreté. Dans cette même logique, les hommes perçoivent en moyenne des pensions plus élevées que les femmes car le système de pension ne fonctionne pas correctement : il ne tient pas compte de la différence entre la durée des carrières professionnelles des femmes et des hommes (mi-temps contre plein temps) (Viefeminine, 2018).

Dans la nouvelle réforme 2023 proposée par le gouvernement De Croo, les femmes ont été entendues et des modifications du calcul de pensions sont à présent sur la table. A cela, il faut ajouter que 2,73% des retraités perçoivent une pension de plus de 4.000€ bruts en ayant le même statut que n'importe quel autre pensionné (Eglantine Nyssen, 2023). L'écart salarial a s'est déjà manifesté pendant la période de vie active et le voilà toujours bien présent dans le système des retraites. Il faut également savoir que près d'un retraité sur cinq (17,5%) a une pension de moins de 1.000€ (Eglantine Nyssen, 2023). Une réforme structurelle des pensions est désormais élémentaire si on prend en compte l'augmentation de l'espérance de vie et l'augmentation du ratio entre les pensionnés et la population active (Eglantine Nyssen, 2023).

Il faut également savoir qu'en Belgique se pose l'âge effectif de la retraite. Bien que l'âge annoncé de la retraite soit de 65 ans jusqu'en 2025, l'âge effectif de la retraite tourne autour de 60 ans. Ce qui veut dire que le Belge, moyennement, part à la retraite approximativement 5 ans plus tôt que prévu (Jacques Besnard, 2023).

¹⁰ L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Depuis le 1er janvier 2016, l'Institut a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité Statistique de la Région wallonne

Ce chiffre est en revanche plus faible chez nos voisins français qui, en moyenne, partent à la retraite à 60,4 ans alors qu'ils sont admis à la pension légale à 62 ans (c'est 1,6 ans de moins) (Jacques Besnard, 2023). A titre informatif, en Belgique, nous avons l'une des plus faibles durées de carrière moyenne en Europe avec à peine 34 années de carrière professionnelle. Ce qui engendre d'énormes coûts puisque ces personnes ne cotisent plus et, inversement, reçoivent une allocation de l'Etat (Fleur Olgner, 2022).

Le nombre de préretraités cumulé aux incapacités de travail expliqué nous donnent un taux d'emploi de 72% contre presque 80% en Allemagne (Thomas Roelen & Al. , 2022). Voilà qui crée des trous considérables dans les caisses de l'Etat et, par conséquent, augmente la dette publique à 105,1% du PIB, soit 520 milliards d'euros. Une réforme systémique est nécessaire pour réduire absolument cette dette (Le Soir par Belga, 2023).

Le statut des travailleurs belges est également un problème sur lequel il est impératif de se pencher. Fonctionnaires, salariés ou indépendants, des différences majeures existent entre ces trois statuts. A titre d'exemple, les indépendants ne perçoivent pas d'allocation d'incapacité du travail au cours des 8 premiers jours d'incapacité de travail, alors que les salariés sont payés 100% de leur salaire par les mutuelles. Calcul ou simple coïncidence, les indépendants ont en moyenne, tout au long de leur carrière, cinq fois moins de jours d'arrêt pour cause d'invalidité et incapacité du travail. Par ailleurs, les indépendants n'ont ni congés payés, ni allocation de chômage en cas d'arrêt de leur activité. Cerise sur le gâteau, les femmes indépendantes ont également moins de semaines de congé de maternité que les femmes salariées (13 semaines contre 15 semaine maximum), (INASTI, 2023).

Parlant pensions, nous constatons également que les fonctionnaires ont des pensions dont les montants sont plus élevés que les salariés qui, eux-mêmes, ont une meilleure pension que les indépendants alors que ces trois statuts contribuent, au même titre, au fonctionnement du système belge. « Et, souligne le professeur Pierre Devolder¹¹, les fonctionnaires sont admis à la pension plus tôt que les employés et les indépendants » (Pierre Devolder, 2023).

¹¹ Pierre Devolder est Professeur de Finances à l'Université Catholique de Louvain (UCL) et Docteur en Sciences Mathématiques.

Mentionnons également la complexité du système belge de nombreux niveaux de pouvoirs et de nombreuses entités diverses, qui agissent de manière différente par rapports aux différents montants et allocations que j'ai évoqués. Tous les Belges ne sont clairement pas logés à la même enseigne. D'ailleurs, selon l'enquête en ligne, 92,5% des personnes interrogées estiment que notre pays repose sur un nombre excessif de niveaux de pouvoir.

Pour clôturer cette section sur les limites potentielles de notre système, j'évoquerai le niveau d'instruction en Belgique. 90% des Belges obtiennent leur CESS¹² ou finalisent leur contrat d'apprentissage, alors que 70% seulement poursuivent des formations (IWEPS, 2023). Ce qui signifie qu'un jeune sur trois de 24 ans ne s'est plus formé après 18 ans. Dans une Belgique où de nombreux métiers sont en pénurie, se former peut devenir une clé pour lutter contre la pauvreté.

La question que l'on peut dès lors se poser est de savoir si l'offre que je vais formuler va permettre de pallier les différents problèmes énumérés ci-dessus et devenir la solution du monde moderne.

¹² Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

V. Mon offre de Revenu Universel

La Belgique est un Etat fédéral, constitué de plusieurs entités autonomes qui possèdent chacune leur propre gouvernement et leurs propres compétences. Néanmoins, certaines compétences, telles les Finances ou la Sécurité, demeurent des compétences fédérales (Belgium.be, 2022).

Ma proposition de revenu universel doit donc s'inscrire clairement dans un cadre fédéral de façon qu'aucun organe régional, communautaire ou provincial n'ait la possibilité de l'adopter ou de la modifier, mais aussi et surtout pour qu'elle soit équitable à l'ensemble des citoyens belges, quelle que soit leur situation géographique, dans un but d'équivalence et d'universalité. Ce revenu s'appliquera sans condition d'âge, c'est-à-dire que tous les Belges en seront bénéficiaires tout au long de leur vie.

J'imagine cette allocation forfaitaire en quatre volets distincts correspondant à quatre « moments de vie » : d'abord, les parents d'enfants et adultes étudiants de 0 à 25 ans ; ensuite, les jeunes adultes à partir de 18 ans qui poursuivent des études dans un établissement supérieur non-universitaire ou à l'université, ou qui désirent s'engager dans une formation qui leur permettra de décrocher un diplôme professionnalisant ; puis, toutes les personnes en âge de travailler (jusqu'à 65 ans) et tous les étudiants qui ne sont plus domiciliés chez leurs parents ; enfin, les pensionnés, les prépensionnés et les personnes qui bénéficient d'un régime de retraite anticipée. Si j'insiste sur ces quatre catégories distinctes, c'est pour la simple et bonne raison que les montants alloués seront différents.

1. L'allocation universelle de 0 à 24 ans

Jusqu'à la Sixième Réforme de l'Etat en 2014, le système d'allocations familiales relevait d'une compétence fédérale et fonctionnait de manière inégalitaire : les allocations étaient plus élevées pour le troisième enfant que pour le second et plus élevées pour le second que pour le premier. Avec la régionalisation et la communautarisation de certaines compétences, le système a évolué, dans les années 2020-21, vers plus d'équité entre les enfants, dans une optique de réduction de la pauvreté infantile.

Or, selon Wim Van Lancker¹³, cette pauvreté infantile n'a pas diminué en 2022.

Pour ma part, je constate également que la « défédéralisation » des allocations familiales ne rend pas le système équitable pour autant. En effet, chaque région a décidé de son propre chef du montant à attribuer pour les allocations familiales ou pour ses compléments sociaux. A titre d'exemple, un enfant qui vit en Communauté Germanophone touche 164.36€/mois (Ostbelgien, 2023) tandis qu'un enfant résidant en Région Wallonne touche 181.51€ par mois avant 18 ans et 193.33€ par mois après 18 ans (Famiwal, 2023).

En Flandre (Fons, 2023) et en région bruxelloise (Famiris, 2023), le montant est encore différent selon l'âge de l'enfant et son parcours scolaire.

En ce qui concerne les compléments sociaux, on constate que les primes de naissance ne seront pas les mêmes à Bruxelles (Famiris, 2023) qu'il s'agisse du premier ou du second enfant. On peut voir également que les primes de rentrée scolaire sont croissantes dans toutes les communautés et régions à l'exception de la Communauté Germanophone (Ostbelgien, 2023), que les compléments sociaux varient, dans les régions et communautés selon la situation des familles, monoparentales ou non, nombreuses ou non, selon l'invalidité des parents, selon qu'ils soient orphelins ou selon les revenus annuels des parents. Les allocations versées aux enfants porteurs d'un handicap sont également différentes selon les régions. Voici en annexe, un récapitulatif de tous les différents systèmes d'allocations familiales qu'il existe à ce jour avec leurs différentes particularités (*cf. Annexe 2*).

Ma proposition n'est pas de remettre en question tout le système d'allocations familiales mais d'uniformiser les montants pour l'ensemble de la population, indépendamment de sa situation géographique et de son appartenance à telle région ou telle communauté, de ses revenus. L'objectif premier étant d'éviter les discriminations et de mettre chaque citoyen belge sur un pied d'égalité.

Mon intention n'est pas non plus de modifier le système des trois piliers et le système de de points pour les allocations octroyées aux enfants porteurs d'un handicap (*cf. Annexe 3*).

¹³ Wim Van Lacker est spécialiste des Sciences Sociales, titulaire d'un master en Sciences Politiques à l'Université de Gand.

J'évoquais ci-dessus la pauvreté infantile, un problème auquel sont confrontés de plus en plus de Belges (Unicef, 2023), et les inégalités parmi la population en termes de compléments sociaux.

Dans ma proposition, je souhaiterais octroyer une allocation de base plus faible, soit de 100€ par mois par enfant (contre 170€ à 190€ par mois et par enfant actuellement selon les régions), mais mettre davantage l'accent sur les compléments sociaux.

Selon moi, il est impératif de proposer des montants identiques pour ce qui concerne ces compléments sociaux pour tous les enfants belges, à savoir :

- Une prime tous les trois ans de 12€/mois pour chaque supplément d'âge correspondant à différents cycles de la vie d'un enfant. L'indexation s'appliquera dès 3 ans avec l'entrée en classes maternelles (112€), à 6 ans pour l'entrée en école primaire (124€), à 9 ans pour la rentrée dans la seconde partie de l'enseignement primaire (136€), à 12 ans pour la rentrée dans l'enseignement secondaire inférieur (148€), à 15 ans pour la rentrée dans l'enseignement secondaire supérieur (160€).
- Une prime pour la naissance ou l'adoption d'un enfant de 750€ indépendamment du nombre d'enfants dans la famille.
- Une prime mensuelle pour les orphelins de 90€ par enfant en plus du revenu universel enfant lorsque la maman ou le papa de l'enfant est décédé. Une prime pour orphelin de 230€ par mois et par enfant en plus du revenu universel enfant lorsque les deux parents sont décédés.
- Une prime supplémentaire de 75€ par mois et par enfant lorsque les revenus des parents de l'enfant sont inférieurs à 31.603,68€ bruts par an ou une prime supplémentaire de 40€ par mois si les revenus des parents sont inférieurs à 51.000€ bruts par an.
- Une prime supplémentaire de 40€ par mois par enfant si l'enfant vit dans une famille monoparentale avec le parent qui gagne moins de 31.603,68€ bruts par an et une prime de 25€ par mois et par enfant si le parent unique gagne moins de 51.000€ bruts par an.
- Une prime supplémentaire de 25€ par mois et par enfant si un des deux parents ou le parent est dans une situation d'accident du travail depuis au moins six mois.

- Une prime mensuelle de 80€ par enfant si un des parents de l'enfant est en situation de handicap et qu'il/elle ne travaille pas.

Réflexion faite, j'ai fait le choix de ne pas intégrer les parents en situation d'invalidité et d'incapacité du travail comme étant un critère donnant droit à un complément social sur le revenu universel enfant car il existe déjà une indemnisation pour les parents d'un montant mensuel de 600€ lorsqu'un parent est dans une situation d'invalidité et incapacité du travail.

J'ai également décidé de ne plus prendre en compte la situation de famille nombreuse comme étant un critère donnant droit à un complément social car, à l'opposé de parents ayant un revenu faible, il s'agit d'un choix pour les parents de ne pas avoir d'enfant ou a contrario d'en avoir plusieurs. Il en va de la responsabilité des parents de pouvoir anticiper un possible déséquilibre financier lié à la naissance d'enfants.

Cela étant, les parents avec les revenus les plus élevés, se verront octroyer, dans un souci d'équité pour leurs enfants, le même revenu universel de base que les parents dont les revenus sont plus faibles.

En proposant ce scénario, je précise que des réductions budgétaires seront réalisées grâce à cette simplification administrative et que le citoyen belge pourra y voir plus clair par rapport aux différents montants accordés selon les différents cas de figures.

2. L'allocation universelle « étudiant » à 18 ans

Passons maintenant en revue l'allocation universelle pour les jeunes depuis la fin de leurs études dans l'enseignement secondaire jusqu'à la fin de leur formation académique ou de leur formation professionnelle, généralement autour de 24 ans maximum à l'exception de certaines spécialisations, en médecine notamment.

Cette allocation, destinée aux jeunes de nationalité belge, aurait pour vocation de pouvoir continuer à se former tout en s'assurant une certaine stabilité financière et sans être contraint de faire une croix sur des études et de chercher un emploi par faute de moyens financiers. L'idée, ici, est de pouvoir financer les coûts, souvent importants, liés à une formation supérieure : le logement, les frais scolaires en ce compris le matériel et la vie au quotidien (courses alimentaires...). L'objectif étant de donner l'opportunité aux jeunes qui quittent l'enseignement secondaire de continuer à se former, à se qualifier, à

augmenter ses compétences et son expérience dans la perspective de décrocher un emploi valorisant.

Tous les étudiants seraient concernés par cette allocation universelle peu importe leur parcours scolaire (enseignement général, technique, de qualification ou artistique). La seule condition pour obtenir cette allocation sera d'avoir décroché le CESS ou l'équivalent que l'on pourrait obtenir dans d'autres types d'enseignement qualifiants.

Ce système est très similaire à celui mis en place depuis plusieurs décennies au Danemark si ce n'est qu'il s'ouvre également aux autres étudiants, pas seulement aux étudiants qui suivent l'enseignement général. Ce type de revenu s'inscrit dans une logique éducative à laquelle j'adhère.

Concernant le système danois, précisons qu'en 2015, 47,6% des jeunes ont été diplômés de l'enseignement supérieur (Le Parisien étudiant, 2016) alors qu'à titre de comparaison, d'après l'IWEPS, seulement 35% de la population wallonne est diplômée de l'enseignement supérieur (IWEPS, 2022).

On remarque donc qu'il y a encore du travail à faire surtout quand on sait que près de 90% de nos jeunes entre 25 et 29 ans sont titulaires du CESS ou d'un contrat d'apprentissage (IWEPS, 2022) et qu'ils ont la possibilité de poursuivre des études supérieures ou des formations professionnalisantes. Par conséquent, il est impératif de faire en sorte qu'un plus grand nombre de ces 90% puisse davantage se former, peu importe la filière choisie, pour offrir au marché belge et étranger des jeunes qualifiés.

Cela étant, il apparaît que nous, Belges, restons performants en comparaison avec d'autres pays de l'Union Européenne. Il semble toutefois que la contrainte financière soit une barrière majeure à la poursuite de la formation chez les jeunes, qui auraient peut-être tendance à s'isoler davantage que d'autres étudiants dont les ressources financières permettent de poursuivre des études. L'autre objectif de ce revenu universel serait ainsi de permettre aux jeunes de devoir moins travailler en étudiant pendant l'année scolaire pour se consacrer davantage à leurs études et de ce fait, d'avoir moins de charge mentale.

Si on analyse la branche professionnalisante, voici un exemple de ce que pourrait être le salaire perçu par les étudiants en stage dans le monde professionnel (IFAPME, 2023) :

- En première année du contrat d'apprentissage, les jeunes fréquentent l'école deux jours par semaine, travaillent en entreprise (24 heures/semaines) les trois autres jours et perçoivent une rémunération de 332,35€ nets par mois (IFAPME, 2023).

- En seconde année, le système école-entreprise fonctionne de la même manière mais les apprentis sont rémunérés 469,20€ nets par mois (IFAPME, 2023).
- En troisième année, ils travaillent quatre jours/semaine, soit 32 heures en entreprise, et fréquentent l'école un jour/semaine. Leur salaire s'élève à 625,60€ nets par mois. Sur une base horaire entre leur première année et leur troisième de contrat d'apprentissage, ils gagnent entre 3,61 et 5,21€ nets (IFAPME, 2023).
- Après trois années passées en contrat d'apprentissage, les jeunes ont l'opportunité de faire leur patronat en deux années supplémentaires. Ils sont alors payés 908,33€ nets par mois la première année et 1.073,49€ nets par mois la seconde année (soit 5,97€ et 7,06€ à l'heure) (IFAPME, 2023).

Avec ces faibles revenus, ces jeunes de 18 ou 20 ans ne peuvent pas vivre de leur travail s'ils ne sont pas soutenus financièrement par leurs parents. Et que, sans l'aide de ceux-ci, il leur est impossible de s'engager dans un patronat et de se spécialiser. Il en découle, par conséquent, un manque de qualification dans le chef des ouvriers et un découragement lié au manque de valorisation salariale de leur expérience. Notons également que les ouvriers qui ne sont pas détenteurs d'un patronat auront un salaire moyen de 20% inférieur à ceux qui l'ont obtenu (IFAPME, 2023). C'est, selon moi, un réel investissement sur le long terme de pouvoir réaliser sa formation de patron.

2.1 La question des allocations familiales

Mon système de revenu universel étudiant prendrait en compte deux critères principaux : sa formation (formation académique en haute école, à l'université ou formation professionnalisante) et sa domiciliation (l'étudiant domicilié ou non chez ses parents).

Dans le cas où l'étudiant, Belge, s'engage dans des études supérieures, peu importe la structure qu'il rejoint et qu'il soit toujours domicilié ou non chez ses parents, il se verrait octroyer le même montant qu'un enfant de moins de 18 ans, mais majoré de 120€/mois. Et si l'étudiant est en kot ou en logement communautaire, les parents recevraient le même montant qu'un enfant de moins de 18 ans majoré de 250€/mois.

Dans le second cas, celui où le jeune, de nationalité belge, poursuit une formation professionnalisante et qu'il est toujours domicilié chez ses parents, ceux-ci recevraient le même montant qu'un enfant de moins de 18 ans majoré de 220€/mois.

Enfin, dans le troisième cas, celui de l'étudiant qui s'engage dans un cursus académique et qui n'est plus domicilié chez ses parents, il devient autonome et percevrait un revenu universel d'existence identique à celui octroyé à la « population active ».

Ce montant serait de 1200€/mois nets (on en parlera à la section suivante). L'étudiant, qui se trouve dans le même cas de figure mais qui suit un cursus professionnel, pourrait, quant à lui, prétendre à un revenu étudiant de 800€/mois nets cumulable avec ses revenus de stage dans le monde professionnel.

Il est important de préciser que les étudiants domiciliés chez leurs parents pourraient continuer à travailler comme « jobiste » pour augmenter leurs revenus sauf s'ils gagnent plus de 7.200€ nets par an. Dans ce cas précis, ils ne pourraient plus prétendre à l'aide de l'Etat puisqu'ils seraient considérés comme financièrement autonome.

Autre cas de figure : si la situation de l'étudiant est identique à celle d'un membre de la « population active » (qui n'est plus domicilié chez ses parents), il ne pourrait pas gagner plus de 7.200€ nets par an, auxquels viendraient s'ajouter les 1.200€ nets/mois de revenu universel, sans quoi son il serait taxé pour conserver une allocation moyenne mensuelle de 1.000€ nets équivalente au revenu universel.

Enfin, notons que les étudiants en formation professionnelle n'auraient pas la possibilité de travailler en étudiant. Sachant que leur salaire en contrat d'apprentissage est limité pour que leurs parents puissent conserver les allocations familiales, je serais d'avis de pas leur imposer de plafond salarial maximum afin que les parents ne perdent pas ces allocations.

2.2 Le Danemark, un exemple à suivre

Une autre problématique en termes de formations professionnelles est la suivante : lorsque des jeunes en patronat sont engagés dans une formation en cours du soir et qu'ils ont un contrat de travail de 40 heures par semaine, ils ne gagnent jamais plus de 1.100€ nets par mois.

Concrètement, comme au Danemark, tous les jeunes étudiants, quelle que soit la filière de formation qu'ils choisissent, auraient le droit d'utiliser 70 bons mensuels d'une certaine valeur (6 années complètes de bons) fournis par l'Etat belge en fonction des différents cas énumérés ci-dessus. Ils devraient cependant fournir la preuve qu'ils poursuivent leur

cursus scolaire ou leur formation professionnelle et justifier leur domiciliation ou la location d'un kot, appartement ou logement communautaire.

Je tiens à préciser que le revenu que je formule ne sous-entend pas que l'Etat est un généreux donateur : il est attendu en retour, dans le chef des étudiants, un certain niveau de performance, de motivation et d'implication dans la poursuite de leur formation.

C'est la raison pour laquelle l'Etat autoriserait le redoublement unique d'un étudiant durant son parcours scolaire. Pour cette catégorie de revenu universel (étudiant) la notion d'inconditionnalité disparaîtrait. Pour les étudiants qui s'engagent dans un Master, une seconde chance de redoublement leur serait accordée avec 12 bons supplémentaires correspondant à leur septième année d'université.

Notons que dès l'instant où un étudiant redouble un nombre trop important d'années, son revenu étudiant reviendrait au niveau du montant alloué à 15 ans dès lors qu'il vit encore chez ses parents. Dans le cas contraire, il rejoindrait la catégorie « population active » et l'Etat lui octroierait un revenu mensuel net de 900€ au lieu de 1.200€. Pour les étudiants en formation professionnelles domiciliés seul, le montant versé resterait à 800€ par mois.

Concrètement, le système de revenu universel pour les jeunes serait un peu moins souple que le nouveau décret paysage (Stefan Tarbita, 2022), mais le décret ne serait pas pour autant réformé ; il s'agirait uniquement d'un incitant à la formation. En effet, le décret qui prévoit que les jeunes bénéficient de 5 voire 6 années en cas de réorientation pour clôturer leur baccalauréat et 4 années supplémentaires pour finaliser leur Master resterait d'application sur la question de la finançabilité générale des études supérieures.

2.3 Les mêmes critères pour les étudiants boursiers

Dans mon offre de revenu universel, les étudiants pourraient prétendre à une bourse d'études de 500€ par an pour autant qu'ils respectent quatre conditions. Ces quatre conditions correspondraient à celles qui sont d'application aujourd'hui pour les allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le premier critère serait en lien avec les revenus des parents. Les montants varieraient en fonction du nombre d'enfants à charge (*cf. Annexe 4*)

Le second critère serait conditionné par les revenus cadastraux ou les loyers brut : ceux-ci ne pourraient être supérieurs à 1.154,70€ bruts sans quoi l'enfant ne pourrait pas bénéficier de la bourse d'études. L'étudiant devrait ensuite justifier son inscription dans

une école supérieure, en dehors des masters de spécialisation et des doctorats qui n'entrent pas dans ce critère.

Enfin, l'étudiant devrait justifier son appartenance à un ménage domicilié en Belgique (Enseignement.be, 2023).

3. L'allocation universelle pour les personnes en âge de travailler

Evoquons à présent le revenu universel pour les Belges âgés de plus de 18 ans, qui font partie de la population en âge de travailler de notre pays. Il concerne les fonctionnaires, les employés et les indépendants mais exclut évidemment les enfants ainsi que les étudiants en formation domiciliés chez leurs parents (comme expliqué dans le paragraphe ci-dessus), de même que toutes les personnes retraitées ou préretraitées ou personnes ayant un régime de retraite anticipée, qui feront l'objet de la dernière partie.

Il est important de préciser d'emblée que ce revenu est cumulable avec tous les revenus du travail qui sont possibles et légaux. Selon ma formule, l'allocation serait forfaitaire et identique pour tous les Belges, peu importe leur situation personnelle ou professionnelle. Le montant mensuel de ce revenu universel « adulte » serait de 900€ par personne. Toujours selon ma formule, ce revenu ne fonctionnerait pas sous la forme d'un crédit d'impôt ou d'un impôt négatif, comme proposé par certains hommes politiques.

3.1 Un marché du travail plus flexible

Ce qui me paraît important dans ma proposition de revenu universel, c'est son mode de financement. Il se baserait sur un modèle proposé généralement par les Libéraux. Etant donné que le montant octroyé aux citoyens serait relativement élevé et que, par conséquent, les dépenses de l'Etat seraient à la hausse, je propose d'équilibrer cette augmentation par la suppression d'allocations déjà existantes dans notre système de sécurité sociale, tels que le revenu d'intégration social, les allocations chômage, les retraites, les indemnités de mutuelle ou l'aide au logement. Dans le sondage en ligne que j'ai réalisé, il est important de souligner que 69,4% des sondés sont favorables à la suppression d'allocations existantes pour les remplacer par un revenu universel.

J'imagine toutefois conserver un système « de chômage » que j'appellerais revenu universel chômage. Le montant de cette allocation serait de 1000€ par mois et la durée de l'allocation serait de 12 mois maximum lorsque le travailleur se fait licencier par son employeur pour des raisons autres que la faute grave.

Ce serait l'unique cas où le Belge pourrait cumuler deux allocations de l'Etat pendant une période, l'objectif étant de laisser le temps au travailleur licencié de retrouver du travail sans toucher à son pouvoir d'achat.

L'idée serait également d'améliorer la flexibilité du marché du travail, avec moins de réglementations, surtout pour les petites et moyennes entreprises. En effet, à l'heure actuelle, celles-ci préfèrent ne pas engager de personnel pour éviter de devoir faire face à d'éventuelles difficultés financières ou administratives. Cette flexibilité du marché du travail permettrait aux actifs sans-emplois d'avoir la chance d'être embauchés dans des petites et moyennes entreprises qui, elles, ne craindraient plus d'engager.

Cette flexibilité permettrait également de régler un problème majeur en Belgique : les inactifs en âge de travailler. A titre informatif, ceux-ci représentent 26% de la population et se répartissent comme suit : 6% sont en incapacité de travail, 4% des personnes au foyer, 5% des prépensionnés 5% des étudiants, 5% des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et 1% d'autres (Thomas Roelens & Al., 2022).

En améliorant la flexibilité du marché du travail, on pourrait ainsi toucher les demandeurs d'emplois dans l'optique qu'ils deviennent actifs.

3.2 Salariés, fonctionnaires et indépendants, tous égaux

Beaucoup des travailleurs en incapacité de travail et de prépensionnés se disent insatisfaits des aménagements de carrière ou de fin de carrière mis en place par le gouvernement. L'arrivée du revenu universel pourrait donner l'opportunité à ces travailleurs d'adapter leur temps de travail pour une reprise en douceur tout en gardant une certaine autonomie financière. Une autre réalité de terrain : les Belges craindraient de perdre une allocation lucrative sans travailler sachant que le système de contrôle est relativement laxiste. L'introduction de l'allocation universelle aurait pour conséquence, selon moi, une augmentation du taux d'emploi en Belgique (Olaf Verhaeghe & Thomas Roelens, 2023).

En ce qui concerne les indemnités liées à l'incapacité de travail des salariés, fonctionnaires mais aussi des indépendants, je propose de revoir le système actuel de sécurité sociale et de mettre en place un système commun.

Pour les salariés et fonctionnaires, je propose que l'Etat prenne en charge 100% du salaire pendant les 14 premiers jours d'indisponibilité, contrairement aux indépendants qui n'auraient malheureusement pas accès à l'allocation de substitution. Mais, à partir du 15^{ème} jour, quel que soit le statut ou la situation familiale, l'Etat accorderait une allocation mensuelle de 600€ en complément du revenu universel adulte de 900€ par mois.

Enfin, j'opterais pour un système dans lequel on ne toucherait pas aux allocations allouées aux adultes atteint d'un handicap car le système fonctionne relativement bien avec les trois catégories d'allocations (Belgium.be, 2023).

4. L'allocation universelle pour les pensionnés et prépensionnés

Pour les retraites, je me baserais sur un montant forfaitaire mensuel de 900€, qui serait valorisé par un montant de 25€ par année complète de carrière, peu importe la profession exercée, le salaire perçu ou le temps de travail hebdomadaire effectué pour autant que ce soit au moins un travail à mi-temps (minimum 20 heures par semaine).

Concrètement, il n'y aurait que deux facteurs qui influenceraient le calcul des futures retraites : le nombre d'années de carrière que le travailleur ou l'indépendant aura prestées et le fait que le retraité figure parmi la population active ou inactive (invalidité, incapacité du travail et accident du travail).

Si je propose un revenu universel de retraite identique pour tous les Belges de tous les secteurs, c'est parce que j'estime que, durant la vie active, il y a déjà eu un écart salarial. Au moment de la retraite, chaque citoyen, quel que soit sa profession, bénéficiera désormais d'une retraite universelle. En effet, pourquoi un écart salarial devrait-il encore exister alors que l'on n'est plus actif ? J'affectionne les sociétés et les systèmes qui fonctionnent à la méritocratie et, pour moi, la seule différence qui subsiste entre les retraités, c'est le nombre d'années de travail qu'ils ont prestées et pendant lesquelles ils ont contribué au fonctionnement de notre système de sécurité sociale.

Pour les travailleurs qui seraient en situation d'accident du travail ou invalidité et incapacité du travail, le revenu universel serait valorisé à hauteur de 12,5€ par année dans cette situation. On ne peut effectivement pas pénaliser quelqu'un de souffrant, mais ce n'est pas forcément équitable pour les autres travailleurs de comptabiliser leur retraite de la même façon. Ainsi, l'année d'un travail serait répartie entre ses jours de travail,

d'incapacité ou de chômage pour obtenir une année de retraite comprise entre 0€ si 12 mois de chômage et 25€ si une année de travail complète.

Petite précision : tous les étudiants, dont la future profession nécessiterait des stages ou des assistanats d'une année voire plus, cotiseraient déjà 25€ par année pour leur retraite.

La seule catégorie de personnes en âge de travailler qui ne bénéficieraient pas du revenu universel « personnes en âge de travailler » sont les prépensionnés et les personnes en situation de régime de retraite anticipée.

Ils représentent 5% des personnes en âge de travailler, soit approximativement 364.500 personnes en 2022 (Thomas Roelens & Al., 2022). Selon ma proposition, le citoyen belge qui veut prétendre à la prépension d'entreprise, doit avoir au moins 60 ans, de même que 38 ans de carrière. Ses revenus se composeraient du revenu universel de 500€ avec une indemnité complémentaire de 80% du dernier salaire brut plafonné à 2000€ nets. Si ce pourcentage est aussi élevé, c'est pour « désinciter » les employeurs à mettre en situation de prépension des travailleurs de plus de 60 ans qui auront énormément de difficultés à retrouver un emploi.

Dès l'instant où ces prépensionnées atteindront 65 ans, ils basculeront automatiquement dans le système de retraite traditionnel expliqué précédemment.

Je propose également de permettre aux Belges qui le souhaitent de prendre leur retraite anticipée (avant l'âge légal minimum de pension) pour leur permettre de « lever le pied ». Pour ce faire, le futur pensionné anticipé devra prouver qu'il au minimum 42 années de carrière et qu'il/elle a au moins 62 ans pour pouvoir partir en régime anticipé de pension.

Les prépensionnés et les pensionnés anticipés devront cependant savoir que chaque année où ils partiront plus tôt à la retraite affectera leur coefficient et donc le montant de leur retraite. Ils recevront mensuellement le montant de base de 900€ qui sera majoré de 25€ par année de travail presté.

Parallèlement à ma proposition, j'insiste sur le fait que des réductions budgétaires seront réalisées avec la simplification de la sécurité sociale et de l'administration. Le citoyen pourra y voir plus clair sur les différents montants accordés, lesquels seront également plus justes et globalement plus équitables qu'à l'heure actuelle.

Voici un résumé complet de ma proposition de revenu universel

Mon offre de Revenu universel	Montant de base (par mois)	Conditions requises pour obtenir ce montant de base	Montants supplémentaires possibles (par mois)	Conditions requises pour ce montant cumulé
Revenu universel pour les personnes de 25 ans ou moins	100€ + 12€ par supplément d'âge Montant max. 160€	L'enfant doit être à charge des parents (domicilié chez eux) et l'étudiant doit être dans les mêmes conditions	1) 90€ ou 230€ 2) 40€ ou 75€ 3) 25€ ou 40€ 4) 25€ 5) 80€	1) Enfant orphelin d'un ou deux parents 2) Si revenus des parents inférieurs à 51.000€/an ou inférieurs à 31.603,68€ bruts/an 3) Si famille monoparentale et revenus inférieurs à 51.000€/an ou inférieurs à < 31.603,68€/an 4) Si un des parents est en situation d'accident du travail 5) Si parent(s) en situation d'handicap sans profession
Revenu universel pour les personnes ayant entre 18 et 25 ans	120 €	L'adulte doit être à charge des parents (domicilié) et doit être étudiant	6) 160€ 7) 100€ 8) 130€ 9) 41,67€	6) Montant cumulable avec le revenu universel enfant 7) Si l'enfant réalise des études qualifiantes 8) Si l'enfant réalise des études supérieures et loue un logement 9) Si l'enfant bénéficie d'une bourse d'étude
Revenu universel pour les personnes ayant entre 18 et 64 inclus (66 ans inclus en 2030)	900 €	Toute la population belge de cette tranche d'âge nonobstant les enfants et les étudiants qui sont domiciliés chez leurs parents	10) -100€ (800€) 11) 300€ 12) 1000€ 13) 600€	10) Si étudiant réalisant des études qualifiantes et domicilié seul (cumulable avec son salaire) 11) Si étudiant réalisant des études supérieures et domicilié seul 12) Pour les personnes licenciées par leur employeur (montant octroyé sur une durée de 12 mois) 13) Pour les travailleurs en incapacité de travail
Revenu universel pour les personnes de plus de 65 ans ou plus (67 ans ou plus en 2030)	900 €	Toute la population belge de 65 ans ou plus (67 ans en 2030) ainsi que les personnes en pension anticipée d'au moins 62 ans et 42 ans de carrière et les prépensionnés d'au moins 60 ans et 38 ans de carrière	14) -400€ (500€) 15) 25€ X années travail	14) S'il s'agit d'une personne prépensionnée d'entreprise (montant cumulé avec la pension d'entreprise) 15) Montant reçu par année de carrière prestée (25€). Si la personne travaille 20 années, + 500€/mois supplémentaires

5. La question des étrangers

Un autre sujet fait l'objet d'avis divers : les personnes étrangères qui émigrent en Belgique dans le but de s'y installer. La question est de savoir à partir de quel moment celles-ci pourraient obtenir l'un des quatre types de revenu universel sans être trop laxiste ni trop rigide. Il conviendrait, selon moi, de trouver un compromis au niveau du moment précis de l'octroi mais aussi au niveau des conditions d'octroi.

En ce qui concerne le laps de temps entre l'arrivée sur le sol belge et la délivrance du revenu universel, je me suis penché sur la manière dont certains pays européens abordent la question et j'en suis arrivé à la conclusion que le « stage d'attente » devrait être de cinq ans pour pouvoir prétendre au revenu universel, quelle que soit sa forme. Pour prouver leur bonne volonté et leur désir de contribuer au système de notre pays, je trouve normal que les citoyens étrangers aient presté trois années complètes de travail à temps plein sur les 5 années de « stage d'attente ».

VI. Quel coût pour le Revenu Universel en Belgique ?

Avant de pouvoir mesurer les coûts engendrés par les quatre types de revenu universel que je propose, il faut pouvoir estimer le nombre de personnes par catégorie de revenu. Pour ce faire, j'ai réalisé un tableau Excel qui prend en compte le nombre de Belges par année de naissance. J'ai étendu ces données jusqu'en 2070 dans le but d'avoir une base estimable de la population belge par année (*cf. Annexe 5*), mais aussi pour définir les coûts de mon système entre 2022 et 2070.

Pour effectuer ce calcul, je suis parti d'une pyramide des âges au 1^{er} janvier 2022 (StatBel, 2022) Ce sont les dernières informations officielles (*cf. Annexe 6*). Celle-ci présente la population belge par tranches de 5 ans (0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans...). Ensuite, j'ai appliqué une moyenne simple pour trouver le nombre de personnes en vie par année en divisant par 5 les tranches de la pyramide des âges jusqu'à la catégories 55-59 ans. A partir de la tranches 60-64 ans et pour les tranches suivantes, au vu du taux de mortalité annuel supérieur à 1% dans ces tranches, j'ai attribué un coefficient de mortalité (*cf. Annexe 7*).

Dans mon tableau, pour estimer la population belge qui allait vivre jusqu'en 2070, j'ai décidé d'appliquer un coefficient de mortalité (StatBel, 2022) en fonction de l'âge de la personne pour calculer le nombre moyen de décès par an et par âge. Ce coefficient est basé sur les estimations de StatBel¹⁴, qui établit le nombre de décès en Belgique par an et par âge mais aussi l'espérance de vie de notre population à l'heure actuelle et dans les années à venir (jusqu'en 2070) (*cf. Annexe 8 et 9*).

Grâce à ces estimations, je suis parvenu à présumer du nombre d'habitants dans notre pays par année et par âge jusqu'en 2070. Cela reste une présomption dans le cas où nous continuerions à vivre comme aujourd'hui jusqu'en 2070. En effet, au cours de ces trois dernières années, nous avons connu deux catastrophes majeures qui ont impacté notre démographie (la pandémie du Covid-19 et la guerre en Ukraine).

¹⁴ Statbel, ou la Direction générale Statistique, est l'Institut National de Statistique de Belgique relevant du service public fédéral de l'Économie, des PME, des Classes moyennes et de l'Énergie. Statbel mène des enquêtes auprès des ménages et des entreprises belges. Elle exploite et assure le traitement des bases de données administratives existantes comme le registre national belge et fournit des données aux autorités et aux organisations tant en Belgique qu'à l'échelle internationale

Pour calculer les naissances annuelles, je me suis basé sur le taux de fécondité qui se situe toujours entre 1,6 et 1,7 enfant par femme jusqu'en 2070 (StatBel, 2022). Cela m'a permis de dégager une tendance et une croissance linéaire du nombre de naissances jusqu'en 2070. Entre 2022 et 2070, l'espérance de vie passera de 77,9 à 88,3 ans chez les hommes et de 84,2 à 90 ans (StatBel, 2022) chez les femmes (*cf. Annexe 9*). Sachant qu'il serait extrêmement difficile de faire varier ces chiffres sur une base annuelle, j'ai décidé de modifier le coefficient de mortalité tous les dix ans. Cela biaise légèrement les estimations, mais elles restent semblables aux estimations de spécialistes.

J'ai également ajouté le solde migratoire dont j'ai trouvé l'information annuelle sur le site du Bureau Fédéral du Plan² (*cf. Annexe 10*), organisme belge indépendant d'intérêt public qui réalise des études et prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement. Selon leurs estimations, notre solde migratoire sera positif et relativement stable jusqu'en 2070 (plus d'immigration que d'émigration). L'âge moyen du surplus d'immigrés restant une inconnue, j'ai décidé de diviser mon solde migratoire par les 50 premières catégories d'âge figurant dans mon tableau puisque la plupart de personnes arrivant en Belgique ont moins de 50 ans. Grâce à ces dernières informations, j'ai pu construire mon tableau final des âges (*cf. Annexe 5*).

En conclusion, nous constatons que le solde naturel de la population belge va évoluer pendant 50 ans de façon faible et relativement stable et que l'accroissement de la population de 1,5 million d'habitants d'ici 2070 en Belgique sera un phénomène expliqué en majeure partie par notre solde migratoire positif (1.261.565 migrants supplémentaires jusqu'en 2070) (Bureau fédéral du Plan, 2022).

1. Quel coût pour les enfants ?

Concentrons-nous d'abord sur le revenu universel pour les enfants. L'année 2023 n'étant pas terminée, j'utiliserai les données de l'année précédente c'est-à-dire, celles de 2022. À titre informatif, le budget des allocations familiales en Belgique était en 2022 de 7,71 milliards d'euros (Banque nationale de Belgique, 2022) dont 3,73 milliards pour la Communauté et Région Flamande ; 2,9 milliards d'euros pour la Région Wallonne ; 1,044 milliard d'euros pour la région Bruxelles-Capitale ; 36 millions d'euros pour la Communauté Germanophone.

Tous les enfants entre 0 et 18 ans sont concernés dans ce scénario, mais nous évoquerons également le revenu universel « enfant » chez les 18-24 ans qui sont étudiants. Selon mon tableau démographique, ils seraient 2.443.900 à recevoir le revenu universel enfant d'un montant mensuel de 100€ en Belgique pour un coût de 2,933 milliards d'euros, sachant qu'une indexation de 12€ supplémentaires/enfant serait appliquée tous les trois ans. Ce qui veut dire que, pour chaque tranche de trois ans, entre 367.567 et 409.486 enfants seraient concernés pour un budget annuel de presque 282 millions d'euros.

En ce qui concerne le complément social en fonction du salaire, 35% des enfants belges (855.365 enfants) ont des parents dont les revenus bruts sont inférieurs à 31.603,68€/an et 15% (366.585) ont des parents dont le revenu se situe entre 31.603,68€ et 50.999€/an. Les suppléments sociaux seraient donc respectivement de 75€ et 40€ par enfant et par mois, pour un coût d'un peu plus de 945 millions d'euros par an.

On dénombre en Belgique, en 2022, 489.175 familles monoparentales ayant en moyenne 1.6 enfant (même nombre que la moyenne nationale) ; ce qui représente 782.680 enfants (StatBel, 2022). Le complément social monoparental de 40€ pour le parent dont les revenus sont inférieurs à 31.603,68€ brut par an concernerait 27% des Belges. Si nous l'extrapolons au nombre d'enfants, cela représenterait 211.324 enfants qui bénéficieraient de ce complément (101 millions d'euros par an).

Dans la même logique, le complément social monoparental de 25€ pour le parent dont les revenus sont inférieurs à 51.000,00€ brut par an concernerait 43% des Belges. Si nous l'extrapolons au nombre d'enfants, cela représenterait 336.552 enfants (StatBel, 2022) qui bénéficieraient de ce complément (101 millions d'euros par an).

Actuellement, pour chaque naissance ou adoption, l'Etat accorde une prime de 750€ aux heureux parents. En 2022, ce ne sont pas moins de 119.018 enfants qui se sont vu octroyer cette prime (StatBel, 2022) ; ce qui représente un montant annuel de 1,071 milliard d'euros et en fait le deuxième poste le plus coûteux pour le revenu universel enfant.

Chaque parent, en situation d'accident de travail pendant au moins six mois complets, a le droit de prétendre pour chaque enfant qui est domicilié chez lui à 25€ de complément social.

Ces parents représentent 10,97% des travailleurs en 2021 (Indicators.be, 2021). Selon moi, ce pourcentage est resté fort similaire en 2022.

Si on l'étend aux nombres d'enfants, cela représenterait à 267.607 enfants et représenterait un coût de 80,28 millions d'euros par an.

Il existe également dans ma formule une allocation pour les parents ayant un handicap et n'ayant pas de profession (184.951 enfants concernés en Belgique). Le montant de cette allocation serait de 80€/mois et le coût de ce supplément social serait de 177,55 millions d'euros.

Les orphelins, quant à eux, auraient le droit de percevoir une allocation spécifique de 90€/mois pour la perte d'un parent et 230€/mois pour la perte des deux parents. En 2022, en Belgique, on recensait 45.000 orphelins (StatBel, 2022) répartis comme suit : 43.200 (96%) avaient perdu un parent et 1.800 (4%) leurs deux parents. Le coût de cette allocation s'élèverait donc à 51,62 millions d'euros par an. Analyse faite, je ne réformerais pas le système d'allocation pour les 68.011 enfants en situation de handicap. L'allocation moyenne pour ces enfants étant de 308€ par enfant et par mois, l'enveloppe globale pour ce poste se chiffrerait à 251,36 millions par an (*cf. Annexe 11*).

Pour les 0-18 ans, le revenu universel « enfant » aurait coûté pour l'année 2022, 5.994.694.035,42€ avec une allocation moyenne par enfant et par mois de 204,41€. Mais il ne faut pas perdre de vue que les 18-24 ans « étudiants » pourraient bénéficier du revenu universel « enfant » tant qu'ils seraient domiciliés chez leurs parents et qu'ils auraient le statut d'étudiant. Le revenu universel enfant pour les étudiants ayant entre 18 et 24 ans coûterait 1,136 milliard supplémentaire.

Avec un coût général de 7.130.604.003,04€, le coût du revenu universel enfant 2022 représenterait 1,298% du PIB de la Belgique (*cf. Annexe 11*).

Catégorie d'allocation	Montants	Enfants concernés	Montants mensuels	Montants annuels
Allocation de base pour les enfants	100,00 €	2.443.900	244.390.040,00 €	2.932.680.480,00 €
indexation 3 ans	12,00 €	367.567	4.410.808,80 €	52.929.705,60 €
Indexation 6 ans	12,00 €	388.592	4.663.101,60 €	55.957.219,20 €
Indexation 9 ans	12,00 €	402.521	4.830.256,80 €	57.963.081,60 €
Indexation 12 ans	12,00 €	409.486	4.913.834,40 €	58.966.012,80 €
Indexation 15 ans	12,00 €	389.009	4.668.105,60 €	56.017.267,20 €
Complément pour les parents gagnant moins de 31.603,68€	75,00 €	855.365	64.152.385,50 €	769.828.626,00 €
Complément pour les parents gagnant moins de 51.000€	40,00 €	366.585	14.663.402,40 €	175.960.828,80 €
Complément monoparental avec un salaire de moins de 31.603,68€	40,00 €	211.324	8.452.944,00 €	101.435.328,00 €
Complément monoparental avec un salaire de moins de 51.000€	25,00 €	336.552	8.413.810,00 €	100.965.720,00 €
Complément prime de naissance ou d'adoption	750,00 €	119.018	89.263.800,00 €	1.071.165.600,00 €
Complément accident du travail à partir du 7ème mois	25,00 €	267.607	6.690.177,35 €	80.282.128,14 €
Complément pour les parents vivant avec un handicap sans profession	80,00 €	184.951	14.796.089,84 €	177.553.078,08 €
Orphelin d'un parent	90,00 €	43.200	3.888.000,00 €	46.656.000,00 €
Opehlin des deux parents	230,00 €	1.800	414.000,00 €	4.968.000,00 €
Enfants handicapés (montant moyen des allocations)	308,00 €	68.010	20.947.080,00 €	251.364.960,00 €
Nombre de personne au revenu universel enfant 0-18 ans	2.443.900		montant total 0-18 ans	5.994.694.035,42 €
Nombre de personne au revenu universel enfant 18-24 ans	463.085		montant total 18-24 ans	1.135.909.967,62 €
			Montant total du revenu universel enfant	7.130.604.003,04 €
			Revenu universel enfant moyen	204,41 €
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)				1,298%

2. Quel coût pour les étudiants ?

Cette catégorie est principalement celle des 18-24 ans, bien que certains étudiants soient encore aux études après 24 ans (études tardives ou certaines spécialisations, notamment en Médecine) et concerne 931.760 personnes. Cependant, seuls 70% de ces jeunes décident suivent des formations professionnalisantes ou accèdent aux études supérieures (33,25% formations professionnalisantes, 22,05% baccalauréat, 14,7% baccalauréat et master) ; ce qui porte le nombre d'étudiants à 652.232 (IWEPS, 2022).

On l'a dit, les étudiants n'ont pas tous le même statut., 90% des étudiants belges (342.421), sont domiciliés chez leurs parents contre 10% qui vivent seuls (Parlement de Wallonie, 2021). Parmi ces 90% domiciliés chez leur parents, 40% seulement vivent en kot, en appartement ou en colocation (Parlement de Wallonie, 2021).

Ce qui signifie que 184.908 jeunes sont inscrits en études supérieures et vivent chez leurs parents sans kot. Pour chacun de ces enfants aux études supérieurs, les parents se verraient octroyer un revenu universel « enfant » majorés de 120€, ce qui représenterait un coût de près de 719,831 millions d'euros par an pour l'Etat belge.

Pour les 123.272 étudiants aux études supérieures, domiciliés chez les parents et qui vivent en kot, les parents recevraient un revenu universel « étudiant » de 250€, auquel il conviendrait d'ajouter un revenu universel « enfant ». Soit un coût annuel de 672,19 millions d'euros.

Enfin, pour les 34.242 étudiants aux études supérieures non-domiciliés chez leurs parents, ils pourraient avoir accès au revenu universel « adulte » avec une allocation mensuelle de 1.200€. Soit un coût annuel de 493,09 millions d'euros.

Quant aux bourses d'études, elles seraient toujours d'application pour les jeunes inscrits en études supérieurs pour autant qu'ils remplissent certains critères. Le montant de cette bourse serait équivalent pour tous les enfants belges et s'élèverait à 500€ par année, portant à 363 millions d'euros par an son coût pour l'Etat belge.

Abordons ensuite les 309.810 étudiants en formation professionnalisante. D'après les résultats de l'enquête quantitative environ 50% de ces étudiants sont domiciliés chez leurs parents.

Les 154.905 étudiants domiciliés chez leurs parents percevraient un revenu universel « étudiant » de 220€/mois en plus du revenu universel « enfant ». Ce qui porterait le coût à 788,91 millions d'euros par an.

Pour ces mêmes étudiants mais vivant seuls, une allocation universelle « adulte » de 800€ leur serait accordée. Le coût de la mesure se monterait à 1,487 million d'euros par an.

Le budget pour l'allocation « étudiant » se chiffrerait donc à 4,524 milliards d'euros. Précisons toutefois que 1,136 milliard de ce montant serait à imputer au budget du revenu universel « enfant » tandis que 1,980 milliard serait à imputer au budget du revenu universel « adulte » pour les étudiants vivant seuls.

En conclusion, la part du budget allouée au revenu universel étudiant se chiffrerait à 1,401 milliard par année. Cela correspondrait à 0,26% de notre PIB en 2022. Cela correspondrait à 0,26% de notre PIB en 2022 (*cf. Annexe 12*).

Catégorie d'allocations	Explications	Montants moyens	Nombre d'étudiants	Montants mensuels	Montants annuels
Allocation pour les étudiants du traditionnel vivant chez leurs parents	120€ en plus de leur RU enfant	324,41 €	184.908	59.985.965,35 €	719.831.584,21 €
Allocation pour les étudiants du professionnel vivant chez leurs parents	220€ en plus de leur RU enfant	424,41 €	154.905	65.743.231,05 €	788.918.772,60 €
Allocation pour les étudiants vivant chez leurs parents avec un kot	250€ en plus de leur RU enfant	454,41 €	123.272	56.015.993,17 €	672.191.918,01 €
Allocation pour les étudiants du traditionnel hors de chez leurs parents	1200€ sous la forme d'un RU	1.200,00 €	34.242	41.090.640,00 €	493.087.680,00 €
Allocation pour les étudiants du professionnel hors de chez leur parents	800€ sous la forme d'un RU	800,00 €	154.905	123.924.000,00 €	1.487.088.000,00 €
Etudiants boursiers (études supérieures uniquement)	500€ sous la forme d'une bourse	500,00 €	60.594	30.297.000,00 €	363.564.000,00 €
	Montants alloués au revenu universel enfant	Montants alloués au revenu universel étudiant	Montants alloués au revenu universel adulte		
Allocation pour les étudiants du traditionnel vivant chez leurs parents	453.564.237,01 €	266.267.347,20 €	- €		
Allocation pour les étudiants du professionnel vivant chez leurs parents	379.969.572,60 €	408.949.200,00 €	- €		
Allocation pour les étudiants vivant chez leurs parents avec un kot	302.376.158,01 €	369.815.760,00 €	- €		
Allocation pour les étudiants du traditionnel hors de chez leurs parents	- €	- €	493.087.680,00 €		
Allocation pour les étudiants du professionnel hors de chez leur parents	- €	- €	1.487.088.000,00 €		
Etudiants boursiers (études supérieures uniquement)	- €	363.564.000,00 €	- €		
Somme totale	1.135.909.967,62 €	1.408.596.307,20 €	1.980.175.680,00 €		
	Voir Revenu universel enfant 2022		Voir revenu universel adulte 2022		
Montant global du revenu universel étudiant en 2022	1.408.596.307,20 €				
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)	0,26%				

3. Quel coût pour les « personnes indépendantes financièrement » ?

Les personnes indépendantes financièrement se répartissent, on l'a dit précédemment, en trois catégories : primo, les jeunes de 18 à 24 ans qui sont étudiants mais ne sont plus domiciliés chez leurs parents ; ici, le coût de la mesure se chiffrerait à 1,980 milliard d'euros (1,487 milliard + 493 millions) ; secundo, les 279.528 jeunes de 18 à 24 ans qui ont fait le choix de ne pas poursuivre de formation ; dans ce cas, le coût pour l'Etat Belge s'élèverait à 3,019 milliards d'euros ; tertio, et c'est la catégorie la plus importante, le reste de la population dont l'âge est compris entre 24 et 64 ans. Cette tranche d'âge concerne 6.068.701 personnes, auxquelles serait accordé un revenu universel mensuel de 900€, portant le budget annuel à allouer à 65,542 milliards d'euros.

En marge des trois catégories énumérées ci-dessus, penchons-nous ensuite sur les demandeurs d'emploi, les personnes en incapacité de travail et celles qui sont atteintes d'un handicap.

Dans mon offre, je propose de conserver les indemnités de chômage sous la forme d'une allocation de 12 mois pour les personnes qui ont fait l'objet d'un licenciement.

Le taux de départ involontaire des salariés était de 1,77%, soit 76.048 Belges (La libre Eco avec Belga, 2022) qui recevraient ainsi 1.000€ supplémentaire aux 900€ déjà perçus grâce revenu universel adulte. Ce qui signifie que cette mesure coûterait 912 millions d'euros par an au gouvernement.

Les salariés belges en situation d'invalidité, d'incapacité du travail et d'accident du travail représentaient en 2021 quelque 500.000 personnes (sans tenir compte des fonctionnaires qui relèvent d'un autre régime). En estimant à 600.000 le nombre de personnes en incapacité de travail, nous nous rapprochons du nombre réel d'invalides (Himad Messoudi, 2023). L'idée serait de leur octroyer 600€ par mois, en plus des 1.000€ perçus grâce au revenu universel « adulte ». Cette mesure couterait 4,32 milliards d'euros à l'Etat belge.

Enfin, pour les 714.097 Belges porteurs d'un handicap, je ne toucherais pas aux montants des allocations afin de conserver le budget de l'Etat en 2021, soit de 2,58 milliards d'euros pour les allocations aux handicapés. L'allocation représenterait en moyenne un montant mensuel de 301,08€ par adulte porteur d'un handicap.

Finalement, pas moins de 6.537.377 personnes seraient ainsi concernées par le revenu universel « adulte » pour un montant global de 75.773.627.040€ par année ou 13,79% de notre PIB de l'année 2022 (*cf. Annexe 13*).

Catégorie d'allocation	Montants	Adultes concernés	Montants mensuels	Montants annuels
Revenu universel 18-24 ans ouvriers	800,00 €	154.905	123.924.000,00 €	1.487.088.000,00 €
Revenu universel 18-24 ans du supérieur	1.200,00 €	34.242	41.090.640,00 €	493.087.680,00 €
Revenu universel 18-24 ans sans formation	900,00 €	279.528	251.575.380,00 €	3.018.904.560,00 €
Reste de la population 24-64	900,00 €	6.068.701	5.461.830.900,00 €	65.541.970.800,00 €
Allocation de chômage de 12 mois après licenciement (cumulable avec RU)	1.000,00 €	76.048	76.048.000,00 €	912.576.000,00 €
Allocation à partir du 15ème jour pour les invalides	600,00 €	600.000	360.000.000,00 €	4.320.000.000,00 €
Montant annuel du revenu universel adulte 2022				75.773.627.040,00 €
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)				13,79%

4. Quel coût pour les pensionnés et prépensionnés ?

Reste à établir le coût que représenterait le revenu universel de retraite et d'aborder la question du montant de la pension sachant que la Belgique compte actuellement 2.269.316 retraités.

J'envisage un montant de base « retraite » forfaitaire de 900€ par mois pour un coût annuel de 24,508 milliards d'euros. Mais ce n'est pas tout. Etant donné que je suis favorable au système méritocratique, je propose une prime mensuelle supplémentaire de 25€ par année de travail prestée.

La durée de carrière d'un belge était de 33,4 ans en janvier 2022. En augmentant la durée de carrière à 34 ans (Fleur Olagnier, 2022), nous parviendrions à une retraite moyenne de 1.750€ par mois (900€ liés au revenu universel plus 34 années à 25€ qui est égal à 850€ majoré grâce au travail), soit un montant plus important qu'aujourd'hui, puisque la retraite moyenne représente 1.718,58€ d'après l'enquête menée par le VIF (Eglantine Nyssen, 2023).

D'où un coût supplémentaire de 23,147 milliards d'euros pour l'Etat et une facture globale de 47.655.636.000€ précisément pour les retraites à partir de 65 ans.

A cela, il convient de se pencher sur deux autres catégories : les prépensionnés et les personnes qui bénéficient d'un régime de retraite anticipée.

En ce qui concerne le premier cas, d'après les derniers chiffres de l'ONEM (mars 2022) repris par Trends Tendence, 23.232 personnes (Muriel Lefèvre, 2023) auraient pu bénéficier du revenu universel de 500€ de l'Etat en plus de 80% de leur dernier salaire brut. Cela représente un coût pour l'Etat de 139,39 millions d'euros.

Le second cas concerne 341.268 personnes en situation de retraite anticipée (soit 364.500 personnes qui correspondent aux 5% des personnes en âge de travailler à la pension moins 23.232 en prépension (Thomas Roelens & Al., 2022). Ces 341.268 personnes percevraient ainsi les 900€ de revenu universel ainsi qu'en moyenne 42 annuités de 25€ correspondant à leur durée moyenne de carrière (1.050€). Les retraites moyennes tourneraient autour de 2.000€ mensuel. Le régime de retraite anticipée coûterait ainsi à l'Etat 7,985 milliards d'euros en 2022.

Quant au budget global pour les personnes en situation de retraite anticipée, les prépensionnées et les retraités à partir de 65 ans, il s'élèverait à 55.780.699.200€ et à 10,15% du PIB belge (cf. Annexe 14).

Catégorie d'allocation	Montant	Montant par année de travail	Années prestées moyenne d'un belge	Nombre de retraités	Montants mensuels	Montants annuels
Allocation pour les retraités de base	900,00 €			2.269.316	2.042.384.400,00 €	24.508.612.800,00 €
Complément de carrière moyen	850,00 €	25,00 €	34,00	2.269.316	1.928.918.600,00 €	23.147.023.200,00 €
Allocation pour les prépensionnés	500,00 €			23.232	11.616.000,00 €	139.392.000,00 €
Allocation pour les pensions anticipées	900,00 €			341.268	307.141.200,00 €	3.685.694.400,00 €
Complément de carrière moyen	1.050,00 €	25,00 €	42,00	341.268	358.331.400,00 €	4.299.976.800,00 €
Coût total du revenu universel retraite pour 2022						55.780.699.200,00 €
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)						10,15%

5. Conclusion du coût global du revenu universel jusqu'en 2070

En appliquant les différentes mesures que je propose dans le cadre du revenu universel, l'Etat belge aurait dû déboursier 140.093.526.550,24€ pour l'année 2022. A cela, il faudrait également ajouter les soins de santé et les allocations pour les adultes ayant un handicap.

La note globale de l'Etat pour le revenu universel et les prestations sociales restantes s'élèveraient à 180.755.226.550,24€. Ces dépenses représenteraient 32,89% de notre PIB en 2022 contre 25,7% avec le système de sécurité social que nous connaissons actuellement.

Catégorie d'allocation	Population 2022	11.584.008
	En % de PIB actuel	
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070	1,30%	7.130.604.003,04 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070	0,26%	1.408.596.307,20 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070	13,79%	75.773.627.040,00 €
Coût total du revenu universel retraité jusqu'en 2070	10,15%	55.780.699.200,00 €
Montant lié au revenu universel	25,49%	140.093.526.550,24 €
Soins de santé	6,93%	38.077.700.000,00 €
Allocation pour les personnes handicapées	0,47%	2.584.000.000,00 €
Montant global de ma proposition sociale	32,89%	180.755.226.550,24 €

Dans le détail du calcul qui va suivre, je n'ai pas pris en compte les adaptations sociales des Belges ainsi que les effets du revenu universel. Ainsi, j'ai utilisé comme base un pourcentage de chômeurs, d'invalides, de salariés, d'étudiants ou encore d'indépendants identique entre 2022 et 2070.

Voici comment s'articuleraient les dépenses de mon système de revenu universel jusqu'en 2070 (*cf. Annexe 15*). Il faut savoir que tous les pourcentages de dépenses évoqués ci-dessous sont calculés par rapport à notre PIB courant de 2022 (*cf. Annexe 16*). Il n'y a pas d'indexation dans ce tableau chiffré.

La portion la plus importante de mon revenu universel en 2022 de même qu'en 2030 et 2040 concerne le revenu universel adulte. Ce type de revenu représenterait 13,79% de notre PIB en 2022, atteindrait son pic à 14,17% en 2030 pour redescendre, en 2070, à 13,01% du PIB.

Le second type de revenu universel le plus coûteux serait le revenu universel retraite qui représenterait 10,11% de notre PIB en 2022. A l'opposé du revenu universel adulte, celui-ci augmenterait en permanence jusqu'en 2070 pour atteindre 16,56% du PIB. Cela constituerait un bond de 61,05% de nos dépenses pour les retraites d'ici 2070.

Ensuite, notre système de soins de santé serait relativement onéreux. Il s'élèverait à 6,93% de notre PIB pour atteindre en 2070, 7,78% de notre PIB.

Enfin, les dépenses pour le revenu universel enfant, étudiant mais aussi les allocations pour les personnes handicapées passeraient respectivement de 1,30%, 0,26% et 0,47% du PIB en 2022 à 1,46%, 0,30% et 0,53% du PIB courant en 2070. Ces augmentations des dépenses seraient liées uniquement à l'évolution démographique de notre pays.

Pour conclure, les dépenses liées à ma proposition de revenu universel passeraient de 32,86% à 39,64% du PIB courant en 2022. Un peu moins de 95% de ces augmentations des dépenses sont liées au vieillissement de la population (6,45% du PIB 2022 sur les 6,79% de variation générale).

VII. Quelles pistes pour financer le Revenu Universel ?

Si l'idée d'instaurer un revenu universel peut paraître séduisante, encore faut-il trouver les moyens de le financer ! C'est ce à quoi je vais m'atteler ici.

Pour parvenir à financer les quatre types de revenu universel que j'ai analysés précédemment, dont le coût annuel pour 2022 se chiffrerait à 147,412 milliards d'euros, il me faut élaborer un plan de financement cohérent.

Pour ce faire, j'ai « visité » le site de la Banque Nationale de Belgique afin d'analyser les dépenses de l'Etat (*cf. Annexe 17*). J'ai remarqué que ma proposition de revenu universel n'impactait que la partie « prestations sociales » des comptes non financiers des administrations publiques. Par conséquent, j'ai analysé en détail les prestations sociales payées par l'Etat en 2021 (*cf. Annexe 18*) puisque que les datas se rapportant à l'année 2022 ne sont pas disponibles. Etant donné que les derniers montants des comptes de l'Etat datent de 2021 et que ma proposition de revenu universel concerne 2022, j'ai remis ma proposition sur les bases de 2021 avec un calcul inversé de l'indexation des prestations sociales sur le site de la BNB¹⁵. Le financement de ma proposition de revenus universels aurait coûté 130.024.229.655,83 milliards d'euros en 2021.

Comme expliqué précédemment, pour 2021, j'ai décidé de me concentrer sur les dépenses liées à la Sécurité Sociale (131,91 milliards d'euros) et aux rémunérations des salariés de l'Etat (62,73 milliards d'euros) uniquement (Banque nationale de Belgique, 2022). En effet, les dépenses, les consommations intermédiaires, les impôts (21,35 milliards d'euros), les subventions (21,73 milliards d'euros), les transferts courants globaux (13,16 milliards d'euros), les charges d'intérêts (8,49 milliards d'euros) et les dépenses en capital (19,08 milliards d'euros) resteront inchangés dans l'établissement de mon post-budget pour l'année 2021 (Banque nationale de Belgique, 2022) (*cf. Annexe 19*).

En revanche, ce qui va varier dans ce budget, ce sont les prestations sociales et les salaires des fonctionnaires qui feront l'objet de trois catégories. Primo, les éléments de prestations sociales que je vais conserver dans mon calcul de budget 2021.

¹⁵ Banque Nationale Belge : elle veille à la stabilité financière et surveille le système financier belge. Elle publie également tous les comptes de l'Etat belge.

Secundo, les éléments de prestations sociales que je vais supprimer et qui seront intégrés dans le montant final des coûts des différents revenus universels.

Tertio, l'impact du revenu universel sur les fonctionnaires belges.

Dans la première catégorie donc, j'ai décidé de conserver le budget alloué aux soins de santé, lesquels sont financés en majeure partie par l'Etat. En Belgique, les soins de santé représentent à eux seuls 35,34 milliards d'euros des 278,46 milliards d'euros du budget (Banque nationale de Belgique), 2022.

J'ai pris l'option aussi de ne pas modifier le système des allocations aux personnes en situation de handicap puisque le système en place, selon moi, est bien abouti. Le coût annuel de cette allocation se monte à 2,58 milliards d'euros (Banque nationale de Belgique, 2022).

Enfin, j'ai choisi de conserver les allocations d'invalides de guerre et les allocations de la sécurité sociale d'Outre-Mer pour les travailleurs hors espace Economique Européen et pour les étrangers employés par l'Etat belge. Soit un coût de 14,3 millions d'euros, qui ne représente pas grand-chose dans un budget. Ce qui signifie que le budget total des allocations auxquelles j'ai décidé de ne pas toucher représente 37,99 milliards d'euros (Banque nationale de Belgique, 2022).

En seconde catégorie, j'ai décidé de remplacer certaines allocations faisant partie des prestations sociales et d'englober leur coût dans mes différents revenus universels. J'ai d'abord remplacé les indemnités d'invalidité et d'incapacité du travail en les intégrant dans le revenu universel adulte. J'économise ainsi 10,74 milliards d'euros (Banque nationale de Belgique, 2022).

J'ai ensuite choisi de supprimer les allocations de chômage pour gagner 4,98 milliards d'euros sur la note finale (Banque nationale de Belgique, 2022).

Les allocations liées aux prépensions et aux interruptions de carrière sont remplacées en partie dans le revenu universel retraite pour le premier et le revenu universel adulte pour le second. Gain : 1,2 milliard d'euros. Les pensions sont aussi réformées dans leur intégralité avec un montant mensuel fixe de 900€ et 25€ supplémentaire par année de carrière. Gain : 53,1 milliards d'euros pour les retraites (Banque nationale de Belgique, 2022).

Les 7,30 milliards d'euros budgétisés en allocations familiales seront intégrés dans le revenu universel enfant, tandis que les 528,5 millions d'euros consacrés aux accidents de travail et maladies professionnelles seront supprimés. Les revenus d'intégration sociale et les garanties de revenus aux personnes âgées vont aussi disparaître pour une épargne de 2,423 milliards d'euros. Enfin, les pensions de guerre, les fonds de fermeture aux entreprises, les transferts sociaux, les assurances « soins et faillites » ainsi que d'autres prestations sociales en espèces seront supprimées, soit un gain de 6,017 milliards d'euros (Banque nationale de Belgique, 2022).

Le gain total des dépenses actuelles, évaluées à 92,191 milliards d'euros, sera réinjecté dans ma proposition de Revenu Universel.

1. Vers une réorganisation des organismes publics

Concernant la troisième catégorie, l'arrivée du revenu universel aura pour conséquence une réorganisation ou une fermeture de certains organismes publics (CPAS, ONEM, ...) et une réorientation des fonctionnaires ou un engagement limité pour ceux-ci. En effet, si l'on prend en compte le cas des CPAS, on constate qu'ils ont d'autres missions que de délivrer ou non des revenus d'intégration sociale. La réforme ne sera donc pas complète mais concernera bien certaines parties des organismes publics (Belgium.be, 2022).

Ils ont aussi pour vocation d'intervenir dans tout un ensemble de matières, telles la formation des articles 60¹⁶, des aides médicamenteuses, l'aide en espèces pour financer des besoins primaires ou encore l'intervention dans les affiliations sportives.

De nombreux postes administratifs seront en effet réformés au sein de ces organismes publics et les fonctionnaires retraités ne seront pas remplacés. J'ai estimé la diminution à 140.000 fonctionnaires qui ne seront pas remplacés jusqu'en 2070.

A l'heure actuel, d'après le Soir, les 814.000 fonctionnaires sont répartis dans 5 catégories distinctes (Par la rédaction, 2017) : l'activité administration (47%), l'enseignement (42%), les transports (6%), la défense et la justice (5%) et les services collectifs (1%).

¹⁶ Les articles 60 sont des contrats de travail conclus entre le CPAS et un bénéficiaire de ses services. La mise à l'emploi conformément à ces articles est une forme d'aide sociale permettant à un CPAS de procurer un emploi à une personne qui n'est jamais entrée ou qui s'est éloignée du marché du travail.

J'estime que l'arrivée du revenu universel doit permettre de rationaliser les entités et les compétences fédérées (au niveau des communautés et des provinces) afin de faire des économies sur les frais de fonctionnement/d'administration et sur les salaires de fonctionnaires qui endossent la même fonction à des échelons différents. Cela représente les 47% que l'on trouve dans la catégorie administration. D'ici 2070, je ne compte pas remplacer plus de 161.000 fonctionnaires admis à la retraite dans l'activité administration. En effet, chaque année presque 8.000 personnes de la catégorie « activité administration » prennent leur retraite. Parmi ces 8.000 retraités, je m'engage de réengager 4.000 personnes pour l'Etat belge.

Cela signifie que chaque année, l'Etat belge fera une économie de plusieurs centaines de millions d'euros quand on sait qu'un fonctionnaire coûte en moyenne 77.067,07€ par an (*cf. Annexe 20*). Toutefois, je n'ai pas l'intention de faire des coupes budgétaires parmi les fonctionnaires de la Justice, un secteur qui est en proie à de nombreuses difficultés, au même titre que l'enseignement maternel, primaire et secondaire, que les transports ou encore la défense. J'imagine même de renforcer le nombre de fonctionnaire dans ces catégories au prorata de l'augmentation de notre population (+2,5% tous les 10 ans). J'engagerai donc plus ou moins 20.400 fonctionnaires supplémentaire d'ici 2070 pour compenser l'augmentation démographique dans des secteurs comme la Défense, l'enseignement ou encore les transports.

Par conséquent, pour équilibrer le budget, il faudrait que les recettes fiscales puissent être équivalentes aux dépenses de l'Etat. Et pour comparer les recettes fiscales et les dépenses de l'Etat, j'ai pris en référence l'année 2021, pour laquelle je possédais des données complètes (Banque nationale de Belgique, 2022).

2. Un gain de 40 milliards sur les transactions financières

En 2021, les recettes fiscales de la Belgique s'élevaient à 250,9046 milliards d'euros. Etant entendu que recréer ou aménager un nouveau système fiscal serait trop compliqué et trop spécifique, j'ai n'ai pas opté pour la modification du système de taxation (Banque nationale de Belgique, 2022).

J'essayerais toutefois d'instaurer une micro-taxe sur les transactions financières, taxe qui est évoquée depuis bon nombre d'années dans d'autres pays européens tels la France ou la Suisse pour remplacer ou complémentariser le système de taxation déjà en place.

Selon ma formule, cette micro-taxa consisterait en un impôt de 0,5% pour chaque euro viré par transaction financière (5€ pour 1.000€ versés) et il viendrait se complémentariser avec le système de taxation déjà en place.

Si l'on prend en compte les six premiers mois de l'année 2022, les Belges ont réalisé 2,5 milliards d'opérations pour un montant de 4.000 milliards d'euros (Banque nationale de Belgique, 2022). Sur une base annuelle, la Belgique compterait des opérations financières d'un montant de 8.000 milliards d'euros. Cette micro-taxa de 0,005€ par Euro versé rapporterait un montant de 40 milliards d'euros par an à l'Etat belge.

Socialement parlant, cette taxa, au même titre que la TVA¹⁷ serait une taxa qui serait payée par les Belges consommant le plus en « transactions financières ». Cela concernait les gens plus aisés et cette taxa viserait donc à favoriser la redistribution verticale.

En conclusion, pour l'année 2021, en intégrant le revenu universel tel que je l'imagine avec la micro-taxa, les comptes de l'Etat auraient été dans le rouge de plus de 25,43 milliards d'euros soit 4,75% du PIB (*cf. Annexe 17*). En réalité, le solde de l'Etat pour l'année 2021 était en négatif de 27,553 milliards soit 5,15% du PIB (*cf. Annexe 21*). Je peux dire que le Micro-taxa permet de combler l'écart de presque 40 milliards entre ma proposition de revenu universel et le système de sécurité social actuel.

¹⁷ Taxe sur la valeur ajoutée

VIII. Différents scénarios du budget de l'Etat jusqu'en 2070

Dans cette dernière partie d'analyse, il est question de comparer les différents scénarios financiers et comptables envisageables en Belgique et ce, pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Je vais simuler à l'aide des données récoltées et calculées par mes soins les différents coûts de ces scénarios pour 2022 mais aussi pour les décennies suivantes jusqu'en 2070.

Cela me permettra de dégager une idée globale sur le montant de la capacité (+) ou du besoin (-) en financement de l'Etat belge. Les données financières fournies ci-dessous représentent un coût annuel et elles ont été indexées dans le but d'avoir une idée globale de l'équilibre budgétaire.

Pour réaliser les tableaux chiffrés de ces différents scénarios, j'ai utilisé les comptes non financiers des administrations publiques disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique. J'ai retranscrit les dépenses et les recettes des années 2021 et 2022 dans le but d'obtenir des résultats d'exercice de référence (cf. Annexe 17-18). Pour ces deux années, la Belgique a eu un besoin de financement de respectivement 27,554 milliards et 21,345 milliards. Celui-ci représente 5,15% (2021) et 3,88% (2022) du PIB belge (cf. Annexe 16).

1. Budget de l'Etat belge en conservant le système actuel (premier scénario)

Dans le premier scénario, je prends en compte le modèle actuel de l'Etat belge sans modifier les catégories et les montants des dépenses et des recettes.

1.1. Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2022

Situation n°1

Afin d'estimer les montants des recettes et des dépenses des futures décennies (2030, 2040, 2050, 2060, 2070), j'ai calculé la croissance des recettes et des dépenses (Banque Nationale de Belgique, 2022) depuis 2000 (date la plus lointaine où les données sont disponibles sur la BNB¹⁸) et ce, dans le but d'effectuer une extrapolation jusqu'en 2070.

¹⁸ Banque Nationale de Belgique

A titre d'exemple, le budget pour les « rémunérations et salaires des fonctionnaires » a augmenté de 136,83% entre 2000 et 2022, ce qui correspond à une croissance annuelle de 5,95%.

A cette cadence, jusque l'année 2070, le budget pour les salaires des fonctionnaires serait de 1093,448 milliards d'euros alors qu'il représente 68,251 milliards d'euros en 2022. Entre 2000 et 2022, la croissance moyenne annuelle des dépenses est de 6,72% et celle des recettes est de 5,03%.

Pour les postes de dépense « subventions » et « autres transferts courants », j'ai limité la croissance annuelle à 6%. En effet, une telle croissance atteignant respectivement 10% (subventions) et 17% (autres transferts courants) ne serait pas viable dans le cadre de la gestion de l'Etat.

En utilisant cette méthode d'extrapolation, le budget de l'Etat belge serait en déficit de 78,99 milliards par année en 2030, de 251,10 milliards en 2040, de 658,17 milliards en 2050, de 1571,32 milliards en 2060 et de 3554,64 milliards en 2070. On passerait d'un besoin en financement de 11,72% du PIB en 2030 à 190,27% du PIB estimé en 2070 (*cf. Annexe 22*).

Globalement, ce premier cas nous emmènerait droit dans le mur !

1.2 *Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2019*

Situation n°2

Je prends en compte dans mon tableau (*cf. Annexe 23*) la croissance annuelle des dépenses et des recettes entre 2000 et 2019.

Si j'utilise 2019 comme dernière année de référence, c'est parce que l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la pandémie de la Covid 19 n'avaient pas encore influencé les comptes de l'Etat.

En effet, durant cette période, la croissance moyenne annuelle des dépenses était de 5,52%. Etant donné que les recettes et les dépenses des Etats sont souvent corrélées, cela signifierait que la croissance des recettes serait plus faible. Cela a été démontré par le fait que la croissance annuelle moyenne a été de 4,45% entre 2000 et 2019 contre 6,72% entre 2000 et 2022.

Par conséquent, cette situation avec des dépenses mais aussi des rentrées réduites serait insuffisante pour obtenir un budget à l'équilibre.

Celui-ci varierait d'un déficit annuel de 62,65 milliards en 2030, soit 9,30% du PIB à un déficit de 1861,24 milliards qui correspond à 99,79% du PIB belge (*cf. Annexe 23*).

Cette situation n'est guère plus tenable pour la Belgique.

1.3. *Extrapolation sur base d'une croissance plafond*

Situation n°3

J'ai décidé d'appliquer une croissance annuelle plafonnée pour les postes de dépenses de l'Etat belge. Cette croissance sera limitée à 5% du budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses qui étaient déjà inférieures à ces 5% de croissance annuelle (charges d'intérêts et dépenses en capital), je n'apporterais pas de modification.

En ce qui concerne les recettes de l'Etat, j'ai conservé leur croissance annuelle sur la période 2000-2022 avec un taux de 5,0351%.

La seule chose qui me préoccupe dans ce cas est la limitation des dépenses. Celle-ci pourrait avoir deux conséquences.

Première conséquence : si les dépenses de l'Etat ne suivent pas la croissance habituelle (5,52% pour la période 2000-2019 et 6,72% pour 2000-2022), je ne peux pas garantir un niveau de vie correct pour les Belges.

Seconde conséquence : ce manque d'investissement peut avoir un impact négatif sur le pouvoir d'achat des Belges et par conséquent sur les recettes de l'Etat (moins de consommation).

Dans ce cas, le déficit belge resterait « contrôlable » avec une perte annuelle de 24,20 milliards en 2030, soit 3,43% du PIB belge. Cela correspond au même niveau nominal de déficit qu'en 2021 et 2022. En 2070, le déficit serait de 58,93 milliards soit 3,15% du PIB belge.

Par conséquent, même si le niveau nominal du déficit augmentait durant cette période, le niveau en pourcentage du PIB se réduirait (*cf. Annexe 24*).

En conclusion, si l'Etat belge souhaite conserver son système social actuel, il doit absolument limiter la croissance de ses dépenses à maximum 5% par an (contre presque 7% actuellement).

Il faut espérer que cette limitation des dépenses publiques n'entraînera pas de conséquences néfastes sur les recettes de l'Etat (baisse de la consommation), sans quoi le problème de déficit empirera au fur et à mesure des décennies.

2. Budget de l'Etat en intégrant ma proposition de revenu universel (second scénario)

Dans le second scénario, j'ai intégré ma proposition de revenu universel. Ce dernier remplacerait le poste de dépenses « prestations sociales » présent dans le premier scénario. Cependant, je souhaite conserver le système de soins de santé tel qu'il existe aujourd'hui ainsi que les allocations des adultes vivant avec un handicap.

Je souhaite également faire diminuer le poste de dépenses « salaires et rémunérations des fonctionnaires ». En effet, je n'envisage pas de remplacer 50% des fonctionnaires partant à la retraite. Je réaliserais des économies de plusieurs centaines de millions d'euros par an pour des postes qui n'auraient plus besoin d'être dédoublés (fin des communautés et provinces).

J'ai également instauré une nouvelle taxe sur les transactions financières qui me permettrait d'augmenter les recettes de 40 milliards d'euros par an.

En ce qui concerne la croissance annuelle des dépenses et des recettes, je propose de conserver les mêmes pourcentages de croissance que dans la situation n°1 du premier scénario (entre 2000 et 2022) afin d'avoir une base comparable.

La seule modification proviendrait de la croissance du revenu universel. Je plafonnerais celle-ci à 5%. En effet, il est relativement rare que les montants perçus pour les prestations sociales soient indexés de plus de 5% par an.

Dans ce scénario, je n'ai pas pris en compte les adaptations sociales et les effets du revenu universel entre les individus.

Selon moi, le revenu universel devrait avoir un certain nombre d'effets positifs sur les allocataires sociaux de même que sur le niveau de vie des travailleurs et des retraités. C'est un peu comme un « worst case scénario ».

J'ai également utilisé les trois mêmes situations d'analyse de budget que dans le scénario 1.

2.1. *Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2022*

Situation n°1

Les taux de croissance en annexe se basent sur la croissance annuelle moyenne des dépenses entre 2000 et 2022 disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique. Avec l'implémentation du revenu universel pour l'année 2021 et 2022, le déficit de l'Etat belge se serait élevé à 25,51 milliards d'euros (2021) soit 4,75% du PIB courant et 20,73 milliards d'euros (2022) soit 3,76% du PIB belge (*cf. Annexe 25*).

Les montants précités sont inférieurs au scénario 1 pour une raison majeure.

Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle taxe sur les transactions financières qui augmente les recettes de l'Etat et équilibre le budget. Grâce à cette taxe, je peux me permettre de conserver le système actuel de soins de santé et d'allocations aux personnes ayant un handicap.

Ainsi, le déficit de l'Etat belge, selon mes données, continuera d'augmenter de 2030 à 2070 tant numériquement qu'en pourcentage du PIB pour atteindre 936,21 milliards d'euros ou 50,17% du PIB courant en 2022.

En conclusion, en 2070, le déficit de l'Etat du scénario 2 (*cf. Annexe 26*) est plus de 100 points de pourcentage plus faible que dans le scénario 1 (*cf. Annexe 22*).

Il s'explique presque entièrement par notre système de prestations sociales qui deviendrait trop onéreux à l'avenir.

2.2. *Extrapolation de la croissance annuelle des dépenses entre 2000 et 2019*

Situation n°2

Les taux de croissance des dépenses se basent sur la croissance annuelle moyenne avant le Covid-19 (2000 à 2019). Même si ce taux de croissance moyen des dépenses publiques est plus faible que dans la période 2000-2022, le déficit public est plus important de près de 7,5 points de pourcentage du PIB.

Cette réalité provient des faibles recettes de l'Etat. En effet, ces dernières diminuent davantage que les dépenses sur la période 2000-2019. Ceci explique cet écart de plusieurs points de pourcentage de PIB. Le déficit est plus important que dans la situation 1 pour atteindre annuellement un montant de 954,72 milliards en 2070, soit 57,74% du PIB estimé en 2070 (*cf. Annexe 27*).

2.3. *Extrapolation sur base d'une croissance plafond*

Situation n°3

Je continue de prendre en compte le plafonnement de la croissance annuelle des dépenses à 5% maximum. Ce dernier cas est le plus intéressant financièrement pour l'Etat. En effet, la limitation des dépenses à 5%, la baisse des dépenses dans le poste « salaires et rémunérations des fonctionnaires », une nouvelle taxe sur les transactions ainsi qu'un revenu universel avec des montants cohérents (*cf. Annexe 28*), permettrait d'envisager un budget à l'équilibre. Le déficit annuel avoisinerait les 136 milliards d'euros. Même si ce montant peut paraître élevé en 2023, ce déficit correspondrait à 7,29% du PIB courant (*cf. Annexe 16*). Ce pourcentage pourrait être encore plus faible si nous tournions autour de 4% d'indexation par an, ce qui permettrait aux comptes de l'Etat de repartir à la hausse. En effet, les 5% présumés constituent une vision plutôt pessimiste.

3. Budget de l'Etat en intégrant ma proposition de revenu universel modifiée par l'enquête menée auprès de la population belge (troisième scénario).

Dans ce dernier scénario, je conserverais la mise en place du même revenu universel tel que présenté dans le scénario 2. Certains montants ou certaines catégories de population pouvant prétendre à ce revenu pourraient être modifiés. La proposition qui vient ci-dessous résulte donc de mon enquête menée auprès d'un panel de la population belge.

Voici les principaux changements mis en exergue par ce panel.

- Presque 40% des personnes interrogées estiment que la majoration de 120€ pour les étudiants aux études supérieures est trop faible. En modifiant ce montant à 170€ par enfant et par mois, le coût annuel pour l'Etat augmenterait de 85.427.440,56€.
- 39,4% des sondés sont en désaccord avec le montant octroyé aux étudiants réalisant des études supérieures et non domiciliés chez leurs parents (1.200€). Ils estiment que ce montant s'avère trop élevé. En modifiant cette allocation de 1.200€ à 1.000€ par mois, l'Etat belge pourrait économiser annuellement 82.181.200€.
- 48,8% des répondants ont rejeté la proposition d'allocation de chômage de 1.000€ par mois pendant 12 mois la jugeant trop faible. En augmentant ce montant à 1.250€ par mois et cette durée à 24 mois, cela coûterait 1.181.211.162€ supplémentaires à l'Etat belge.

- D'après les réponses recueillies, 55% trouvent que le montant de 600€ octroyé aux personnes en incapacité de travail est insuffisant. En modifiant ce montant à 850€ en plus des 900€ de revenu universel adulte, cette modification aurait un impact de 1,8 milliard d'euros.
- Pour 45% des sondés, le revenu universel de base pour les retraités (900€) est un montant inadéquat. Ils souhaiteraient un montant plus important. En haussant le montant à 1.200€, le coût s'élèverait à 10.478.102.400€ supplémentaires.
- Environ une personne sur trois (36,3%) trouve que le bonus de 25€ par année de carrière pour les retraités est « léger ». Un passage à 30€ par année de travail prestée augmenterait les dépenses publiques de 6.228.734.880€.
- Pour un peu moins d'un Belge sur deux (45%), la durée de 42 années de carrière proposée pour bénéficier d'une retraite anticipée semble trop importante. En corrigeant la retraite anticipée à 38 années de carrière, cela augmenterait le coût du revenu universel retraité de 3.720.574.080€.
- Finalement, 58,1% des Belges marquent leur accord quant à la suppression du revenu universel pour les revenus élevés. 84,7% de ces 58,1% souhaiteraient le retirer dès qu'un ménage gagne au moins 8.000€ bruts par mois. Pour les familles monoparentales, ce montant serait de 5.000€ bruts.

Grâce aux données de StatBel, j'ai réalisé un tableau des salaires perçus par la population belge en 2022 (*cf. Annexe 29*). D'après celui-ci, environ 120.000 Belges perçoivent seuls un revenu d'au moins 8.000€ bruts. Par conséquent, leur conjoint(e) ne percevrait pas de revenu universel, peu importe leur revenu. Ils sont estimés à 90.000. En plus de ces 210.000 individus, 240.000 Belges isolés ou en situation de monoparentalité gagnent plus de 5.000€ bruts par mois. En outre, approximativement 400.000 ménages privés parviennent à dépasser le seuil ne justifiant pas l'octroi d'un revenu universel.

Par conséquent, j'ai pu estimer au nombre de 850.000 Belges en âge de travailler, 450.000 enfants de moins de 18 ans et 150.000 étudiants, le nombre de personnes concernées par la suppression du revenu universel pour les hauts revenus.

Le retrait de ces personnes permet d'économiser 10.468.619.989,40€ à l'Etat belge.

En conclusion, le coût global de ce revenu universel modifié par les participants de l'enquête passerait à 189.773.140.363,39€ (*cf. Annexe 30*) et serait augmenté de 9.222.674.613,16€ par rapport à ma proposition initiale. Le montant atteindrait 237.575.872.236,17€ en 2070 (*cf. Annexe 15*).

On peut le détailler comme suit :

- Le revenu universel enfant diminuerait de 7.130.604.003,04€ (1,3% du PIB 2022) à 6.082.341.444,29€ (1,11% du PIB 2022) avec un gain net de 1,048 milliard d'euros.
- Le revenu universel étudiant diminuerait de 1.408.596.307,20€ (0,26% du PIB) à 1.253.666.317,10€ (0,23% du PIB) avec un gain net de 155 millions d'euros.
- Le revenu universel adulte diminuerait de 75.773.627.040€ (13,79% du PIB) à 69.492.656.922€ (12,65% du PIB) avec un gain net de 6,28 milliards d'euros.
- Le revenu universel retraite augmenterait de 55.575.938.400€ (10,11% du PIB) à 72.282.775.680€ (13,15% du PIB) avec une perte nette de 16,71 milliards d'euros.

Je ne vais pas m'attarder à détailler les 3 types de situations d'équilibre budgétaire dans le dernier scénario. En effet, le coût total de revenu universel est supérieur à celui de ma proposition initiale (scénario 2). Le déficit entre 2030 et 2070 sera de toute façon plus élevé que dans le scénario 2 peu importe la croissance moyenne prise en compte (2000-2022, 2000-2019 ou plafonné à 5%).

Même en utilisant la méthode plafonnée à 5%, le déficit annuel de la Belgique, en 2070, avec cette proposition de revenu universel dépassera les 55% du PIB contre 7,29% dans ma proposition initiale (*cf. Annexe 31*).

Pour conclure, je dirais également que dans ce troisième scénario, le revenu universel a justement perdu sa dimension d'universalité étant donné qu'il a été retiré à un certain pourcentage de population. Cependant, d'un point de vue financier, cette suppression permet d'éviter 10,47 milliards en dépenses publiques.

IX. L'enquête en ligne

1. Premiers éléments provenant de l'enquête

Grâce à l'enquête en ligne, j'ai pu collecter tout un ensemble de données qui m'ont permis de comprendre les adaptations sociales et les effets du revenu universel sur la population. J'ai ainsi pu modifier mon tableau de la structure de la population et la faire évoluer dans le temps (*cf. Annexe 32*).

Ce tableau va me permettre de calculer le nouveau coût évolutif et statutairement mouvant de ma proposition de revenu universel.

Jusqu'à présent, dans mes trois différents scénarios, que l'on parle de ma proposition de revenu universel initiale ou de celle imaginée par les sondés de mon enquête, je n'avais jamais pris en compte les adaptations sociales que la population pouvait avoir en son sein. Concrètement, en intégrant les effets et les adaptations sociales générées par le revenu universel sur la population, je vais comparer les deux revenus universels dans le but d'analyser leur coût en termes de PIB courant avec comme année de référence 2022.

En fin de chapitre, je donnerai également ma vision des choses ainsi que les effets positifs ou négatifs qui devront être gérés en Belgique.

Je mentionnerai également les défis majeurs auxquels la Belgique sera confrontée dans le but de permettre au revenu universel de perdurer.

Voici un tableau de rappel des différents coûts du revenu universel sans prendre en compte les effets et adaptations sociales sur la population. Ces montants ont été indiqués et mentionnés ci-dessus (chapitre VI et chapitre VIII)

Année / Type de revenu	Ma proposition de revenu universel initiale (Chapitre VI)	Ma proposition de revenu universel corrigée par le panel (Chapitre VIII)	Système actuel proposé par l'Etat (site de la BNB)
2022	180.550.465.750,24€	189.773.140.363,39€	141.212.600.000€
2070	217.844.726.881,54€	237.575.872.236,17€	164.500.000.000€

Voici les éléments à épinglez dans l'enquête que j'ai menée auprès de 160 personnes et qui peuvent constituer des pistes de réflexion :

- D'après 66,1% des sondés, l'instauration d'un revenu universel n'aura pas d'impact sur le taux de fécondité alors que pour 18,8% ce sera le cas.
- Pour 77,5% des participants, le revenu universel étudiant peut influencer ceux-ci à se former davantage. Dans la même logique, 89% des Belges estiment qu'avec ce système, les jeunes en difficulté financière pourraient financer leurs études.
- En ce qui concerne le revenu universel adulte, 20,6% des répondants seraient prêts à rester au foyer grâce à la prime universelle de 900€.
- 67,5% des personnes interrogées choisiraient un métier plus passionnant mais moins bien rémunéré tandis qu'un peu moins de 2 Belges sur 3 réduiraient leur temps de travail.
- Les sondés estiment que le revenu universel va leur permettre d'augmenter leur bien-être (78,1%) mais également leur niveau de vie (74,4%).

Premières conclusions que l'on peut tirer de cette enquête et qui pourraient se marquer dans la structure de la population jusqu'en 2070.

Tout d'abord, si le revenu universel était mis en place, le taux de fécondité semblerait rester stable ou augmenterait légèrement jusqu'en 2070.

Certains parents bénéficiant de bas et moyens revenus ne devraient plus être en situation de précarité comme actuellement et le nombre de compléments sociaux octroyés à ces travailleurs devrait diminuer.

Ensuite, le nombre d'étudiants devrait augmenter. Les étudiants constituent une couche de la population pour laquelle l'éducation est primordiale et pas toujours accessible financièrement. Grâce au revenu universel étudiant, les jeunes qui souhaitent continuer leur formation qualifiante et les étudiants du supérieur auraient moins de pression financière, pourraient payer leur kot plus aisément et dégager du temps pour atteindre un épanouissement général (instruction, loisirs, ...).

Autre avantage positif : chaque année réussie engendrera une meilleure intégration sur le marché du travail et une valorisation financière plus importante.

Le marché du travail pourrait connaître une transformation importante : on pense ici essentiellement aux classes moyennes et aux faibles revenus. Grâce à la mise en place du revenu universel (900€) cumulé aux revenus du travail, il serait plus aisé de tendre à une meilleure qualité de vie et à plus de bien-être, et de pouvoir choisir un travail plus valorisant.

Les travailleurs à plus faibles revenus seront financièrement les grands gagnants de l'arrivée de ce système tant dans leur existence personnelle que pour le bon fonctionnement de notre pays.

Grâce au revenu universel, la population pourra retrouver la passion de son travail en choisissant une activité plus valorisante que correctement rémunérée. Les 900€ de l'Etat viendront faire tampon pour permettre au Belge de garder son niveau de vie.

Enfin, ce soutien financier semblerait favoriser le choix d'une réduction du temps de travail au profit de loisirs, d'une vie de famille plus épanouissante et d'un investissement dans d'autres activités. Cette idée a été largement soutenue durant l'enquête (64,1% des sondés).

Pour les chômeurs de longue durée, pour les personnes qui décident de ne pas travailler ou qui sont toujours sans emploi après une année de chômage (suite à un licenciement), l'octroi unique de 900€ risque de compliquer les choses.

L'objectif de ma proposition de revenu universel n'est pas de permettre aux gens de demeurer assistés par l'Etat mais bien de les booster afin de mettre en place les mécanismes adéquats pour trouver un travail ou se lancer dans tous types de projets professionnels. Je m'attends à une augmentation du nombre de travailleurs (chômeurs qui accèderont au monde du travail).

Par conséquent, d'ici 2070, je m'attends à ce que de nombreux travailleurs optent pour un revirement professionnel tant dans leur activité que dans leur temps de travail. L'uniformisation de tous les statuts professionnels (fonctionnaires/salariés/indépendants, etc..) pourrait permettre à certains d'être de nouveau attractifs pour le marché du travail.

Le revenu universel permettrait également de régler un problème majeur : le nombre de personnes en invalidité ou en incapacité de travail (approximativement 600.000 travailleurs en 2023 contre 221 000 en 2006).

Je pense qu'il existe un mal-être dans le monde du travail alors que les travailleurs ne se sentent structurellement pas plus malades physiquement ou mentalement qu'auparavant.

Le revenu universel proposé permettrait à ces personnes de retrouver un certain bien-être au travail grâce aux mesures évoquées ci-dessus (temps de travail réduit et secteur d'activité plus en adéquation avec les valeurs du travailleur ou plus épanouissant).

Selon moi, il faudrait également que les entreprises améliorent le suivi et l'accompagnement de leurs travailleurs dans le but de permettre une reprise de travail adéquate et ainsi éviter les rechutes. D'après mes estimations, d'ici 2050, le nombre de travailleurs en incapacité de travail retrouverait un rythme normal tournant autour de 3 à 5% des travailleurs occupés (plus de 10% aujourd'hui).

Finalement, la mesure que j'ai proposée pour les préretraités et les personnes en régime de retraite anticipée vise à réduire ces deux catégories. Ce sur quoi, le panel semble mitigé. L'objectif de cette mesure est de faire en sorte que tous les Belges partent à la retraite à l'âge de 65 ans sauf pour ceux qui ont cotisé pour l'Etat et travaillé pendant 42 années.

De plus, j'ai durci les conditions de prépension afin d'éviter que les entreprises abusent de ce statut pour des personnes difficilement réintégrables sur le marché du travail.

2. Structure de la population et coûts qui en découlent entre 2030 et 2070

Grâce aux réponses récoltées lors de mon enquête, j'ai extrapolé les différents comportements que la population pourrait adopter à la suite de la mise en place de mon revenu universel. Ces données m'ont permis de construire un tableau évolutif de la structure de la population jusqu'en 2070 (*cf. Annexe 32*).

Tout d'abord, je prendrais comme point de départ les données de StatBel sur la population totale, le nombre de naissances, les enfants de moins de 15 ans et les personnes ayant plus de 67 ans entre 2030 et 2070 (estimés grâce à l'Annexe 5).

2.1. La première modification de ma structure porte sur les étudiants des études qualifiantes et supérieures

Suite à la proposition de revenu universel étudiant, les participants de l'enquête estiment qu'il y aurait une augmentation de cette catégorie.

Actuellement, 30% des jeunes de 18 ans et plus mettent un terme à leurs études et tentent de se lancer sur le marché du travail. L'enquête indique que près d'un sondé sur deux, n'ayant pas fait d'études, aurait poursuivi sa formation avec une aide financière similaire au revenu universel étudiant.

En extrapolant ces données, nous pouvons dire qu'environ la moitié de ces jeunes de 18 ans poursuivrait sa formation en 2070. Cette évolution aurait lieu sur plusieurs décennies. Conséquence : une augmentation de la formation des jeunes réduirait la masse de population en âge de travailler et par conséquent les cotisations perçues par l'Etat.

2.2. Pour la population en âge de travailler, le revenu universel aurait pour objectif de provoquer des changements dans la population inactive

La majeure partie des inactifs est constituée en partie des personnes en invalidité et incapacité de travail. Elles sont 600.000 personnes en 2023 (1 personne sur 10 en âge de travailler). En 2006, ces personnes étaient 2,7 fois moins nombreuses (221.000).

Avec la proposition de revenu universel adulte, l'objectif est de revenir au point de 2006 d'ici 2050. Cette diminution des personnes en invalidité et incapacité de travail permettrait de réduire les dépenses publiques ainsi que d'augmenter les recettes de l'Etat (cotisations + précomptes).

A prendre en compte également, dans la catégorie des inactifs, les hommes et les femmes au foyer. Selon le journal l'Echo, au 1^{er} janvier 2023, ils seraient environ 300.000.

Avec la mise en place du revenu universel, 20% des personnes interrogées se disent enclines à rester au foyer (RTBF par Belga, 2021).

Il faut prendre cette donnée avec prudence. En effet, certains sondés sont déjà des hommes ou des femmes au foyer tandis que d'autres souhaiteraient faire de même s'ils en avaient la possibilité financièrement.

Je pense qu'évaluer le pourcentage des hommes et des femmes au foyer à 5% de la population en âge de travailler est réaliste.

Une autre catégorie d'inactifs concerne les personnes approchant de la retraite légale. Il s'agit des prépensionnés et des personnes en régime de retraite anticipée.

L'objectif de mon revenu universel est de réduire le nombre de prépensionnés en augmentant la participation de la prise en charge financière de l'entreprise.

L'idée serait également de diminuer le nombre de personnes en régime de retraite anticipée en allongeant la durée de carrière et d'augmenter l'âge minimum de départ anticipé à la retraite.

Par conséquent, près d'un pensionné sur 5 ne serait plus dans les conditions et serait contraint de continuer à travailler.

Enfin, en appliquant ma proposition de revenu universel, le statut de chômeur ne sera plus « une catégorie socio-professionnelle ». Chaque personne concernée, recevra 900€ quel que soit son statut (inactif – travailleur). D'après mon enquête, environ 6 chômeurs sur 10 sortiraient de cette situation d'inemploi dans les 2 ans si le système de revenu universel était mis en place.

Pour finaliser l'analyse de ce tableau, je conserverais les pourcentages actuels de 82,5% de fonctionnaires/salariés contre 17,5% d'indépendants. (*Cf. Annexe 32*). Tenant compte de toutes ces données, voici le tableau finalisé de toutes les dépenses publiques liées au revenu universel entre 2022 et 2070 lorsque les effets du revenu universel et les adaptations sociales de la population sont prises en compte (*cf. Annexe 33*).

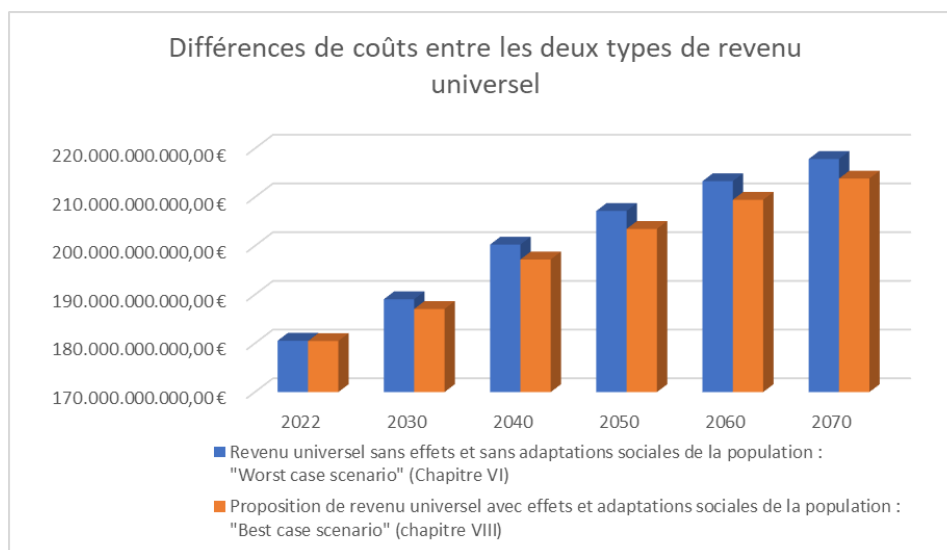
Pour l'année 2022, je n'ai pas intégré les différentes modifications détaillées précédemment étant donné qu'il faut plusieurs années pour en voir apparaître les effets. Le coût global de mon revenu universel s'élèverait à 180,47 milliards d'euros. Il est sensiblement identique à celui détaillé dans le chapitre 6 (page 55).

De manière évolutive :

- En 2030, le coût augmenterait à 187,06 milliards d'euros, tous les types de revenus universels augmentant, plus particulièrement le revenu universel retraite (de 4,5 milliards).
- En 2040, le montant s'élèverait à 197,21 milliards d'euros. La hausse est liée au revenu universel retraite à 100%.
- En 2050 et 2060, nous atteignons respectivement 203,49 et 209,47 milliards d'euros.
- En 2070, les dépenses publiques du revenu universel dépasseraient 213 milliards d'euros (38,91% du PIB), alors qu'en 2022, les dépenses représentaient 32,84% du PIB. L'augmentation des 6 points de pourcentage du PIB est imputable au revenu universel retraite et représente le coût du vieillissement (*cf. annexe 33*).

Voici un graphique illustrant les différents types de revenu universel envisagés ci-dessus.

- 1) Un revenu universel sans les effets de celui-ci et sans adaptations sociales de la population.
- 2) Un revenu universel avec les effets de celui-ci et avec les adaptations sociales de la population.



2.3. Autre aspect dégagé suite à l'enquête.

L'immigration est un défi majeur pour la Belgique actuellement mais aussi dans un futur relativement proche.

D'après 71% des sondés, avec la mise en place d'un revenu universel, il serait fort probable que notre taux d'immigration s'affiche à la hausse. Ces nouveaux arrivants gagneraient notre pays de manière plus marquée, attirés par l'offre de revenu, avec comme objectif d'augmenter leur niveau de vie et leur bien-être.

Il faudra que l'Etat prenne en compte ces flux de population pour faire en sorte que ces personnes contribuent positivement au développement et à la réussite de ce projet socio-économique.

X. Conclusion du mémoire

Si j'ai opté en partie pour ce sujet, c'est que tout au long de mes études, j'ai toujours été intéressé par ce qui me semble être une forme d'inadéquation entre les contributeurs et les bénéficiaires du notre système de sécurité sociale. Grâce à une fastidieuse élaboration de graphiques, de tableaux, de récoltes et d'analyses d'informations, sur bases des multiples sites officiels de données, j'ai tenté d'ouvrir mon esprit à différentes pistes de réflexion par rapport aux multiples revenu universels que j'ai proposés. Mon but était d'imaginer un revenu égalitaire, méritocratique et harmonisé pour toutes les composantes de la population et sur l'entièreteré du territoire belge.

J'ai pu rapidement me rendre compte de la complexité de la démarche et des centaines de chemins à explorer pour baliser le sujet. Si de nombreux sondés m'ont manifesté leur intérêt pour le sujet de mon enquête, force est de constater qu'ils ont eux-mêmes été confrontés à la complexité de cette thématique.

Voici donc les voies d'analyse qui m'ont semblé les plus parlantes et qui m'ont amené aux conclusions suivantes.

Le revenu universel adulte concerne la partie de la population la plus complexe à analyser tant il y a de catégories à appréhender en son sein.

Mon choix de partir d'un montant de base de 900€ attribué à chaque adulte s'est avéré un peu simpliste.

En effet, remplacer le système de chômage et de revenu d'intégration sociale actuel par une prime de 900€ risquerait de faire basculer les classes les plus pauvres et les plus désarmées socialement dans une précarité profonde par leur incapacité à s'intégrer dans le marché du travail. Tandis que les classes moyennes, selon moi, seraient les grandes bénéficiaires du système. Déjà présentes sur le marché du travail, elles pourraient améliorer leur niveau de vie, leur accès aux loisirs, faire le choix du travail à temps partiel tout en gardant un niveau de vie intact ou opter pour un job moins bien rémunéré mais beaucoup plus passionnant. De mon point de vue, cette catégorie socio-économique trouverait plus aisément un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Cette vision plus positive du monde professionnel aiderait très certainement à diminuer le nombre croissant de personnes en invalidité et incapacité de travail.

Même si ma vision semble traditionnaliste, je trouve positif et gratifiant le choix d'octroyer à un homme ou une femme le montant de 900€ pour travailler au foyer. Ce choix de vie m'apparaît comme primordial notamment quant à l'aspect positif sur l'éducation.

En ce qui concerne les prépensionnés et les personnes en régime de retraite anticipée, le mécanisme que j'ai proposé vise à réduire cette catégorie pour augmenter l'âge effectif de départ à la retraite. L'aspect pratique de ma proposition a pour objectif d'augmenter l'âge et la durée de carrière du travailleur tout en intégrant l'aspect de la pénibilité de chaque type d'emploi. Ce changement est perçu de façon mitigée par la population, celle-ci semblant manifestement assez satisfaite du système actuel.

Ma proposition de revenu universel ambitionne de faire disparaître le système d'allocations de chômage. Même si la situation de non-emploi reste invariablement systémique, avec ma proposition et en mettant l'accent sur l'éducation, nous pourrions atteindre un taux d'emploi plus élevé qu'actuellement. En effet, un bon nombre de Belges vont opter pour une réduction du temps de travail. Le fait de privilégier le travail à temps partiel va dégager de nouvelles possibilités d'accès au marché du travail.

Le budget pour ce revenu universel tournerait en 2022 autour de 75 milliards d'euros annuels. Il est bien plus élevé que les allocations existantes qu'il remplacerait.

En ce qui concerne les retraités, il m'a semblé impossible de trouver une ligne directrice pour attribuer un revenu universel harmonisé sans mettre en péril le budget de l'Etat. J'ai pris délibérément l'option de plafonner les pensions mais de garantir à tout un chacun une retraite minimum de 900€. J'ai également voulu mettre en place un système de pension juste où chaque année de travail est valorisée par une prime récurrente. Plus une personne travaille durant sa vie active, plus elle est récompensée au terme de sa carrière. Ma proposition visant à harmoniser les montants alloués éviterait des écarts marqués entre les retraités belges.

A la vue des résultats du sondage, ma proposition a été accueillie de façon mitigée, ce qui pourrait laisser supposer qu'une majorité de notre population est satisfaite du système actuel. Quoi qu'il en soit, si l'on anticipe le vieillissement de la population, notre système de pension actuel ne me semble pas être la solution pour le futur.

Avec mon revenu universel retraite, le budget tournerait en 2022 autour de 55 milliards d'euros contre approximativement 65 milliards d'euros actuellement. Cette réduction de budget découlerait du plafonnement des pensions et de la simplification du système.

Au niveau du revenu universel enfant, j'ai opté pour une révision partielle du système d'octroi des allocations familiales. L'objectif est d'uniformiser le système pour tous les enfants du Royaume. Dans ma proposition, j'ai décidé de réduire le montant de base à 100€ tout en augmentant les montants des compléments sociaux pour les ménages moins favorisés. Cette vision semble avoir rencontré l'approbation des sondés.

Le budget pour ce type de revenu universel serait légèrement plus faible qu'actuellement (7,1 milliards contre 7,8 milliards avec les allocations familiales).

L'ensemble des propositions émises en faveur des étudiants a été accueilli favorablement par les sondés. Mon but est de dynamiser le système scolaire du Supérieur, les études qualifiantes et de renforcer par rebond le marché du travail. Un soutien financier plus volontariste permettrait aux étudiants d'être plus armés pour affronter le monde du travail, élément important s'il en est au vu des mesures que j'ai proposées précédemment pour favoriser le travail à temps partiel. Mon objectif est également par ce système de financement, de permettre aux étudiants de toute couches sociales de bénéficier de l'accès à un enseignement qualitatif.

Le budget du revenu universel étudiant n'a actuellement pas d'équivalent et serait un coût supplémentaire de 1,4 milliard d'euros pour l'Etat.

Tout au long de ce mémoire, alors que 77% des sondés sont favorables à la mise en place de ma proposition, je me suis rendu compte que l'application dans son entièreté s'avère impossible.

En effet, financièrement parlant, mon système semble difficilement tenable. Même si certaines économies sont envisageables dans ma proposition pour les enfants et les retraités (11 milliards), le revenu universel coûterait 40 milliards de plus que le système actuellement en application. (180 milliards contre 140). La situation se détériorait jusqu'en 2070 (213 milliards d'euros annuels contre 164,5 milliards).

Voici un tableau synthétique des différents modèles de sécurité sociale envisageables en 2022 et en 2070.

Année / Type de dépense	Ma proposition de revenu universel initiale (Annexe 15)	Ma proposition de revenu universel initiale avec les adaptations sociales (Annexe 33)	Ma proposition de revenu universel corrigée par le panel (Annexe 30)	Ma proposition de revenu universel corrigée par le panel avec les adaptations sociales (Annexe 34)	Système actuel proposé par l'Etat
2022	180.550.465.750,24 €	180.475.404.615,04 €	189.773.140.363,39 €	189.704.301.138,98 €	141.212.600.000 €
2070	217.844.726.881,54 €	213.833.241.359,32 €	237.575.872.236,17 €	233.409.624.559,76 €	164.500.000.000 €

A la lecture des résultats de mon enquête, je peux confirmer que notre système actuel de sécurité sociale est mondialement réputé pour ses qualités globales bien que tout ne soit pas parfait. D'ailleurs, 69% des personnes interrogées sont satisfaites par le fonctionnement de ce dernier.

Cependant, certaines améliorations liées à mes propositions semblent constituer des bonnes pistes de réflexion, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des allocations familiales et les étudiants. A voir si ces deux revenus universels ne devraient pas être intégrés rapidement dans le but de rendre notre système de sécurité sociale plus performant. Les économies réalisées par la réforme du premier permettraient de financer en majeure partie le second.

A l'évidence, le système de revenu universel, s'il s'avère inspirant, ne semble pas avoir eu les effets escomptés dans les tentatives d'application à l'étranger comme détaillé dans la revue de littérature de ma première partie de mémoire.

Quoi qu'il en résulte, ma ligne directrice tout au long de mon mémoire aura été de trouver des pistes de réflexions afin d'améliorer notre système social parfois terriblement handicapé par les contraintes et la lourdeur de notre lasagne institutionnelle.

J'espère au moins y être arrivé de manière partielle !

XI. Références bibliographiques

5,4 rotation personnel belgique—Recherche Google. (s. d.). Consulté 9 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.google.com/search?q=5%2C4+rotation+personnel+belgique&oq=5%2C4+rotation+personnel+belgique&aqs=chrome..69i57j0i546l4.6290j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8>

23% des personnes avec un handicap ont un emploi / Statbel. (s. d.). Consulté 5 juillet 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/23-des-personnes-avec-un-handicap-ont-un-emploi>

59% des Belges sont favorables à un revenu de base : « Vous le recevez toute votre vie, même si vous

travaillez ou vous cohabitez » (vidéo). (2019, août 20). RTL Info. [http://www.rtl.be/actu/59-des-belges-sont-favorables-un-revenu-de-base-vous-le-recevez-toute-votre-vie/2019-08-](http://www.rtl.be/actu/59-des-belges-sont-favorables-un-revenu-de-base-vous-le-recevez-toute-votre-vie/2019-08-20/article/238592)

[20/article/238592](http://www.rtl.be/actu/59-des-belges-sont-favorables-un-revenu-de-base-vous-le-recevez-toute-votre-vie/2019-08-20/article/238592)

300.000 femmes et hommes travaillent au foyer en Belgique / L'Echo. (s. d.). Consulté 23 juillet 2023, à

l'adresse <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/300-000-femmes-et-hommes-travaillent-au-foyer-en-belgique/10340275.html>

560 euros par mois à vie et sans conditions, le revenu universel est une réalité en Finlande. (s. d.). RTBF.

Consulté 24 mai 2023, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/560-euros-par-mois-a-vie-et-sans-conditions-le-revenu-universel-est-une-realite-en-finlande-9480332>

828 000 fonctionnaires belges—La Libre. (s. d.). Consulté 16 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.lalibre.be/belgique/2010/10/29/828-000-fonctionnaires-belges-3K5CUG7QYZEENLWQKOGHFCJTYE/>

202103310840190.FOR_POP2070_12389_F.pdf. (s. d.). Consulté 26 janvier 2023, à l'adresse

https://www.plan.be/uploaded/documents/202103310840190.FOR_POP2070_12389_F.pdf

à 07h00, P. C. G. L. 25 octobre 2016. (2016, octobre 25). *Revenu universel : Aucun Etat n'a osé... sauf*

l'Alaska. leparisien.fr. <https://www.leparisien.fr/archives/aucun-etat-n-a-ose-sauf-l-alaska-25-10-2016-6248319.php>

à 11h35, P. L. P. E. L. 3 mai 2016. (2016, mai 3). *Quels sont les pays d'Europe où les jeunes sont les plus*

diplômés ? leparisien.fr. <https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/etranger/quels-sont-les-pays-deurope-ou-les-jeunes-sont-les-plus-diplomes-FXPJ75S7BRLUHD5DVIWFNWGFOA.php>

Aernoudt, R. (2023, janvier 26). *La fin de la Belgique pourrait bien être économique*. Trends-Tendances.

<https://trends.levif.be/a-la-une/politique-economique/la-fin-de-la-belgique-pourrait-bien-etre-economique/>

AFP. (2023, juillet 12). *Quels sont les principaux problèmes auxquels la Belgique doit faire face?* La Libre.be.

<https://www.lalibre.be/belgique/2015/02/20/quels-sont-les-principaux-problemes-auxquels-la-belgique-doit-faire-face-5VA5LCEEAVDA3MF75RIQWYQTXM/>

AFP -. (2023, juillet 15). *Les recettes fiscales représentent 42% du PIB belge*. La Libre.be.

<https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/2022/11/30/les-recettes-fiscales-representent-42-du-pib-belge-VJN2QH3XMFEANM4MK2C3LBGA6E/>

Alaska : Un laboratoire grandeur nature. (s. d.). Libération. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse

https://www.liberation.fr/debats/2017/03/07/alaska-un-laboratoire-grandeur-nature_1553967/

Allemagne : Un revenu universel de 1.200 euros mensuel expérimenté pendant trois ans par des citoyens tirés

au sort. (2021, novembre 13). France 3 Grand Est. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/alsace/allemande-un-revenu-universel-de-1-200-euros-mensuel-experimente-pendant-trois-ans-par-des-citoyens-tires-au-sort-2327935.html>

Allocations d'études : Conditions pour le supérieur. (s. d.). Allocations d'études. Consulté 14 juillet 2023, à

l'adresse <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/conditions/>

Allocations familiales en Wallonie : L'ancien et le nouveau régime vont cohabiter jusqu'en 2043. (2019,

décembre 22). Le Soir. <https://www.lesoir.be/268620/article/2019-12-22/allocations-familiales-en-wallonie-lancien-et-le-nouveau-regime-vont-cohabiter>

Allocations familiales, impôts, avantages : Tout savoir sur les jobs étudiants—La Libre. (s. d.). Consulté 6

juillet 2023, à l'adresse <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2022/02/23/allocations-familiales-impots-avantages-tout-savoir-sur-les-jobs-etudiants-FJY4OJ7ABZA4NGHR67LY2SXASA/>

Allocations pour adultes. (s. d.). Inclusion ASBL. Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse <https://www.inclusion-asbl.be/au-long-de-la-vie/defendre-ses-droits-et-revenus/allocations-pour-adultes/>

août « 2019 » INSTITUT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse

<http://www.iddweb.eu/?m=201908>

Au Danemark, un salaire universel pour chaque étudiant. (2022, août 29). *Le Monde.fr*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/08/29/au-danemark-un-salaire-universel-pour-les-etudiants_6139405_3224.html

Au Kenya, un projet de revenu universel. (2018, octobre 29). euronews.

<https://fr.euronews.com/2018/10/29/au-kenya-un-projet-de-revenu-universel>

Belgique Répartition par âge—Population. (s. d.). Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse

https://www.indexmundi.com/fr/belgique/repartition_par_age.html

Belgique—Dépenses publiques 2022 | countryeconomy.com. (s. d.). Consulté 22 juin 2023, à l'adresse

<https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/depenses/belgique>

Benoît Hamon : Un programme axé sur la consommation des ménages. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à

l'adresse https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/03/16/benoit-hamon-un-programme-axe-sur-la-consommation-des-menages_5095523_4854003.html

Besnard, J. (2023, mai 30). *En Belgique, la retraite est à 65 ans, mais presque tout le monde part avant*.

Slate.fr. <https://www.slate.fr/story/246401/belgique-retraite-age-depart-legal-effectif-reforme-pensions-comparaison-france>

Budget fédéral : La Chambre approuve le budget 2022. (s. d.). RTBF. Consulté 15 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.rtb.be/article/budget-federal-la-chambre-approuve-le-budget-2022-10903172>

Bureau fédéral du Plan—Communiqué de presse—13 millions d'habitants en Belgique en 2070. (s. d.).

Consulté 26 janvier 2023, à l'adresse https://www.plan.be/press/communiqu-2206-fr-perspectives_demographiques_2021_2070_13_millions_d_habitants_en_belgique_en_2070

Bureau fédéral du Plan—Publication—Perspectives démographiques 2021-2070 : Hausse de 1,3 million

d'habitants d'ici à 2070, par rapport à 1,5 million durant les 30 dernières années. La crise sanitaire n'influence pas cette croissance. (s. d.). Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse

https://www.plan.be/publications/publication-2205-fr-perspectives_demographiques_2021_2070_hausse_de_1_3_million_d_habitants_d_ici_a_2070_par_rapport_a_1

Buxant, M. (2023, juillet 21). *828 000 fonctionnaires belges*. La Libre.be.

<https://www.lalibre.be/belgique/2010/10/29/828-000-fonctionnaires-belges-3K5CUG7QYZEENLWQKOGHFCJTYE/>

Cc6d3d85-7a4f-b3f7-fddc-556ebdb55774.pdf. (s. d.). Consulté 6 juillet 2023, à l'adresse

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10749949/3-22042020-BP-FR.pdf/cc6d3d85-7a4f-b3f7-fddc-556ebdb55774>

Census 2011. (s. d.). Consulté 26 janvier 2023, à l'adresse https://census2011.be/data/fresult/age-avg_fr.html

Combien puis-je gagner comme étudiant ? | Beobank. (s. d.). Consulté 6 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.beobank.be/fr/particulier/blog-conseils/combien-puis-je-gagner-comme-etudiant>

Combien y a-t-il d'invalides en Belgique ? 500.000 ? 600.000 ? (s. d.). RTBF. Consulté 16 juillet 2023, à

l'adresse <https://www.rtb.be/article/combien-y-a-t-il-dinvalides-en-belgique-500000-600000-11164266>

Comptes financiers de la Belgique. (s. d.). Consulté 15 juillet 2023, à l'adresse

<https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=FINACC2010&lang=fr>

Danemark : Les étudiants touchent un salaire universel. (2021, août 17). Franceinfo.

https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/danemark-les-etudiants-touchent-un-salaire-universel_4740527.html

De la 1ère caisse à la régionalisation : 100 ans d'allocations familiales | Iriscare | Iriscare. (s. d.). Consulté 2

juillet 2023, à l'adresse <https://www.iriscare.brussels/fr/2021/11/10/de-la-1ere-caisse-a-la-regionalisation-100-ans-dallocations-familiales/>

Deal pour l'emploi : La semaine de 4 jours | Partena Professional. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse

<https://www.partena-professional.be/fr/knowledge-center/infoflashes/deal-pour-lemploi-la-semaine-de-4-jours>

Déclic—Le Tournant—Georges-Louis Bouchez attendu au Tournant. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à

l'adresse <https://audio.rtb.be/media/declic-le-tournant-declit-le-tournant-3020209>

Décret paysage. (s. d.). Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse <https://www.mesetudes.be/decret-paysage/>

Defeyt, P. (2018). Pour un revenu de base inconditionnel, clé de voûte d'un nouveau pacte social. *Les*

Politiques Sociales, 1-2(1), 45-57. <https://doi.org/10.3917/lps.181.0045>

Définition de revenu universel | Dictionnaire français. (s. d.). La langue française. Consulté 19 juillet 2023, à

l'adresse <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/revenu-universel>

Dépenses de protection sociale : Chiffres 2020 et 'early estimates' 2021 | Service Public Fédéral—Sécurité

Sociale. (s. d.). Consulté 22 juin 2023, à l'adresse

<https://socialsecurity.belgium.be/fr/projets/focus-sur-les-chiffres/depenses-de-protection-sociale-chiffres-2020-et-early-estimates-2021>

Détail des recettes perçues par le Trésor. (s. d.). Consulté 22 juin 2023, à l'adresse

<https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=TREASREV&lang=fr>

Droit aux indemnités en tant qu'indépendant en incapacité de travail / INASTI. (s. d.). Consulté 7 juillet

2023, à l'adresse <https://www.inasti.be/fr/faq/droit-aux-indemnites-en-tant-quindependant-en-incapacite-de-travail>

Dufrane, T. (2022, avril 21). 1,7 million de personnes sont inactives en Belgique. *BX1*.

<https://bx1.be/categories/news/17-million-de-personnes-sont-inactives-en-belgique/>

Dupont, M. (2022, avril 7). Le MR lance Belgium 2030 et met l'allocation universelle en débat. *MR*.

<https://www.mr.be/le-mr-met-en-debat-lallocation-universelle/>

durée de carrière moyenne des belges—Recherche Google. (s. d.). Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.google.com/search?q=dur%C3%A9e+de+carri%C3%A8re+moyenne+des+belges&oq=dur%C3%A9e+de+carri%C3%A8re+moyenne+des+belges&aqs=chrome..69i57j33i160.6732j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8>

Enseignement supérieur : Ce qui change avec le nouveau décret Paysage. (2022, septembre 11). *Le Soir*.

<https://www.lesoir.be/464755/article/2022-09-11/enseignement-superieur-ce-qui-change-avec-le-nouveau-decret-paysage>

Enseignement.be—Enseignement technique et professionnel. (s. d.). Enseignement.be. Consulté 2 juillet

2023, à l'adresse <http://www.enseignement.be/index.php?page=24186>

Enseignement.be—Formes et degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. (s. d.).

Enseignement.be. Consulté 2 juillet 2023, à l'adresse

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24547&navi=45>

Etat Fédéral. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse [https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-](https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/etat-federal)

[institutions/etat-federal](https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions/etat-federal)

Feltesse, P. (2017, avril 3). *L'allocation universelle comme révélateur de nécessaires avancées.* *Revue*

Démocratie. [http://www.revue-](http://www.revue-democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1237:l-allocation-universelle-comme-revelateur-de-necessaires-avancees&catid=27&Itemid=33)

[democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1237:l-allocation-universelle-comme-revelateur-de-necessaires-avancees&catid=27&Itemid=33](http://www.revue-democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1237:l-allocation-universelle-comme-revelateur-de-necessaires-avancees&catid=27&Itemid=33)

Financement d'un revenu de base en France. (2023). In *Wikipédia*.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Financement_d%27un_revenu_de_base_en_France&oldid=204428655

Financer le revenu universel en taxant les grosses fortunes ? : « Nous sommes déjà l'un des trois pays de

l'OCDE les plus taxés », avance Georges-Louis Bouchez. (s. d.). RTBF. Consulté 24 mai 2023, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/financer-le-revenu-universel-en-taxant-les-grosses-fortunes-nous-sommes-deja-lun-des-trois-pays-de-l'ocde-les-plus-taxes-avance-georges-louis-bouchez-10987043>

Finances publiques. (s. d.). SPF Economie. Consulté 22 juin 2023, à l'adresse

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/tableau-de-bord-de-la/resultats-de-la-competitivite/finances-publiques>

Finlande : Premier bilan suite à l'abandon du revenu de base. (s. d.). Consulté 24 mai 2023, à l'adresse

<https://www.economie.gouv.fr/igpde-editions-publications/note-reactive-finlande-2020-5>

Flammant, C. (2020a). L'orphelinage précoce continue de diminuer au début du XXI^e siècle: *Population &*

Sociétés, N° 580(8), 1-4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.580.0001>

Flammant, C. (2020b, août 26). *Qui sont les orphelins du XXI^e siècle en France?* Slate.fr.

<https://www.slate.fr/story/194370/orphelins-chiffres-evolution-nombre-familles-inegalites-milieu-social>

France—Exploration par lieu—Data Commons. (s. d.). Consulté 13 juillet 2023, à l'adresse

https://datacommons.org/place/country/FRA/?utm_medium=explore&mprop=amount&popt=Debt&cpv=debtor,Government&hl=fr

Fresney, L. D. (2020, mai 25). Peut-on tirer des enseignements de l'expérimentation finlandaise de revenu

universel ? *le blog*. <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/peut-on-tirer-des-enseignements-de-l'experimentation-finlandaise-de-revenu-universel/>

Goffinet, M. (2023, mars 11). Tout ce que vous devez savoir sur la pension anticipée | TopCompare.be.

Blog et conseils financiers. <https://www.topcompare.be/fr/blog/tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur-la-pension-anticipee>

Hausse de 1,3 million d'habitants d'ici à 2070, par rapport à 1,5 million durant les 30 dernières années. |

Statbel. (s. d.). Consulté 26 janvier 2023, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/hausse-de-13-million-dhabitants-dici-2070-par-rapport-15-million-durant-les-30-dernieres>

Henkilöasiakkaat. (s. d.). KELA | FPA. Consulté 14 juin 2023, à l'adresse

<https://www.kela.fi/henkiloasiakkaat>

Hyafil, J.-É. (2017). 13. Revenu universel : À quelles conditions ? *Regards croisés sur l'économie*, 20(1),

164-177. <https://doi.org/10.3917/rce.020.0164>

Incapacité de travail / securitesociale.be. (s. d.). Consulté 4 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/incapacite-de-travail-accident-du-travail-et-maladies-professionnelles/incapacite-de-travail>

Incapacité de travail de longue durée : Combien de burnouts et de dépressions de longue durée ? Quel coût pour l'assurance indemnités ? - INAMI. (s. d.). Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.inami.fgov.be/fr/statistiques/indemnites/Pages/incapacite-travail-longue-duree-combien-burn-outs-depressions.aspx>

Indépendant en incapacité de travail : Quels sont mes droits ? | Liantis. (s. d.). Consulté 3 juillet 2023, à

l'adresse <https://www.liantis.be/fr/devenir-independant/cotisations-sociales/droits/incapacite-de-travail>

indicators.be—Incapacité de travail de longue durée (i38). (s. d.). Consulté 5 juillet 2023, à l'adresse

https://indicators.be/fr/i/G08_WIN/Incapacit%C3%A9_de_travail_de_longue_dur%C3%A9e_%28i38%29

indicators.be—Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04). (s. d.). Consulté 2 juillet 2023, à l'adresse

https://indicators.be/fr/i/G01_GMI/Personnes_b%C3%A9n%C3%A9ficiant_d%27un_revenu_d%27int%C3%A9gration_sociale_%28i04%29

Insurance, A. G. (s. d.). *Prépension & pension anticipée quelle est la différence.* Consulté 16 juillet 2023, à

l'adresse <https://www.aginsurance.be/retail/fr/pension/preparation/pages/retraite-anticipee-et-prepension.aspx>

« J'ai l'impression d'avoir gagné au loto » : Elle touche un revenu universel de 1 200 € par mois. (2021,

novembre 13). Ouest-France.fr. [https://www.ouest-france.fr/europe/allemande/j-ai-l-impression-d-avoir-gagne-au-loto-elle-touche-un-revenu-universel-de-1-200-par-mois-](https://www.ouest-france.fr/europe/allemande/j-ai-l-impression-d-avoir-gagne-au-loto-elle-touche-un-revenu-universel-de-1-200-par-mois-15629d42-448f-11ec-85d8-695ad8b3542b)

[15629d42-448f-11ec-85d8-695ad8b3542b](https://www.ouest-france.fr/europe/allemande/j-ai-l-impression-d-avoir-gagne-au-loto-elle-touche-un-revenu-universel-de-1-200-par-mois-15629d42-448f-11ec-85d8-695ad8b3542b)

«Job deal» : *La semaine de quatre jours désormais possible*. (2022, novembre 21). Le Soir.

<https://www.lesoir.be/478192/article/2022-11-21/job-deal-la-semaine-de-quatre-jours-desormais-possible>

Kenya : Un revenu universel pour révolutionner l'aide au développement. (2018, septembre 5). Franceinfo.

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/kenya-un-revenu-universel-pour-revolutionner-l-aide-au-developpement_2926865.html

La Belgique comptera 13 millions d'habitants en 2070 et l'espérance de vie atteindra 90 ans. (2022, février

16). RTBF. <https://www.rtbf.be/article/la-belgique-comptera-13-millions-dhabitants-en-2070-et-lesperance-de-vie-atteindra-90-ans-10929777>

La Finlande teste le revenu universel | *Radio-Canada.ca*. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1062202/finlande-revenu-universel-programme-test>

La pauvreté infantile | *UNICEF Belgique*. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse

<https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-pauvrete-infantile>

La pension minimum passe le cap des 1.500 euros nets le 1er janvier 2023 ! | *Karine Lalieux*. (s. d.). Consulté

8 juillet 2023, à l'adresse <https://lalieux.belgium.be/fr/la-pension-minimum-passe-le-cap-des-1500-euros-nets-le-1er-janvier-2023>

La précarité ? (s. d.). Vie Féminine. Consulté 7 août 2023, à l'adresse [http://www.viefeminine.be/la-](http://www.viefeminine.be/la-precarite)

[precarite](http://www.viefeminine.be/la-precarite)

La Sécurité sociale d'outre-mer proposée par l'ONSS - Quitter la Belgique. (s. d.). Consulté 16 juillet 2023, à

l'adresse

https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/leaving_belgium/convention/OnssRsz_General_01

L'allocation universelle, un plus pour la famille ? (s. d.). Consulté 18 janvier 2023, à l'adresse

https://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=459:l-allocation-universelle-un-plus-pour-la-famille&catid=6&Itemid=108

« Le coût du chômage ne représente qu'un dixième des dépenses de pensions, maladies et invalidité » explique

l'économiste *Bruno Colmant*. (s. d.). RTBF. Consulté 22 juin 2023, à l'adresse

<https://www.rtbf.be/article/le-cout-du-chomage-ne-represente-quun-dixieme-des-depenses-de-pensions-maladies-et-invalidite-explique-leconomiste-bruno-colmant-11191560>

Le nombre de licenciements au plus bas depuis 10 ans en Belgique—La Libre. (s. d.). Consulté 9 juillet 2023, à l'adresse <https://www.lalibre.be/economie/emploi/2022/08/09/le-nombre-de-licenciements-au-plus-bas-depuis-10-ans-en-belgique-JOYQAGIYFFDYDIRVMATBVSSF71/>

Le nombre de personnes en incapacité de travail augmente deux fois plus vite que celui des actifs en Belgique. (2023, avril 4). L'Echo. <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/le-nombre-de-personnes-en-incapacite-de-travail-augmente-deux-fois-plus-vite-que-celui-des-actifs-en-belgique/10458485.html>

Le revenu de base universel est-il le remède miracle qui vaincra la crise? (2015, décembre 10). L'Express. https://www.lexpress.fr/economie/le-revenu-de-base-universel-est-il-le-remede-miracle-qui-vaincra-la-crise_1744247.html

Le revenu de solidarité active (Rsa) | Bienvenue sur Caf.fr. (s. d.). Consulté 8 juin 2023, à l'adresse <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-hautes-pyrenees/offre-de-service/accident-de-vie/le-revenu-de-solidarite-active-rsa>

Le revenu universel au Kenya, « le petit coup de pouce » qui peut tout changer. (2018, octobre 29). *Le Monde.fr.* https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/29/le-revenu-universel-teste-au-kenya-le-petit-coup-de-pouce-qui-peut-tout-changer_5376062_3212.html

Le revenu universel gagne du terrain. (s. d.). *ladepeche.fr.* Consulté 22 mai 2023, à l'adresse <https://www.ladepeche.fr/2021/06/10/le-revenu-universel-gagne-du-terrain-9598785.php>

Le Revenu Universel peut-il être la solution pour lutter contre la pauvreté ? (2017, janvier 25). Craps. <https://www.thinktankcraps.fr/le-revenu-universel-peut-il-etre-la-solution-pour-lutter-contre-la-pauvrete/>

Le revenu universel : Pour et contre (1-9, p. 1-1). (2023). Cairn.info.

Le revenu universel—Éconosphères. (s. d.). Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.econospheres.be/Le-revenu-universel>

Le saviez-vous ? Le Danemark 'paie' les jeunes pour aller en cours. (s. d.). Linfo.re. Consulté 24 mai 2023, à l'adresse <https://www.linfo.re/monde/europe/le-saviez-vous-le-danemark-paie-les-jeunes-pour-allen-cours>

Le supplément social. (s. d.). FAMIWAL. Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse <https://www.famiwal.be/accedez-aux-themes/vos-supplements/le-supplement-social>

- Legrand, M. (2015, septembre 4). *Alaluf vs Defeyt : L'allocation universelle, une idée réaliste?* Alter Echos; Alter Echos. <https://www.alterechos.be/alaluf-vs-defeyt-lallocation-universelle-une-idee-realiste>
- Les allocations familiales vont-elles devenir impayables en Wallonie?* (2022, novembre 17). L'Echo. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/les-allocations-familiales-vont-elles-devenir-impayables-en-wallonie/10428366.html>
- Les allocations familiales vont-elles devenir impayables en Wallonie ?* / L'Echo. (s. d.). Consulté 5 juillet 2023, à l'adresse <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/les-allocations-familiales-vont-elles-devenir-impayables-en-wallonie/10428366.html>
- Les avantages de préretraite—Urssaf.fr.* (s. d.). Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/revenus-de-remplacement--regime/les-avantages-de-preretraite.html>
- Les compétences des autorités fédérales / Belgium.be.* (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/competences_autorites_federales
- Les CPAS wallons tirent la sonnette d'alarme : «Nos travailleurs sont au bout du bout».* (2022, septembre 22). Le Soir. <https://www.lesoir.be/467038/article/2022-09-22/les-cpas-wallons-tirent-la-sonnette-dalarme-nos-travailleurs-sont-au-bout-du>
- Les dépenses sociales vont coûter 23 milliards en plus d'ici à 2070.* (2023, juillet 12). L'Echo. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/les-depenses-sociales-vont-couter-23-milliards-en-plus-d-ici-a-2070/10480104.html>
- Les fonctionnaires belges sont les plus chers d'Europe.* (2017, juillet 15). Le Soir. <https://www.lesoir.be/104761/article/2017-07-15/les-fonctionnaires-belges-sont-les-plus-chers-deurope>
- Les pensions de vieillesse et de survivants (salariés).* (s. d.). Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_belgique_s6.html
- Les personnes seules et les familles monoparentales représentent 45% des ménages belges / Statbel.* (s. d.). Consulté 11 juillet 2023, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-personnes-seules-et-les-familles-monoparentales-representent-45-des-menages-belges>
- Les quatre versions successives du revenu universel de Benoît Hamon.* (2017, mars 16). LEFIGARO. <https://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2017/03/16/29002->

20170316ARTFIG00225-les-quatre-versions-successives-du-revenu-universel-de-benoit-hamon.php

Les Suisses rejettent l'instauration d'un « revenu de base inconditionnel ». (2016, juin 5). *Le Monde.fr*.

https://www.lemonde.fr/europe/article/2016/06/05/les-suisses-appelles-a-se-prononcer-sur-le-revenu-de-base-inconditionnel_4936537_3214.html

Les Suisses rejettent massivement le revenu universel. (s. d.). RTBF. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.rtb.be/article/les-suisses-rejettent-massivement-le-revenu-universel-9316525>

L'expérience de revenu de base menée par des organisations américaines au Kenya. (2022). *Multitudes*,

86(1), 115-119. <https://doi.org/10.3917/mult.086.0115>

L'incapacité de travail en constante augmentation depuis 10 ans—Droit & Argent—Plusmagazine. (s. d.).

Consulté 12 juillet 2023, à l'adresse <https://plusmagazine.levif.be/droit-et-argent/l-incapacite-de-travail-en-constante-augmentation-depuis-10-ans/article-news-1442509.html>

Liste de sondages sur l'élection présidentielle française de 2017. (2023). In *Wikipédia*.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Liste_de_sondages_sur_l%27%C3%A9lection_pr%C3%A9sidentielle_fran%C3%A7aise_de_2017&oldid=204370149

Loriaux, M., & Loriaux, F. (s. d.). *L'allocation universelle : Conte de fée ou bombe à retardement ?*

Malgré une hausse sensible, le budget 2023 de la CoCom est présenté en équilibre—BX1. (s. d.). Consulté 5

juillet 2023, à l'adresse <https://bx1.be/categories/news/malgre-une-hausse-sensible-le-budget-2023-de-la-cocom-est-presente-en-equilibre/>

Marcellin, A. (2019, juin 6). *Au Danemark, un système éducatif exemplaire mais loin d'être infallible*.

Slate.fr. <https://www.slate.fr/story/178074/systeme-educatif-danemark-reussite-reformes-bouleversements-pisa>

McFarland, K. (2017, août 11). *Le fonds permanent en Alaska : Entre adhésion populaire et procédures de justice*. Mouvement Français pour un Revenu de Base.

<https://www.revenudebase.info/actualites/fonds-permanent-alaska-entre-adhesion-populaire-procedures-de-justice/>

Montant des allocations familiales par région à partir du 01/01/2019. (s. d.). Primabook. Consulté 2 juillet

2023, à l'adresse [https://primabook.mi-is.be/fr/procedure-de-](https://primabook.mi-is.be/fr/procedure-de-remboursements/procedure/montant-des-allocations-familiales-par-region-partir-du)

[remboursements/procedure/montant-des-allocations-familiales-par-region-partir-du](https://primabook.mi-is.be/fr/procedure-de-remboursements/procedure/montant-des-allocations-familiales-par-region-partir-du)

Montants des prestations familiales en Belgique. (s. d.). Consulté 19 janvier 2023, à l'adresse

https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_belgique_sannexes.html

Mortalité générale / Statbel. (s. d.). Consulté 26 janvier 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-et-esperance-de-vie/mortalite-generale#figures>

Nfco.pdf. (s. d.). Consulté 15 juillet 2023, à l'adresse <https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfco.pdf>

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus. (s. d.). *Iweps.* Consulté 2 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/niveau-de-diplome-de-population-de-25-ans-plus/>

Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale – Revenus et patrimoine des ménages / Insee.

(s. d.). Consulté 5 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371225?sommaire=5371304>

Niveau d'instruction / Statbel. (s. d.). Consulté 6 juillet 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-dinstruction>

Obligation scolaire / Belgium.be. (s. d.). Consulté 2 juillet 2023, à l'adresse

https://www.belgium.be/fr/formation/enseignement/droits_et_devoirs/obligation_scolaire

Olagnier, F. (2023, juillet 7). *Près de la moitié des Belges favorable à 30 ans de travail effectif pour le droit à*

la pension minimale. La Libre.be. [https://www.lalibre.be/economie/mes-](https://www.lalibre.be/economie/mes-finance/2022/01/27/pres-de-la-moitie-des-belges-favorable-a-30-ans-de-travail-effectif-pour-le-droit-a-la-pension-minimale-LN7P5HOVEBH35DCGPEGBDNNOSA/)

[finances/2022/01/27/pres-de-la-moitie-des-belges-favorable-a-30-ans-de-travail-effectif-pour-le-droit-a-la-pension-minimale-LN7P5HOVEBH35DCGPEGBDNNOSA/](https://www.lalibre.be/economie/mes-finance/2022/01/27/pres-de-la-moitie-des-belges-favorable-a-30-ans-de-travail-effectif-pour-le-droit-a-la-pension-minimale-LN7P5HOVEBH35DCGPEGBDNNOSA/)

Orane. (2022, mai 6). *L'allocation universelle, un projet libéral ?* *Georges-Louis Bouchez.*

<https://glbouchez.be/lallocation-universelle-un-projet-liberal/>

Origine / Statbel. (s. d.). Consulté 8 juillet 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/origine#news>

Ostbelgien Familie—Das Familienportal für Ostbelgien—Home. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse

<https://ostbelgienfamilie.be/>

PAR_fiche_VLA_FR_092020.pdf. (s. d.). Consulté 19 janvier 2023, à l'adresse

https://www.parentia.be/sites/default/files/2021-05/PAR_fiche_VLA_FR_092020.pdf

Part1_French_Handout_Slides_and_Captions.pdf. (s. d.). Consulté 8 juillet 2023, à l'adresse

https://www.jhsph.edu/research/centers-and-institutes/institute-for-international-programs/_documents/demproj/Part1_French_Handout_Slides_and_Captions.pdf

Pension légale : Percevez-vous plus que la moyenne belge ? (s. d.). Consulté 9 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.levif.be/economie/mon-argent/pension-legale-percevez-vous-plus-que-la-moyenne-belge/>

Perspectives de la population / Statbel. (s. d.). Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/perspectives-de-la-population>

pgovaert. (2023, février 16). *Travail : Combien les Belges gagnent-ils en moyenne?* Moustique.

<https://www.moustique.be/actu/travail/2023/02/16/travail-combien-les-belges-gagnent-ils-en-moyenne-256888>

Plus de 4 millions de personnes travaillent en Belgique. (2018, octobre 26). *Le Soir*.

<https://www.lesoir.be/186836/article/2018-10-26/plus-de-4-millions-de-personnes-travaillent-en-belgique>

Plus de 100 000 centenaires en 2070 ! (2023, mai 9). *Cercle de l'Epargne*.

<http://cercledelepargne.com/plus-de-100-000-centenaires-en-2070>

Population active. (s. d.). Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse [https://www.nbb.be/fr/publications-et-](https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/tableaux-synthetiques/population-active)

[recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/tableaux-synthetiques/population-active](https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/tableaux-synthetiques/population-active)

Population active, taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage administratifs par commune. (s. d.).

Iweps. Consulté 23 juillet 2023, à l'adresse <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/>

Population au 1er janvier / Insee. (s. d.). Consulté 13 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5225246>

Pourquoi le revenu universel et comment le financer ? (s. d.). RTBF. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.rtb.be/article/pourquoi-le-revenu-universel-et-comment-le-financer-10568652>

Précarité étudiante : Les demandes d'aide explosent suite aux crises successives. (2023, février 22). *Le Soir*.

<https://www.lesoir.be/496675/article/2023-02-22/precarite-etudiante-les-demandes-daide-explosent-suite-aux-crisis-successives>

Préretraite : À quel âge peut-on en bénéficier ? (s. d.). Ma nouvelle vie commence ici. Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse <https://manouvellevie.groupama.fr/pre-retraite-progressive-quel-age>

'QR le débat' : Le revenu universel est-il un plus pour le pouvoir d'achat ? (s. d.). RTBF. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/qr-le-debat-le-revenu-universel-est-il-un-plus-pour-le-pouvoir-dachat-10986825>

Quand puis-je prendre ma pension ? | Service fédéral des Pensions. (s. d.). Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse <https://www.sfpd.fgov.be/fr/age-de-la-pension/quand#legal>

Quand recevrez-vous la prime énergie de 588 euros ? (s. d.). Consulté 15 juillet 2023, à l'adresse <https://trends.levif.be/a-la-une/energie/quand-recevrez-vous-la-prime-energie-de-588-euros/>

Que financent vos impôts ? (s. d.). L'Echo. Consulté 22 juin 2023, à l'adresse <https://multimedia.lecho.be/budget/>

Quel budget prévoir pour les études supérieures de son enfant ? (s. d.). Consulté 6 juillet 2023, à l'adresse <https://www.bforbank.com/mag/budget/quel-budget-prevoir-pour-les-etudes-superieures-de-son-enfant.html>

Quelques exemples de « revenus universels ». (s. d.). Polytechnique Insights. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.polytechnique-insights.com/dossiers/economie/la-pandemie-reliance-t-elle-le-debat-sur-le-revenu-universel/quelques-exemples-de-revenus-universels/>

Quels groupes d'inactifs (re)mettre au travail pour arriver à un taux d'emploi de 80% ? (s. d.). L'Echo. Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse <https://multimedia.lecho.be/marchedutravail/>

Qu'est-ce que la flexibilité du marché du travail ? | Mon CDI. (s. d.). Consulté 3 juillet 2023, à l'adresse <https://www.mon-cdi.fr/journal-rh/lois-reglementations-flexibilite-marche-travail>

Qui bénéficierait du « revenu universel » de Benoît Hamon ? (2017, mars 15). Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/03/15/qui-beneficierait-du-revenu-universel-de-benoit-hamon_5094563_4355770.html

Réforme des allocations familiales : Piqûre de rappel et nouveautés. (s. d.). Consulté 2 juillet 2023, à l'adresse https://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=488:reforme-des-allocations-familiales-piqure-de-rappel-et-nouveautes&catid=6&Itemid=108

Reporterre. (s. d.). *L'Allemagne teste le revenu universel... Par tirage au sort*. Reporterre, le média de l'écologie. Consulté 7 août 2023, à l'adresse <https://reporterre.net/L-Allemagne-teste-le-revenu-universel-par-tirage-au-sort>

Résumé des montants. (s. d.). FAMIWAL. Consulté 19 janvier 2023, à l'adresse <https://www.famiwal.be/accedez-aux-themes/montant-de-vos-allocations-familiales/resume-des-montants>

Rétributions de la formation en alternance. (2023, juillet 4). IFAPME.

<https://www.ifapme.be/r%C3%A9tributions>

Revenu de base en France. (2023). In *Wikipédia*.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Revenu_de_base_en_France&oldid=205627135

Revenu universel : Cinq choses à savoir sur l'expérimentation finlandaise. (s. d.). Consulté 7 août 2023, à l'adresse <https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/revenu-universel-cinq-choses-a-savoir-sur-l-experimentation-finlandaise-628067.html>

Revenu universel de Benoît Hamon : Où est passée l'universalité ? (2017, mars 7). L'Obs.

<https://www.nouvelobs.com/presidentielle-2017/20170307.OBS6217/revenu-universel-de-benoit-hamon-ou-est-passee-l-universalite.html>

Revenu Universel : Définition, principes de mise en œuvre et conséquences. (s. d.). *Youmatter*. Consulté 7 août 2023, à l'adresse <https://youmatter.world/fr/definition/revenu-universel-definition-principes-avantages-inconvenients/>

Revenu universel [Thèse]. (s. d.). Consulté 18 janvier 2023, à l'adresse

<https://cursus.edu/fr/22606/revenu-universel-these>

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale / Statbel. (s. d.). Consulté 13 juillet 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

Salaires mensuels bruts moyens / Statbel. (s. d.). Consulté 9 juillet 2023, à l'adresse

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuels-bruts-moyens#news>

Sespros-data-belgium-2020-fr.pdf. (s. d.). Consulté 1 février 2023, à l'adresse

<https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/fr/publications/sespros/sespros-data-belgium-2020-fr.pdf>

- Site internet du Parlement de Wallonie.* (s. d.). Parlement de Wallonie. Consulté 14 juillet 2023, à l'adresse <http://www.parlement-wallonie.be>
- Statistiques des indemnités 2021—INAMI.* (s. d.). Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse <https://www.riziv.fgov.be/fr/statistiques/indemnites/2021/Pages/default.aspx>
- Structure de la population / Statbel.* (s. d.). Consulté 6 juillet 2023, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#panel-12>
- Système de retraite en Belgique. (2022). In *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Syst%C3%A8me_de_retraite_en_Belgique&oldid=198796307
- Tous, L. F. P. (2020, janvier 21). *Revenu universel*. La finance pour tous.
<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/inegalites/revenu-universel/>
- Tout comprendre sur le revenu universel en 7 questions.* (s. d.). RTBF. Consulté 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/tout-comprendre-sur-le-revenu-universel-en-7-questions-9493306>
- Tout-ce-que-securite-sociale-fr.pdf.* (s. d.). Consulté 20 mars 2023, à l'adresse <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/fr/publications/tout-ce-que-securite-sociale-fr.pdf>
- Un revenu universel à 1.200 euros testé en Allemagne.* (2021, juin 1). Les Echos.
<https://www.lesechos.fr/monde/europe/lallemagne-teste-un-revenu-universel-a-1200-euros-1319825>
- « Un revenu universel de formation serait de nature à promouvoir l'autonomie des jeunes ». (2022, mars 25). *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/25/un-revenu-universel-de-formation-serait-de-nature-a-promouvoir-l-autonomie-des-jeunes_6119130_3232.html
- Un revenu universel pour rénover notre modèle social.* (2016, octobre 3). Les Echos.
<https://www.lesechos.fr/2016/10/un-revenu-universel-pour-renover-notre-modele-social-1112813>
- Vandemeulebroucke, M. (2021, novembre 19). « *La bureaucratie prend la place du travail social* ». Alter Echos; Alter Echos. <https://www.alterechos.be/la-bureaucratie-prend-la-place-du-travail-social>
- Vos indemnités en tant qu'indépendant en incapacité primaire.* (s. d.). Consulté 4 juillet 2023, à l'adresse <https://www.mc.be/que-faire-en-cas-de/incapacite-travail/indemnites/independant>

Votre enfant est atteint d'handicap ou d'une affection. (s. d.). FAMIWAL. Consulté 19 janvier 2023, à l'adresse <https://www.famiwal.be/accedez-aux-themes/vos-supplements/votre-enfant-est-atteint-dhandicap-ou-dune-affection>

Witte, I. D. (2020, janvier 29). *Réforme des allocations familiales : Tout ce qu'il faut savoir*. Trends-Tendances. <https://trends.levif.be/mon-argent/conseils-juridiques/reforme-des-allocations-familiales-tout-ce-quil-faut-savoir/>

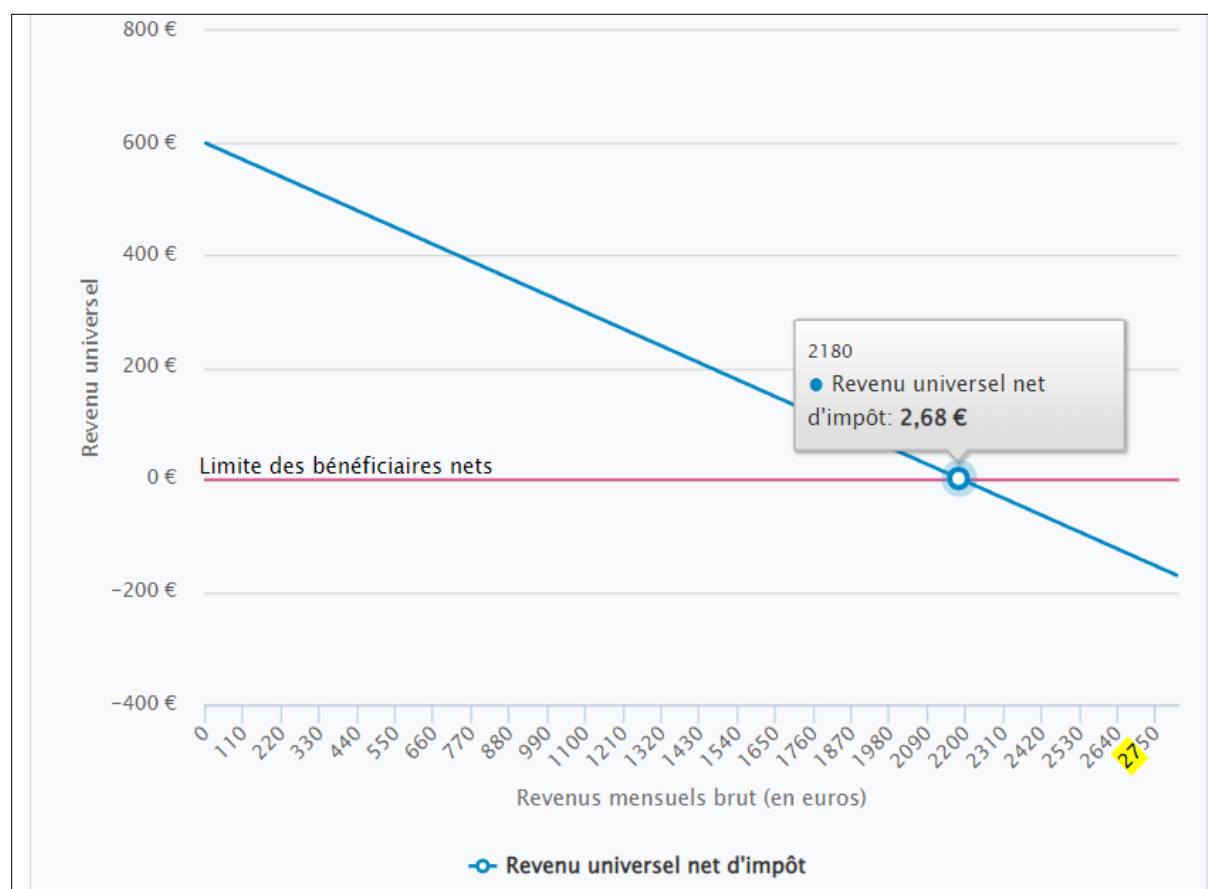
World Bank Open Data. (s. d.). World Bank Open Data. Consulté 7 juillet 2023, à l'adresse <https://data.worldbank.org>

WP29-complet-1.pdf. (s. d.). Consulté 1 février 2023, à l'adresse <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/06/WP29-complet-1.pdf>

XII. Annexes

ANNEXE 1 – Le fonctionnement de l'impôt négatif proposé par Benoît Hamon

Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/03/15/qui-beneficierait-du-revenu-universel-de-benoit-hamon_5094563_4355770.html



(1) Modèle linéaire servant à calculer le Revenu Universel net en fonction des salaires nets des Français (Source : Le Monde)

ANNEXE 2 – Les différents systèmes d’allocations familiales en Belgique

Source : <https://famiwal.be/portail> + <https://famiris.brussels/fr/> + <https://www.fons.be/> + <https://ostbelgienfamilie.be/>

Montants allocations familiales en euros	Flandre 2019 -	Flandre 2019 +	Wallonie 2020 -	Wallonie 2020 +	Wallonie 2020 +	Germanophone	Bruxelles
Nombre enfants				0-17 ans	18-24 ans		
Premier	98,71 €	171,49 €	112,25 €	181,61 €	193,33 €	164,36 €	Depend de l'âge
Second	182,64 €	171,49 €	207,70 €	181,61 €	193,33 €	164,36 €	Depend de l'âge
Troisième et plus	259,49 €	171,49 €	310,11 €	181,61 €	193,33 €	164,36 €	Depend de l'âge
Prime d'âge							
6 à 11 ans pour le premier enfant	16,36 €	N/A	19,56 €	N/A	N/A	N/A	Depend de l'âge
6 à 11 ans à partir du second enfant	32,63 €	N/A	39,00 €	N/A	N/A	N/A	Depend de l'âge
12 à 17 ans pour le premier enfant	24,92 €	N/A	29,78 €	N/A	N/A	N/A	Depend de l'âge
12 à 17 à partir du second enfant	49,86 €	N/A	59,59 €	N/A	N/A	N/A	Depend de l'âge
18 à 24 ans pour le premier enfant	28,72 €	N/A	34,32 €	N/A	N/A	N/A	Depend de l'âge
18 à 24 à partir du second enfant	63,40 €	N/A	75,76 €	N/A	N/A	N/A	Depend de l'âge
Prime de rentrée scolaire ancien système (versée une fois par an)							
0 à 5 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	21,65 €	N/A	29,60 €	N/A	N/A	54,43 €	22,52 €
6 à 11 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	37,88 €	N/A	63,15 €	N/A	N/A	54,43 €	33,79 €
12 à 17 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	54,12 €	N/A	88,29 €	N/A	N/A	54,43 €	56,31 €
à partir de 18 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	64,94 €	N/A	118,38 €	N/A	N/A	54,43 €	90,10 €
Prime de rentrée (versée une fois par an)							
0 à 4 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	21,65 €	N/A	N/A	23,43 €	N/A	54,43 €	22,52 €
5 à 10 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	37,88 €	N/A	N/A	35,15 €	N/A	54,43 €	33,79 €
11 à 16 ans peu importe le nombre d'enfants à charge	54,12 €	N/A	N/A	58,59 €	N/A	54,43 €	56,31 €
17 ans et plus peu importe le nombre d'enfants à charge	64,94 €	N/A	N/A	93,74 €	287,07 €	54,43 €	90,10 €
Tous les compléments sociaux (montant par enfant et par mois)							
premier enfant si le salaire brut annuel des parents est >31.603,68€	50,75 €	N/A	57,14 €	41,01 €	41,01 €	78,50 €	45,05 €
second enfant si le salaire brut annuel des parents est >31.603,68€	31,45 €	N/A	35,42 €	41,01 €	41,01 €	78,50 €	78,83 €
troisième enfant ou suivants si le salaire brut annuel des parents est >31.603,68€	5,52 €	N/A	6,22 €	41,01 €	41,01 €	78,50 €	123,88 €
troisième enfant si situation de monoparentalité	25,37 €	N/A	28,56 €	N/A	N/A	N/A	22,53 €
deux premiers enfants si les parents gagnent moins que 31603,68€	N/A	54,12 €	N/A	64,44 €	64,44 €	N/A	N/A
A partir du troisième enfant si les parents gagnent moins que 31603,68€	N/A	86,59 €	N/A	64,44 €	64,44 €	N/A	N/A
Pour les deux premiers enfants si les parents gagnent entre 31603,68€ et 51000€	N/A	N/A	N/A	29,29 €	29,29 €	N/A	N/A
A partir du troisième enfant si les parents gagnent entre 31603,68€ et 51000€	N/A	64,94 €	N/A	29,29 €	29,29 €	N/A	N/A
parents monoparentalité et gagne moins de 31603,68€	N/A	N/A	N/A	23,43 €	23,43 €	N/A	N/A
parents monoparentalité et gagne entre 31603,68€ et 51000€	N/A	N/A	N/A	11,72 €	11,72 €	N/A	N/A
parent invalide et parent gagne moins de 31603,68€	50,75 €	N/A	57,14 €	11,72 €	11,72 €	N/A	N/A
Situation de famille nombreuses (à partir de trois enfant)							
Supplément orphelin							
Si un des parent décède	382,92 €	86,59 €	431,22 €	90,81 €	96,67 €	125,62 €	150% des allocations
Si les deux décèdent	382,92 €	173,19 €	431,22 €	410,10 €	410,10 €	250,18 €	200% des allocations
Prime de naissance ou d'adoption							
Prime de naissance pour le premier	N/A	1.190,68 €	1.520,75 €	1.288,87 €	N/A	1.197,52 €	1.288,87 €
Prime de naissance pour le second et suivants	N/A	1.190,68 €	1.520,75 €	1.288,87 €	N/A	1.197,52 €	585,85 €
Prime d'adoption	N/A	1.190,68 €	1.520,75 €	1.288,87 €	N/A	1.197,52 €	1.288,87 €
Prime d'adoption pour le second	N/A	1.190,68 €	1.520,75 €	1.288,87 €	N/A	1.197,52 €	585,85 €

ANNEXE 3 – Les différents systèmes d’allocations pour les enfants en situation de handicap

Source : <https://famiwal.be/portail> + <https://famiris.brussels/fr/> + <https://www.fons.be/> + <https://ostbelgienfamilie.be/>

Montants allocations familiales Concerne les enfants en situation de handicap jusque 21 ans	Flandre 2019 - Flandre 2019 +	Wallonie 2020 -	Wallonie 2020 +	Germanophone	Region Bruxelles	Moyenne des allocations des différentes régions	% des enfants bénéficiants de cette allocation (estimations)	Montant pondéré pour calculer l'allocation moyenne
Nombre de points								
Au moins 4 points pour le 1er pilier et moins de 6 points pour les 3 piliers	84,02 €	N/A	98,44 €	88,97 €	64,61 €	88,97 €	25%	22,24 €
6 à 8 points pour les 3 piliers et moins de 4 points pour le 1er pilier	111,89 €	N/A	131,10 €	117,24 €	126,01 €	117,24 €	15%	17,59 €
6 à 8 points pour les 3 piliers et au moins 4 points pour le 1er pilier	431,01 €	N/A	504,99 €	452,21 €	485,39 €	452,21 €	11%	49,74 €
9 à 11 points pour les 3 piliers et moins de 4 points pour le 1er pilier	261,11 €	N/A	305,92 €	274,25 €	294,04 €	274,25 €	10%	27,43 €
9 à 11 points pour les 3 piliers et au moins 4 points pour le 1er pilier	431,01 €	N/A	504,99 €	452,21 €	485,39 €	452,21 €	11%	49,74 €
12 à 14 points pour les 3 piliers	431,01 €	N/A	504,99 €	452,21 €	485,39 €	452,21 €	11%	49,74 €
15 à 17 points pour les 3 piliers	490,09 €	N/A	574,21 €	513,98 €	551,92 €	513,98 €	9%	43,69 €
18 à 20 points pour les 3 piliers	525,10 €	N/A	615,23 €	550,61 €	591,34 €	550,51 €	6%	30,28 €
plus de 20 points pour les 3 piliers	560,10 €	N/A	656,24 €	587,25 €	630,76 €	587,25 €	3%	17,62 €
0 à 3 points sans intégrer les piliers	N/A	504,99 €	N/A	N/A	N/A			
4 à 6 points sans intégrer les piliers	N/A	552,78 €	N/A	N/A	N/A			
7 à 9 points sans intégrer les piliers	N/A	590,93 €	N/A	N/A	N/A			
							Allocation moyenne par enfant ayant un handicap en Belgique	308,07 €

Annexe 4 – Le maxima des ressources parentales pour prétendre à une bourse d'étude en 2023

Source : <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/conditions/>

Nombre de personnes à charge	Revenus maxima
0	25.867,70 €
1	33.825,47 €
2	41.288,63 €
3	48.249,14 €
4	54.715,05 €
5	61.180,96 €
Par personne supplémentaire... ajouter	6.465,91 €

Annexe 5 – Estimation de la population belge de 2022 à 2070 par année et par âge

âge / année	2022	Taux de survie 2022-2029	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Taux de survie 2030-2039	2030	2031	2032	2033	2034	2035
0	119.018	99.951852%	120.050	121.034	121.971	122.861	123.729	124.572	125.390	99.963685%	126.185	126.969	127.741	128.501	129.250	129.990
1	119.018	99.983802%	119.814	120.796	121.731	122.620	123.485	124.327	125.143	99.987691%	125.975	126.734	127.504	128.263	129.010	129.749
2	119.018	99.988442%	119.852	120.599	121.532	122.419	123.283	124.123	124.937	99.991137%	125.758	126.554	127.299	128.057	128.803	129.540
3	119.018	99.992146%	119.858	120.643	121.340	122.225	123.088	123.926	124.739	99.993960%	125.557	126.341	127.124	127.857	128.602	129.338
4	119.018	99.992399%	119.862	120.653	121.388	122.038	122.899	123.736	124.547	99.994135%	125.363	126.144	126.915	127.684	128.405	129.140
5	129.531	99.992718%	119.863	120.657	121.398	122.086	122.712	123.547	124.357	99.994365%	125.171	125.950	126.718	127.486	128.233	128.944
6	129.531	99.993078%	130.374	120.658	121.403	122.097	122.760	123.360	124.169	99.994641%	124.981	125.758	126.524	127.279	128.025	128.772
7	129.531	99.993480%	130.375	131.169	121.405	122.102	122.771	123.410	123.983	99.994959%	124.793	125.569	126.333	127.085	127.829	128.564
8	129.531	99.993628%	130.375	131.170	131.916	122.104	122.777	123.421	124.032	99.995085%	124.607	125.381	126.144	126.895	127.635	128.368
9	129.531	99.993786%	130.376	131.171	131.917	132.615	122.779	123.427	124.044	99.995229%	124.657	125.196	125.956	126.706	127.445	128.175
10	136.495	99.993513%	130.376	131.172	131.918	132.616	133.290	123.429	124.051	99.995048%	124.669	125.246	125.771	126.519	127.256	127.985
11	136.495	99.993143%	137.340	131.171	131.918	132.617	133.291	133.939	124.052	99.994805%	124.675	125.257	125.821	126.333	127.069	127.796
12	136.495	99.992370%	137.339	138.134	131.917	132.616	133.291	133.939	134.560	99.994262%	124.677	125.263	125.832	126.382	126.883	127.608
13	136.495	99.991040%	137.338	138.133	138.879	132.615	133.289	133.938	134.560	99.993311%	135.183	125.264	125.837	126.393	126.932	127.421
14	136.495	99.989059%	137.336	138.130	138.875	139.574	133.286	133.935	134.557	99.991883%	135.182	135.769	125.837	126.397	126.941	127.469
15	129.670	99.986241%	137.334	138.125	138.870	139.568	140.242	133.929	134.551	99.989840%	135.177	135.765	136.339	126.395	126.943	127.477
16	129.670	99.982865%	130.505	138.119	138.861	139.558	140.231	140.880	134.541	99.987393%	135.168	135.758	136.333	126.894	126.939	127.476
17	129.670	99.978805%	130.501	131.287	138.850	139.545	140.217	140.865	141.487	99.984441%	135.155	135.746	136.322	136.884	137.433	127.468
18	129.670	99.974797%	130.495	131.277	132.014	139.528	140.198	140.845	141.466	99.981497%	142.096	135.729	136.306	136.869	137.419	137.957
19	129.670	99.971691%	130.490	131.267	131.999	132.688	140.176	140.821	141.441	99.979155%	142.071	142.664	136.285	136.849	137.400	137.939
20	134.484	99.969632%	130.486	131.257	131.984	132.669	133.333	140.794	141.412	99.977511%	142.042	142.636	143.215	136.825	137.377	137.917
21	134.484	99.968393%	135.297	131.251	131.972	132.652	133.312	133.951	141.382	99.976405%	142.011	142.605	143.185	143.751	137.350	137.892
22	134.484	99.967721%	135.295	136.058	131.964	132.638	133.293	133.927	134.539	99.975299%	141.980	142.572	143.152	143.719	144.274	137.864
23	134.484	99.966388%	135.293	136.055	136.768	132.628	133.278	133.907	134.514	99.974332%	135.137	142.539	143.118	143.685	144.240	144.784
24	134.484	99.965123%	135.292	136.052	136.764	137.430	133.267	133.891	134.493	99.973060%	135.111	135.697	143.084	143.649	144.205	144.749
25	145.119	99.964008%	135.291	136.049	136.759	137.424	138.065	133.878	134.475	99.971802%	135.087	135.669	136.241	143.613	144.167	144.712
26	145.119	99.962068%	145.920	136.046	136.755	137.418	138.057	138.673	134.460	99.969838%	135.068	135.644	136.212	136.771	144.129	144.672
27	145.119	99.959793%	145.917	146.669	136.749	137.411	138.048	138.662	139.251	99.967557%	135.051	135.621	136.184	136.739	137.286	144.632
28	145.119	99.957235%	145.914	146.663	147.365	137.402	138.038	138.651	139.238	99.965040%	139.837	135.601	136.159	136.708	137.251	137.788
29	145.119	99.954518%	145.910	146.656	147.355	148.009	138.026	138.637	139.222	99.962420%	139.820	140.382	136.135	136.679	137.217	137.749
30	153.050	99.951635%	145.907	146.648	147.344	147.995	148.625	138.621	139.205	99.959725%	139.801	140.362	140.911	136.652	137.184	137.711
31	153.050	99.948308%	153.829	146.640	147.332	147.980	148.607	149.211	139.185	99.956732%	139.780	140.339	140.886	141.422	137.154	137.675
32	153.050	99.945529%	153.824	154.554	147.319	147.963	148.587	149.188	149.765	99.954285%	139.755	140.314	140.859	141.394	141.918	137.640
33	153.050	99.942548%	153.820	154.545	155.225	147.946	148.566	149.163	149.737	99.951741%	150.327	140.286	140.831	141.363	141.886	142.399
34	153.050	99.939162%	153.816	154.536	155.211	155.843	148.544	149.138	149.709	99.948910%	150.296	150.849	140.799	141.331	141.852	142.363
35	149.003	99.934637%	153.810	154.526	155.197	155.824	156.431	149.112	149.678	99.945156%	150.263	150.814	151.353	141.296	141.815	142.325
36	149.003	99.929812%	149.759	154.514	155.180	155.805	156.405	156.987	149.645	99.941197%	150.227	150.775	151.312	151.838	141.775	142.283
37	149.003	99.924396%	149.752	150.458	155.160	155.778	156.376	156.953	157.507	99.936791%	150.188	150.733	151.268	151.791	152.306	142.237
38	149.003	99.918281%	149.744	150.443	151.099	155.750	156.344	156.916	157.465	99.931846%	150.089	150.687	151.219	151.740	152.252	152.755
39	149.003	99.911431%	149.735	150.425	151.075	151.683	156.306	156.874	157.418	99.926307%	157.989	158.525	151.166	151.684	152.193	152.694
40	151.735	99.904204%	149.724	150.406	151.047	151.648	152.232	156.826	157.366	99.920448%	157.933	158.467	158.990	151.623	152.129	152.627
41	151.735	99.895301%	152.443	150.385	151.017	151.610	152.186	152.744	157.306	99.913135%	157.871	158.402	158.922	159.432	152.059	152.554
42	151.735	99.883961%	152.429	153.087	150.982	151.566	152.134	152.684	153.214	99.903710%	157.800	158.329	158.846	159.352	159.850	152.472
43	151.735	99.871348%	152.412	153.057	153.665	151.515	152.073	152.615	153.138	99.893140%	153.698	158.243	158.775	159.261	159.755	160.241
44	151.735	99.858362%	152.393	153.020	153.615	154.174	152.003	152.535	153.050	99.882197%	153.605	154.128	158.655	159.156	159.647	160.130
45	148.480	99.845821%	152.373	152.981	153.558	154.104	154.639	152.445	152.950	99.871557%	153.500	154.019	154.528	159.036	159.525	160.005
46	148.480	99.831429%	149.105	152.942	153.500	154.029	154.550	155.058	152.841	99.859305%	153.384	153.898	154.402	154.897	159.389	159.866
47	148.480	99.815214%	149.083	149.657	153.440	153.949	154.452	154.947	155.428	99.845406%	153.257	153.763	154.262	154.753	155.236	159.710
48	148.480	99.796761%	149.059	149.612	150.136	153.863	154.348	154.825	155.292	99.829437%	155.818	153.614	154.107	154.592	155.070	155.542
49	148.480	99.776756%	149.032	149.560	150.063	153.856	154.234	154.692	155.141	99.811868%	155.658	156.147	153.933	154.412	154.885	155.352
50	156.621	99.754864%	148.149	148.699	149.226	149.728	150.202	153.889	154.346	99.792331%	154.849	155.365	155.833	153.644	154.122	154.594
51	156.621	99.729563%	156.237	147.786	148.335	148.861	149.361	149.834	153.512	99.769444%	154.026	154.527	155.042	153.530	153.325	153.802
52	156.621	99.701318%	156.198	155.815	147.386	147.933	148.458	148.957	149.428	99.743583%	153.158	153.671	154.171	154.685	155.171	152.971
53	156.621	99.670995%	156.154	155.731	155.350	146.946	147.492	148.015	148.451	99.715534%	149.045	152.766	153.277	153.776	154.288	154.773
54	156.621	99.635870%	156.106	155.640	155.219	154.838	146.462	147.006	147.528	99.682972%	148.089	148.621	152.331	152.841	153.338	153.849
55	160.579	99.593310%	156.051	155.538	155.073	154.654	154.275	145.929	146.471	99.645324%	147.060	147.620	148.150	151.848	152.356	152.852
56	160.579	99.549128%	159.929	155.420	154.908	154.446	154.028	153.650	145.338	99.602441%	145.951	146.538	147.096	147.625	151.310	151.816
57	160.579	99.501287%	159.855	159.208	154.719	154.210	153.749	153.333	152.958	99.557950%	144.761	145.371	145.956	146.511	147.038	150.708
58	160.579															

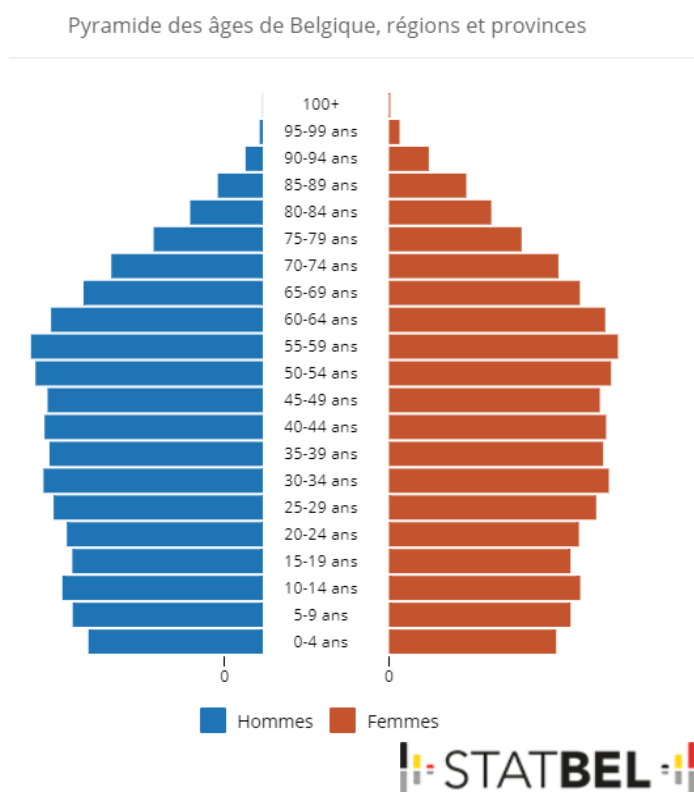
Age/ année	Taux de survie 2040-2049										Taux de survie 2050-2059									
	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052			
0	130.715	131.428	132.132	132.828	99,97447%	133.518	134.204	134.886	135.567	136.246	136.925	137.604	138.283	138.963	139.644	99,98204%	140.326	141.009	141.692	
1	130.473	131.185	131.887	132.582	99,99128%	133.363	133.969	134.651	135.330	136.008	136.686	137.363	138.041	138.721	139.400	99,99379%	140.091	140.773	141.456	
2	130.263	130.974	131.675	132.369	99,99363%	133.139	133.836	134.439	135.117	135.794	136.471	137.147	137.824	138.502	139.181	99,99542%	139.864	140.555	141.236	
3	130.059	130.769	131.469	132.162	99,99564%	132.929	133.615	134.309	134.909	135.584	136.260	136.935	137.611	138.288	138.966	99,99686%	139.647	140.330	141.021	
4	129.860	130.569	131.268	131.959	99,99575%	132.724	133.408	134.091	134.781	135.378	136.053	136.727	137.402	138.078	138.755	99,99692%	139.434	140.115	140.798	
5	129.663	130.370	131.068	131.758	99,99591%	132.522	133.204	133.884	134.563	135.251	135.847	136.521	137.194	137.869	138.545	99,99703%	139.223	139.902	140.583	
6	129.467	130.173	130.869	131.558	99,99611%	132.321	133.001	133.680	134.356	135.034	135.720	136.315	136.988	137.662	138.336	99,99717%	139.013	139.691	140.370	
7	129.296	129.977	130.672	131.360	99,99634%	132.121	132.801	133.478	134.152	134.827	135.503	136.188	136.783	137.456	138.129	99,99735%	138.805	139.481	140.159	
8	129.088	129.806	130.477	131.164	99,99645%	131.924	132.602	133.277	133.951	134.623	135.297	135.971	136.656	137.251	137.923	99,99743%	138.597	139.273	139.950	
9	128.892	129.599	130.307	130.969	99,99657%	131.727	132.404	133.078	133.751	134.422	135.093	135.765	136.439	137.124	137.718	99,99754%	138.392	139.066	139.742	
10	128.699	129.403	130.100	130.798	99,99647%	131.533	132.208	132.881	133.552	134.222	134.892	135.562	136.233	136.908	137.592	99,99748%	138.187	138.860	139.535	
11	128.509	129.210	129.904	130.591	99,99633%	131.362	132.013	132.685	133.354	134.023	134.692	135.360	136.030	136.702	137.375	99,99740%	138.061	138.656	139.329	
12	128.319	129.019	129.710	130.395	99,99598%	131.155	131.842	132.490	133.158	133.825	134.493	135.160	135.828	136.498	137.169	99,99719%	137.844	138.529	139.124	
13	128.131	128.829	129.519	130.201	99,99583%	130.958	131.634	132.318	132.962	133.628	134.294	134.961	135.627	136.296	136.965	99,99678%	137.637	138.312	138.998	
14	127.943	128.640	129.327	130.008	99,99441%	130.763	131.437	132.110	132.790	133.432	134.097	134.762	135.427	136.094	136.762	99,99615%	137.433	138.105	138.780	
15	127.989	128.450	129.136	129.815	99,99304%	130.569	131.241	131.911	132.580	133.259	133.899	134.563	135.227	135.893	136.559	99,99523%	137.229	137.900	138.572	
16	127.994	128.493	128.944	129.621	99,99140%	130.374	131.045	131.713	132.380	133.047	133.724	134.363	135.026	135.690	136.356	99,99413%	137.025	137.695	138.365	
17	127.991	128.495	128.984	129.426	99,98941%	130.178	130.848	131.515	132.180	132.844	133.510	134.186	134.824	135.487	136.151	99,99278%	136.820	137.489	138.159	
18	127.979	128.488	128.982	129.462	99,98740%	129.980	130.649	131.316	131.979	132.641	133.305	133.969	134.644	135.283	135.945	99,99141%	136.614	137.282	137.951	
19	138.462	128.473	128.971	129.456	99,98576%	130.014	130.449	131.114	131.777	132.438	133.099	133.761	134.425	135.100	135.738	99,99024%	136.406	137.074	137.743	
20	138.441	138.951	128.952	129.442	99,98452%	130.006	130.480	130.912	131.574	132.234	132.894	133.554	134.215	134.879	135.554	99,98932%	136.197	136.865	137.533	
21	138.417	138.927	139.426	129.421	99,98359%	129.990	130.471	130.942	131.369	132.029	132.688	133.347	134.006	134.667	135.331	99,98856%	136.011	136.655	137.323	
22	138.390	138.901	139.401	139.891	99,98262%	129.968	130.454	130.931	131.398	131.824	132.482	133.140	133.798	134.457	135.118	99,98774%	135.787	136.468	137.112	
23	138.360	138.873	139.374	139.865	99,98168%	140.435	130.431	130.913	131.386	131.851	132.275	132.932	133.589	134.248	134.906	99,98690%	135.573	136.243	136.924	
24	145.277	138.842	139.344	139.836	99,98047%	140.407	140.894	130.888	131.367	131.838	132.301	132.724	133.381	134.038	134.695	99,98582%	135.361	136.028	136.697	
25	145.241	145.756	139.311	139.804	99,97920%	140.377	140.865	141.348	131.341	131.817	132.287	132.749	133.171	133.828	134.484	99,98464%	135.149	135.814	136.481	
26	145.201	145.717	146.221	139.770	99,97734%	140.344	140.833	141.317	141.797	131.789	132.264	132.733	133.194	133.617	134.272	99,98296%	134.936	135.600	136.265	
27	145.159	145.675	146.180	146.675	99,97518%	140.307	140.797	141.282	141.763	142.241	132.234	132.707	133.175	133.637	134.059	99,98100%	134.722	135.385	136.049	
28	145.115	145.629	146.134	146.630	99,97282%	140.207	140.757	141.243	141.725	142.204	142.680	132.675	133.147	133.615	134.076	99,97885%	134.506	135.168	135.832	
29	138.270	145.582	146.085	146.581	99,97039%	147.159	147.652	141.200	141.683	142.163	142.640	143.114	133.111	133.584	134.051	99,97666%	134.520	134.949	135.612	
30	138.227	138.735	146.034	146.528	99,96796%	147.106	147.600	148.090	141.636	142.117	142.595	143.071	143.545	134.545	134.017	99,97450%	134.492	134.961	135.390	
31	138.186	138.689	139.186	146.473	99,96536%	147.050	147.544	148.034	145.520	142.067	142.546	143.023	143.498	133.972	133.975	99,97226%	134.455	134.930	135.399	
32	138.146	138.643	139.136	139.624	99,96328%	146.990	147.484	147.974	148.461	148.944	142.492	142.970	143.446	143.921	144.394	99,97050%	134.410	134.890	135.365	
33	138.108	138.600	139.087	139.570	99,96119%	140.141	147.422	147.911	148.398	148.882	149.364	142.913	143.390	143.866	144.340	99,96880%	144.824	134.842	135.322	
34	142.860	138.559	139.040	139.518	99,95893%	140.084	140.572	147.846	148.332	148.816	149.299	149.780	143.330	143.807	144.283	99,96699%	144.768	145.251	135.272	
35	142.821	143.305	138.994	139.467	99,95596%	140.029	140.512	140.995	148.263	148.746	149.229	149.711	150.191	143.745	144.221	99,96464%	144.708	145.192	145.675	
36	142.777	143.260	143.733	139.416	99,95287%	139.974	140.452	140.931	141.411	148.674	149.155	149.637	150.118	143.598	144.154	99,96223%	144.642	145.129	145.613	
37	142.730	143.211	143.682	144.146	99,94947%	139.919	140.393	140.867	141.343	141.820	149.078	149.559	150.039	150.520	150.999	99,95961%	144.571	145.060	145.546	
38	142.678	143.157	143.627	144.089	99,94568%	144.642	140.333	140.803	141.274	141.747	142.223	149.476	149.956	150.437	150.917	99,95672%	151.411	144.985	145.473	
39	153.181	143.098	143.566	144.027	99,94144%	144.579	145.048	140.738	141.205	141.673	142.145	142.619	149.868	150.347	150.827	99,95347%	151.324	151.817	145.295	
40	153.112	153.586	143.499	143.958	99,93694%	144.511	144.980	145.444	141.134	141.598	142.065	142.535	143.009	150.253	150.732	99,95002%	151.229	151.725	152.159	
41	153.036	153.508	153.970	143.883	99,93122%	144.436	144.905	145.370	145.831	141.521	141.983	142.448	142.918	143.391	150.631	99,94555%	151.129	151.626	152.122	
42	152.952	153.420	153.881	154.334	99,92375%	144.352	144.822	145.287	145.748	146.206	141.898	142.359	142.823	143.293	143.673	99,93962%	151.021	151.519	152.016	
43	152.856	153.322	153.779	154.231	99,91527%	154.785	144.727	145.193	145.654	146.112	146.569	142.263	143.187	143.657	143.656	99,93283%	144.151	151.402	151.899	
44	160.601	153.210	153.665	154.113	99,90644%	154.668	155.139	145.086	145.548	146.006	146.463	146.919	142.715	143.075	143.538	99,92569%	144.032	144.526	151.772	
45	160.472	160.929	153.536	153.982	99,89777%	154.537	155.009	155.475	145.428	145.887	146.344	146.799	147.254	142.955	143.414	99,91862%	143.904	144.397	144.891	
46	160.330	160.783	161.229	153.837	99,88773%	154.392	154.864	155.331	155.794	145.755	146.213	146.668	147.122	147.576	143.281	99,91038%	143.769	144.259	144.751	
47	160.171	160.622	161.064	161.500	99,87625%	154.233	154.704	155.172	155.635	156.095	146.066	146.522	146.976	147.430	147.883	99,90088%	143.625	144.113	144.602	
48	159.994	160.441	160.880	161.313	99,86291%	154.068	154.537	154.994	155.458	155.918	156.377	146.359	146.813	147.267	147.720	99,89273%	143.489	143.955	144.442	
49	159.807	160.238	160.674	161.104	99,84798%	161.660	162.132	154.796	155.260	15										

age/ annee	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	Taux de survie 2060-2069	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070
0	142.377	143.062	143.748	144.435	145.122	145.810	146.499	99,98736%	147.189	147.879	148.570	149.262	149.954	150.646	151.339	152.032	152.726	153.421	154.116
1	142.139	142.823	143.508	144.193	144.880	145.567	146.255	99,99559%	146.951	147.640	148.330	149.020	149.711	150.402	151.094	151.786	152.479	153.172	153.866
2	141.919	142.602	143.285	143.970	144.655	145.341	146.028	99,99670%	146.718	147.414	148.102	148.792	149.481	150.172	150.862	151.553	152.245	152.938	153.630
3	141.702	142.384	143.066	143.750	144.434	145.119	145.805	99,99773%	146.493	147.183	147.878	148.566	149.255	149.944	150.634	151.324	152.014	152.706	153.397
4	141.488	142.169	142.851	143.533	144.216	144.899	145.585	99,99777%	146.271	146.959	147.648	148.334	149.021	149.710	150.400	151.097	151.786	152.477	153.167
5	141.265	141.955	142.636	143.317	144.000	144.682	145.366	99,99784%	146.051	146.737	147.425	148.114	148.808	149.495	150.182	150.870	151.559	152.248	152.938
6	141.050	141.733	142.423	143.103	143.784	144.466	145.148	99,99794%	145.833	146.518	147.203	147.890	148.579	149.272	149.959	150.646	151.333	152.021	152.710
7	140.838	141.518	142.200	142.890	143.570	144.250	144.932	99,99808%	145.615	146.299	146.984	147.669	148.355	149.043	149.736	150.422	151.108	151.796	152.483
8	140.627	141.306	141.986	142.667	143.357	144.036	144.717	99,99814%	145.399	146.082	146.765	147.450	148.134	148.820	149.507	150.199	150.885	151.571	152.257
9	140.418	141.095	141.773	142.453	143.135	143.824	144.503	99,99823%	145.184	145.866	146.548	147.231	147.915	148.599	149.284	149.970	150.663	151.348	152.033
10	140.210	140.886	141.563	142.241	142.921	143.601	144.290	99,99820%	144.970	145.651	146.332	147.014	147.697	148.380	149.063	149.748	150.434	151.125	151.810
11	140.003	140.678	141.354	142.031	142.708	143.387	144.068	99,99816%	144.758	145.437	146.117	146.798	147.480	148.161	148.844	149.527	150.211	150.897	151.588
12	139.797	140.471	141.146	141.822	142.498	143.175	143.854	99,99803%	144.535	145.224	145.904	146.583	147.264	147.944	148.626	149.308	149.990	150.674	151.359
13	139.592	140.265	140.939	141.613	142.289	142.964	143.641	99,99776%	144.321	145.002	145.691	146.369	147.049	147.728	148.408	149.089	149.771	150.453	151.136
14	139.465	140.060	140.732	141.405	142.080	142.754	143.430	99,99735%	144.108	144.787	145.468	146.156	146.834	147.513	148.192	148.871	149.552	150.233	150.914
15	139.247	139.932	140.525	141.198	141.871	142.545	143.219	99,99673%	143.896	144.574	145.252	145.933	146.620	147.298	147.976	148.654	149.333	150.013	150.693
16	139.037	139.712	140.396	140.990	141.662	142.334	143.008	99,99598%	143.684	144.361	145.038	145.716	146.396	147.083	147.760	148.437	149.115	149.794	150.473
17	138.829	139.501	140.176	140.859	141.453	142.124	142.796	99,99507%	143.472	144.148	144.824	145.501	146.178	146.857	147.544	148.220	148.897	149.575	150.253
18	138.621	139.291	139.962	140.636	141.320	141.913	142.584	99,99413%	143.259	143.934	144.610	145.286	145.962	146.639	147.317	148.003	148.679	149.355	150.032
19	138.411	139.080	139.750	140.421	141.095	141.778	142.371	99,99330%	143.045	143.720	144.395	145.070	145.745	146.420	147.097	147.775	148.460	149.136	149.811
20	138.201	138.869	139.538	140.207	140.879	141.551	142.235	99,99261%	142.831	143.505	144.180	144.854	145.529	146.203	146.878	147.553	148.231	148.916	149.590
21	137.990	138.658	139.326	139.994	140.664	141.334	142.006	99,99201%	142.694	143.290	143.964	144.638	145.312	145.985	146.659	147.333	148.008	148.685	149.369
22	137.779	138.446	139.113	139.781	140.449	141.118	141.788	99,99133%	142.465	143.152	143.748	144.421	145.094	145.767	146.440	147.114	147.787	148.462	149.138
23	137.567	138.234	138.900	139.568	140.235	140.903	141.571	99,99061%	142.245	142.922	143.609	144.204	144.877	145.549	146.221	146.894	147.567	148.240	148.914
24	137.377	138.020	138.657	139.352	140.040	140.689	141.334	99,98989%	142.077	142.702	143.327	143.952	144.559	145.330	146.002	146.678	147.346	148.018	148.691
25	137.150	137.830	138.472	139.138	139.805	140.471	141.137	99,98864%	141.810	142.482	143.156	143.832	144.517	145.111	145.782	146.453	147.125	147.796	148.468
26	136.932	137.600	138.280	138.922	139.588	140.253	140.919	99,98718%	141.591	142.263	142.935	143.608	144.283	144.968	145.561	146.232	146.903	147.574	148.244
27	136.714	137.380	138.048	138.727	139.369	140.034	140.700	99,98545%	141.371	142.042	142.714	143.385	144.058	144.732	145.416	146.099	146.679	147.350	148.020
28	136.495	137.159	137.825	138.493	139.172	139.813	140.478	99,98354%	141.149	141.820	142.491	143.162	143.833	144.504	145.178	145.861	146.454	147.123	147.793
29	136.275	136.938	137.602	138.267	138.935	139.613	140.251	99,98159%	140.925	141.595	142.266	142.936	143.606	144.276	144.947	145.620	146.303	146.895	147.566
30	136.052	136.715	137.377	138.041	138.706	139.373	140.054	99,97970%	140.698	141.368	142.038	142.708	143.378	144.047	144.716	145.387	146.060	146.742	147.334
31	135.827	136.489	137.151	137.813	138.476	139.141	139.808	99,97778%	140.492	141.139	141.809	142.478	143.147	143.816	144.485	145.153	145.824	146.495	147.177
32	135.633	136.262	136.923	137.584	138.246	138.908	139.573	99,97630%	140.246	140.930	141.577	142.246	142.915	143.583	144.251	144.919	145.587	146.257	146.928
33	135.797	136.265	136.693	137.353	138.015	138.676	139.338	99,97491%	140.009	140.683	141.366	142.012	142.680	143.348	144.016	144.683	145.351	146.018	146.687
34	135.752	136.226	136.694	137.321	137.782	138.442	139.103	99,97347%	139.773	140.444	141.116	141.799	142.480	143.112	143.779	144.446	145.113	145.780	146.446
35	135.700	136.179	136.653	137.120	137.547	138.206	138.866	99,97161%	139.536	140.205	140.875	141.548	142.230	142.874	143.541	144.207	144.874	145.540	146.206
36	146.096	136.123	136.602	137.076	137.542	137.969	138.628	99,96974%	139.297	139.966	140.634	141.304	141.976	142.657	143.336	144.032	144.634	145.298	145.963
37	146.030	146.512	136.543	137.022	137.495	137.960	138.387	99,96772%	139.056	139.724	140.392	141.060	141.729	142.400	143.080	143.723	144.389	145.054	145.719
38	145.959	146.443	146.924	136.959	137.437	137.910	138.375	99,96551%	138.812	139.480	140.148	140.816	141.483	142.151	142.821	143.501	144.143	144.808	145.472
39	145.882	146.368	146.851	147.332	137.371	137.848	138.320	99,96304%	138.797	139.233	139.901	140.569	141.235	141.901	142.569	143.238	143.917	144.558	145.222
40	145.799	146.286	146.771	147.253	147.734	137.777	138.254	99,96039%	138.739	139.215	139.651	140.318	140.985	141.650	142.316	142.983	143.651	144.329	144.970
41	152.615	146.198	146.684	147.169	147.651	148.131	138.179	99,95690%	138.669	139.153	139.629	140.065	140.731	141.396	142.061	142.726	143.392	144.060	144.737
42	152.511	153.003	146.590	147.076	147.559	148.041	138.521	99,95219%	138.589	139.079	139.562	140.038	140.472	141.137	141.802	142.466	143.130	143.796	144.462
43	152.396	152.890	153.382	146.972	147.458	147.941	148.422	99,94675%	148.919	139.992	139.482	139.965	140.439	140.872	141.337	142.201	142.864	143.527	144.192
44	152.269	152.765	153.259	153.750	147.344	147.829	148.314	99,94088%	148.812	149.302	139.387	139.876	140.358	140.833	141.316	141.978	142.641	143.251	143.916
45	152.132	152.628	153.123	153.616	154.107	147.705	148.189	99,93520%	148.694	149.194	149.691	139.774	140.262	140.742	141.215	141.647	142.310	142.972	143.634
46	145.245	152.479	152.975	153.469	153.962	154.452	148.055	99,92844%	148.563	149.067	149.567	150.062	140.151	140.638	141.118	141.590	142.021	142.683	143.344
47	145.094	145.586	152.814	153.309	153.803	154.295	154.784	99,92055%	148.419	148.926	149.429	149.928	150.423	140.518	141.004	141.484	141.955	142.385	143.046
48	144.931	145.421	145.913	153.134	153.628	154.121	154.612	99,91121%	155.131	148.771	149.277	149.779	150.277	150.771	140.874	141.359	141.837	142.307	142.737
49	144.754	145.243	145.732	146.224	153.436	153.929	154.421	99,90045%	154.945	155.462	149.108	149.613	150.115	150.611	151.104	141.215	141.699	142.177	142.646
50	144.091	144.577	145.064	145.553	146.044	153.247	153.740	99,88788%	154.267	154.790	155.30								

Annexe 6 – Pyramide des âges de Belgique pour l'année 2022

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#panel-12>

A haut se trouve ma pyramide des âges en 2022 de la Belgique séparant les hommes et les femmes. Sur le graphique du bas, j'ai rassemblé les hommes et les femmes pour faire une population globale qui m'a été très utile pour construire mon tableau de population de l'annexe 5.



Répartition pyramide des âges	Homme	Femme	Total
100 +	423	2.138	2.561
95-99	5.428	18.379	23.807
90-94	30.026	69.395	99.421
85-89	78.447	134.671	213.118
80-84	126.600	178.214	304.814
75-79	190.241	231.092	421.333
70-74	264.008	295.217	559.225
65-69	312.430	332.607	645.037
60-64	369.049	376.713	745.762
55-59	404.033	398.861	802.894
50-54	396.174	386.933	783.107
45-49	375.083	367.318	742.401
40-44	380.395	378.280	758.675
35-39	371.825	373.190	745.015
30-34	382.211	383.040	765.251
25-29	364.550	361.046	725.596
20-24	341.532	330.889	672.421
15-19	332.056	316.292	648.348
10-14 ans	349.244	333.233	682.477
5-9 ans	331.308	316.345	647.653
0-4 ans	303.839	291.253	595.092
Somme	5.708.902	5.875.106	11.584.008

âge	2022
67	129.007
68	126.750
69	124.492
70	123.030
71	117.437
72	111.845
73	106.253
74	100.661
75	96.907
76	90.587
77	84.267
78	77.947
79	71.627
80	68.583
81	64.773
82	60.963
83	57.153
84	53.342
85	51.148
86	46.886
87	42.624
88	38.361
89	34.099
90	28.584
91	24.234
92	19.884
93	15.535
94	11.185
95	7.618
96	6.190
97	4.761
98	3.333
99	1.905
100+	261

Dans les trois premières colonnes de l'annexe 7, nous retrouvons le nombre d'habitants en Belgique pour l'année 2022 par année de vie. Pour les 59 premières années de vie, c'est le résultat de la moyenne arithmétique des classes d'âge de la pyramide des âges. En ce qui concerne les 60 ans et plus, j'ai décidé d'appliquer un coefficient qui est présent dans le dernier tableau de l'annexe 7 pour obtenir un nombre dégressif d'habitant en fonction de l'âge..

Annexe 8 – Taux de mortalité en Belgique jusque 2070 par année en fonction de l'âge du Belge

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mouvement-de-la-population/deces>

	2022	2030	2040	2050	2060	2070
0	0,000481485	0,000363152	0,000255338	0,00017959	0,000126359	8,89375E-05
1	0,000161975	0,000123087	8,73786E-05	6,20663E-05	4,41137E-05	3,13733E-05
2	0,00011558	8,86341E-05	6,36663E-05	4,57812E-05	3,29557E-05	2,37484E-05
3	7,85425E-05	6,04041E-05	4,35507E-05	3,14379E-05	2,2722E-05	1,64427E-05
4	7,60072E-05	5,86454E-05	4,24501E-05	3,07603E-05	2,23138E-05	1,62043E-05
5	7,28225E-05	5,63464E-05	4,092E-05	2,97408E-05	2,16333E-05	1,57489E-05
6	6,92164E-05	5,35877E-05	3,89324E-05	2,82976E-05	2,05769E-05	1,49695E-05
7	6,51984E-05	5,04135E-05	3,65577E-05	2,65129E-05	1,92298E-05	1,3949E-05
8	6,37213E-05	4,91509E-05	3,55298E-05	2,56836E-05	1,85655E-05	1,34201E-05
9	6,21355E-05	4,77071E-05	3,42891E-05	2,46464E-05	1,77156E-05	1,27343E-05
10	6,48744E-05	4,95161E-05	3,53291E-05	2,52105E-05	1,79914E-05	1,28409E-05
11	6,85636E-05	5,19519E-05	3,67289E-05	2,59704E-05	1,83646E-05	1,29876E-05
12	7,62989E-05	5,73819E-05	4,01886E-05	2,81486E-05	1,97154E-05	1,38091E-05
13	8,96039E-05	6,68908E-05	4,6416E-05	3,22096E-05	2,23509E-05	1,59098E-05
14	0,000109408	8,11721E-05	5,59042E-05	3,8512E-05	2,65367E-05	1,82894E-05
15	0,000137594	0,000101598	6,95854E-05	4,76947E-05	3,27139E-05	2,2455E-05
16	0,000171348	0,000126073	8,60063E-05	5,87476E-05	4,01792E-05	2,75151E-05
17	0,000211945	0,000155591	0,00010588	7,21732E-05	4,92813E-05	3,37084E-05
18	0,00025203	0,000185033	0,000125957	8,59103E-05	5,87151E-05	4,02102E-05
19	0,000283087	0,00020845	0,000142449	9,75582E-05	6,69668E-05	4,6073E-05
20	0,000303679	0,000224887	0,000154801	0,000106809	7,38817E-05	5,12329E-05
21	0,000316066	0,000235949	0,00016407	0,000114369	7,99348E-05	5,60144E-05
22	0,000327689	0,000247015	0,000173846	0,000122638	8,67322E-05	6,14928E-05
23	0,000336621	0,000256682	0,00018321	0,00013103	9,39138E-05	6,74559E-05
24	0,000348771	0,000269404	0,000195336	0,000141846	0,000103174	7,51671E-05
25	0,000359917	0,000281977	0,000208021	0,000153624	0,000113585	8,40785E-05
26	0,000379322	0,000301618	0,000226607	0,000170377	0,000128207	9,65544E-05
27	0,000402073	0,00032443	0,000248215	0,00019001	0,000145546	0,000111561
28	0,000427648	0,0003496	0,000271847	0,00021148	0,000164605	0,000128191
29	0,000454824	0,000375804	0,000296125	0,000233424	0,000184079	0,000145236
30	0,000483646	0,000402749	0,00032044	0,00025502	0,00020302	0,000161688
31	0,000516919	0,000432675	0,000346438	0,000277429	0,000222209	0,00017803
32	0,000544707	0,000457152	0,000367227	0,000295	0,000236996	0,000190427
33	0,000574516	0,00048259	0,000388062	0,000312035	0,0002509	0,000201757
34	0,000608384	0,000510899	0,000410676	0,000330083	0,000265292	0,000213222
35	0,000653626	0,000548439	0,000440397	0,000353599	0,000283888	0,000227918
36	0,000701877	0,000588029	0,000471294	0,000377686	0,000302645	0,000242509
37	0,000756037	0,000632086	0,000505294	0,000403885	0,000322801	0,000257988
38	0,00081719	0,000681543	0,000543167	0,000432833	0,000344883	0,000274794
39	0,00088569	0,000736934	0,000585581	0,000465259	0,00036963	0,000293643
40	0,000957962	0,000795517	0,000630589	0,000499798	0,000396099	0,000313898
41	0,001046993	0,000868649	0,000687757	0,000544472	0,000430996	0,000341147
42	0,001160389	0,000962901	0,000762539	0,000603801	0,000478057	0,000378474
43	0,001286518	0,001068604	0,000847278	0,000671731	0,000532509	0,00042212
44	0,001416376	0,001178034	0,000935641	0,00074311	0,000590188	0,000468749
45	0,001541793	0,001284434	0,001022344	0,000813846	0,000647962	0,000515989
46	0,001685715	0,001406945	0,001122669	0,000896159	0,000715621	0,000571702
47	0,001847856	0,001545942	0,00123751	0,000991226	0,000794464	0,000637209
48	0,002032393	0,001705633	0,001370916	0,001102796	0,000887881	0,000715516
49	0,002232441	0,001881315	0,001520174	0,001229538	0,000995474	0,000806843
50	0,002451364	0,002076688	0,001689213	0,001375448	0,001121189	0,000915002

	2022	2030	2040	2050	2060	2070
51	0,002704366	0,00230551	0,001890255	0,001551436	0,001274799	0,001048769
52	0,002986821	0,002564172	0,00212085	0,001756052	0,001455699	0,001208229
53	0,003290052	0,002844665	0,002373921	0,001983182	0,001658707	0,001389076
54	0,003641296	0,003170282	0,00266875	0,002248895	0,00189732	0,001602734
55	0,004046901	0,003546763	0,003010488	0,002557905	0,002175917	0,001853321
56	0,004508724	0,003975587	0,003400324	0,002911265	0,002495525	0,002141915
57	0,004987127	0,004420497	0,003805882	0,003280145	0,002830536	0,002445826
58	0,005487708	0,004885008	0,004228652	0,003664553	0,003179889	0,002763275
59	0,00607102	0,005421975	0,004713218	0,00410213	0,003575401	0,003121205
60	0,006708153	0,006004399	0,005234766	0,00457011	0,003996214	0,003500527
61	0,007405494	0,006634292	0,005790777	0,00506232	0,004433253	0,003889883
62	0,008094907	0,007246173	0,00631899	0,005519579	0,004830266	0,004235797
63	0,008836852	0,007889432	0,006857052	0,005969741	0,005206952	0,004551197
64	0,009605834	0,008540458	0,007383651	0,006393745	0,00554639	0,004821179
65	0,01041734	0,009213818	0,007912562	0,006804916	0,005861696	0,005058817
66	0,011246573	0,009890056	0,008430303	0,007195027	0,006149263	0,005264506
67	0,012158613	0,010628376	0,008989837	0,00761179	0,00645239	0,005477811
68	0,013161491	0,011437206	0,009600101	0,008064586	0,00678088	0,00570884
69	0,014265384	0,012324945	0,010267688	0,008558554	0,007138699	0,005960619
70	0,015491093	0,013309247	0,01100696	0,009105369	0,007535331	0,006240845
71	0,016833837	0,014387146	0,011816588	0,009704829	0,007971321	0,006550529
72	0,018422515	0,015673122	0,012795222	0,010441879	0,008519832	0,006952686
73	0,020133443	0,017064969	0,013862472	0,011253325	0,009131217	0,007408299
74	0,022103387	0,01868437	0,015122933	0,012228622	0,009881664	0,007982015
75	0,024250505	0,02046719	0,016529504	0,013333265	0,01074594	0,008655385
76	0,026869462	0,02266956	0,018296392	0,014745777	0,011872356	0,009551305
77	0,02986125	0,025211678	0,020362993	0,016420296	0,01322624	0,010643582
78	0,033373229	0,028226211	0,022844976	0,018457041	0,014893876	0,01200616
79	0,037253132	0,031594668	0,025657063	0,020795804	0,016833723	0,013611251
80	0,041867333	0,035648153	0,029090027	0,023690914	0,019267358	0,0156512
81	0,047193506	0,040391665	0,033174133	0,027189732	0,022252792	0,018189814
82	0,053532137	0,046112631	0,038180278	0,03154606	0,026026126	0,021445259
83	0,060853004	0,052821931	0,04415929	0,036839852	0,030687504	0,025530675
84	0,069420838	0,060789043	0,051383863	0,043343721	0,036506237	0,030709255
85	0,079119424	0,069942894	0,059833494	0,051080692	0,043541642	0,037069742
86	0,090019153	0,08035853	0,069596142	0,060156097	0,051917634	0,044753882
87	0,102149119	0,092075315	0,080728719	0,070647765	0,061734194	0,053883321
88	0,115768395	0,105347355	0,093485576	0,082815604	0,073259968	0,064736723
89	0,130781161	0,120125575	0,107872714	0,096716677	0,086599045	0,077460964
90	0,147122724	0,136370299	0,123888344	0,112392212	0,101838239	0,092188858
91	0,164614183	0,153963918	0,14148502	0,129859066	0,119054317	0,109053591
92	0,183497805	0,172877082	0,160351321	0,148581922	0,137538848	0,12721665
93	0,203485286	0,192876912	0,180305708	0,168415242	0,157171586	0,146575666
94	0,224717954	0,214032286	0,201332071	0,189268633	0,177800223	0,166927273
95	0,246338185	0,235548338	0,222689872	0,210432009	0,198727428	0,187575472
96	0,269765445	0,259187385	0,246546985	0,234447343	0,222833443	0,211701976
97	0,29466819	0,284354784	0,272004988	0,260143773	0,24870861	0,237691448
98	0,321045728	0,311049261	0,299060301	0,287514354	0,276342524	0,265530744
99	0,348880851	0,339252937	0,327692515	0,316534843	0,305706513	0,295186966
100	0,378137609	0,368928874	0,357861842	0,34716126	0,336751445	0,326605598

Annexe 9 – Espérance de vie en Belgique jusqu'en 2070

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/perspectives-de-la-population#:~:text=Malgr%C3%A9%20l'%C3%A9volution%20%C3%A0%20la,particulier%20d'ici%20%C3%A0%202050.>

Espérance vie	2022	2030	2040	2050	2060	2070
Homme (en années)	79,8	81,8	83,7	85,4	86,9	88,3
Femme (en années)	84,2	85,5	86,8	87,9	89	90
Moyenne (en année)	82	83,65	85,25	86,65	87,95	89,15
Acroissement de l'espérance de vie par 10 ans		2,01220%	1,91273%	1,64223%	1,50029%	1,36441%

Annexe 10 – Solde migratoire annuel en Belgique entre 2022 et 2070

Source : <https://www.plan.be/publications/publication-2205-fr-perspectives-demographiques-2021-2070-hausse-de-1-3-million-d-habitants-d-ici-a-2070-par-rapport-a-1>

Prévision annuelle	Immigration	Emigration	Solde migratoire
2022	170.812	124.617	46.195
2023	169.843	127.177	42.666
2024	169.589	129.388	40.201
2025	169.243	131.498	37.745
2026	168.762	133.390	35.372
2027	168.191	134.040	34.151
2028	167.487	134.600	32.887
2029	166.689	135.148	31.541
2030	165.799	135.418	30.381
2031	165.354	135.627	29.727
2032	164.790	135.732	29.058
2033	164.152	135.737	28.415
2034	163.443	135.616	27.827
2035	162.667	135.377	27.290
2036	161.860	135.339	26.521
2037	161.021	135.153	25.868
2038	160.183	134.852	25.331
2039	159.372	134.475	24.897
2040	158.558	134.013	24.545
2041	157.799	133.541	24.258
2042	157.076	133.010	24.066
2043	156.403	132.502	23.901
2044	155.785	131.994	23.791
2045	155.200	131.472	23.728
2046	154.685	131.018	23.667
2047	154.225	130.582	23.643
2048	153.833	130.183	23.650
2049	153.462	129.843	23.619
2050	153.180	129.564	23.616
2051	152.937	129.326	23.611
2052	152.750	129.140	23.610
2053	152.602	129.010	23.592
2054	152.501	128.914	23.587
2055	152.412	128.846	23.566
2056	152.377	128.818	23.559
2057	152.363	128.813	23.550
2058	152.353	128.836	23.517
2059	152.370	128.857	23.513
2060	152.417	128.927	23.490
2061	152.475	129.001	23.474
2062	152.549	129.094	23.455
2063	152.626	129.188	23.438
2064	152.700	129.298	23.402
2065	152.798	129.436	23.362
2066	152.890	129.545	23.345
2067	152.976	129.656	23.320
2068	153.079	129.779	23.300
2069	153.184	129.909	23.275
2070	153.266	130.029	23.237
Somme du solde migratoire jusque 2070			1.307.760

Annexe 11 – Coût du Revenu Universel pour les enfants en 2022

Catégorie d'allocation	Montants	Enfants concernés	Montants mensuels	Montants annuels
Allocation de base pour les enfants	100,00 €	2.443.900	244.390.040,00 €	2.932.680.480,00 €
indexation 3 ans	12,00 €	367.567	4.410.808,80 €	52.929.705,60 €
Indexation 6 ans	12,00 €	388.592	4.663.101,60 €	55.957.219,20 €
Indexation 9 ans	12,00 €	402.521	4.830.256,80 €	57.963.081,60 €
Indexation 12 ans	12,00 €	409.486	4.913.834,40 €	58.966.012,80 €
Indexation 15 ans	12,00 €	389.009	4.668.105,60 €	56.017.267,20 €
Complément pour les parents gagnant moins de 31.603,68€	75,00 €	855.365	64.152.385,50 €	769.828.626,00 €
Complément pour les parents gagnant moins de 51.000€	40,00 €	366.585	14.663.402,40 €	175.960.828,80 €
Complément monoparental avec un salaire de moins de 31.603,68€	40,00 €	211.324	8.452.944,00 €	101.435.328,00 €
Complément monoparental avec un salaire de moins de 51.000€	25,00 €	336.552	8.413.810,00 €	100.965.720,00 €
Complément prime de naissance ou d'adoption	750,00 €	119.018	89.263.800,00 €	1.071.165.600,00 €
Complément accident du travail à partir du 7ème mois	25,00 €	267.607	6.690.177,35 €	80.282.128,14 €
Complément pour les parents vivant avec un handicap sans profession	80,00 €	184.951	14.796.089,84 €	177.553.078,08 €
Orphelin d'un parent	90,00 €	43.200	3.888.000,00 €	46.656.000,00 €
Opehlin des deux parents	230,00 €	1.800	414.000,00 €	4.968.000,00 €
Enfants handicapés (montant moyen des allocations)	308,00 €	68.010	20.947.080,00 €	251.364.960,00 €
Nombre de personne au revenu universel enfant 0-18 ans	2.443.900		montant total 0-18 ans	5.994.694.035,42 €
Nombre de personne au revenu universel enfant 18-24 ans	463.085		montant total 18-24 ans	1.135.909.967,62 €
			Montant total du revenu universel enfant	7.130.604.003,04 €
			Revenu universel enfant moyen	204,41 €
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)				1,298%

Annexe 12 - Coût du Revenu Universel pour les étudiants en 2022

Catégorie d'allocations	Explications	Montants moyens	Nombre d'étudiants	Montants mensuels	Montants annuels
Allocation pour les étudiants du traditionnel vivant chez leurs parents	120€ en plus de leur RU enfant	324,41 €	184.908	59.985.965,35 €	719.831.584,21 €
Allocation pour les étudiants du professionnel vivant chez leurs parents	220€ en plus de leur RU enfant	424,41 €	154.905	65.743.231,05 €	788.918.772,60 €
Allocation pour les étudiants vivant chez leurs parents avec un kot	250€ en plus de leur RU enfant	454,41 €	123.272	56.015.993,17 €	672.191.918,01 €
Allocation pour les étudiants du traditionnel hors de chez leurs parents	1200€ sous la forme d'un RU	1.200,00 €	34.242	41.090.640,00 €	493.087.680,00 €
Allocation pour les étudiants du professionnel hors de chez leur parents	800€ sous la forme d'un RU	800,00 €	154.905	123.924.000,00 €	1.487.088.000,00 €
Etudiants boursiers (études supérieures uniquement)	500€ sous la forme d'une bourse	500,00 €	60.594	30.297.000,00 €	363.564.000,00 €
	Montants alloués au revenu universel enfant	Montants alloués au revenu universel étudiant	Montants alloués au revenu universel adulte		
Allocation pour les étudiants du traditionnel vivant chez leurs parents	453.564.237,01 €	266.267.347,20 €	- €		
Allocation pour les étudiants du professionnel vivant chez leurs parents	379.969.572,60 €	408.949.200,00 €	- €		
Allocation pour les étudiants vivant chez leurs parents avec un kot	302.376.158,01 €	369.815.760,00 €	- €		
Allocation pour les étudiants du traditionnel hors de chez leurs parents	- €	- €	493.087.680,00 €		
Allocation pour les étudiants du professionnel hors de chez leur parents	- €	- €	1.487.088.000,00 €		
Etudiants boursiers (études supérieures uniquement)	- €	363.564.000,00 €	- €		
Somme totale	1.135.909.967,62 €	1.408.596.307,20 €	1.980.175.680,00 €		
	Voir Revenu universel enfant 2022		Voir revenu universel adulte 2022		
Montant global du revenu universel étudiant en 2022	1.408.596.307,20 €				
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)	0,26%				

Annexe 13 - Coût du Revenu Universel pour les adultes en 2022

Catégorie d'allocation	Montants	Adultes concernés	Montants mensuels	Montants annuels
Revenu universel 18-24 ans ouvriers	800,00 €	154.905	123.924.000,00 €	1.487.088.000,00 €
Revenu universel 18-24 ans du supérieur	1.200,00 €	34.242	41.090.640,00 €	493.087.680,00 €
Revenu universel 18-24 ans sans formation	900,00 €	279.528	251.575.380,00 €	3.018.904.560,00 €
Reste de la population 24-64	900,00 €	6.068.701	5.461.830.900,00 €	65.541.970.800,00 €
Allocation de chômage de 12 mois après licenciement (cumulable avec RU)	1.000,00 €	76.048	76.048.000,00 €	912.576.000,00 €
Allocation à partir du 15ème jour pour les invalides	600,00 €	600.000	360.000.000,00 €	4.320.000.000,00 €
Montant annuel du revenu universel adulte 2022				75.773.627.040,00 €
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)				13,79%

Annexe 14 - Coût du Revenu Universel pour les retraités en 2022

Catégorie d'allocation	Montant	Montant par année de travail	Années prestées moyenne d'un belge	Nombre de retraités	Montants mensuels	Montants annuels
Allocation pour les retraités de base	900,00 €			2.269.316	2.042.384.400,00 €	24.508.612.800,00 €
Complément de carrière moyen	850,00 €	25,00 €	34,00	2.269.316	1.928.918.600,00 €	23.147.023.200,00 €
Allocation pour les prépensionnés	500,00 €			23.232	11.616.000,00 €	139.392.000,00 €
Allocation pour les pensions anticipées	900,00 €			341.268	307.141.200,00 €	3.685.694.400,00 €
Complément de carrière moyen	1.050,00 €	25,00 €	42,00	341.268	358.331.400,00 €	4.299.976.800,00 €
Coût total du revenu universel retraite pour 2022						55.780.699.200,00 €
Coût du revenu universel par rapport au PIB de l'année 2022 (en %)						10,15%

Annexe 15 – Coût du revenu universel global pour les Belges sans effets et sans adaptations sociales sur la population entre jusqu'en 2070

Catégorie d'allocation	Population 2022	11.584.008	Population 2030	11.865.468	Population 2040	12.159.248
	En % de PIB actuel		En % de PIB actuel		En % de PIB actuel	
	1,30%	7.130.604.003,04 €	1,31%	7.211.919.640,34 €	1,34%	7.345.187.536,48 €
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070	0,26%	1.408.596.307,20 €	0,28%	1.526.905.095,32 €	0,27%	1.477.390.722,43 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070	13,79%	75.773.627.040,00 €	14,17%	77.841.732.055,83 €	13,77%	75.654.038.256,48 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070	10,11%	55.575.938.400,00 €	11,07%	60.832.399.298,44 €	13,31%	73.120.056.481,49 €
Coût total du revenu universel retraité jusqu'en 2070						
Montant lié au revenu universel	25,46%	139.888.765.750,24 €	26,83%	147.412.956.089,93 €	28,68%	157.596.672.996,88 €
Soins de santé	6,93%	38.077.700.000,00 €	7,10%	39.002.883.477,42 €	7,27%	39.968.565.274,32 €
Allocation pour les personnes handicapées	0,47%	2.584.000.000,00 €	0,48%	2.646.784.099,50 €	0,49%	2.712.316.465,25 €
Montant global de ma proposition sociale	32,86%	180.550.465.750,24 €	34,41%	189.062.623.666,85 €	36,45%	200.277.554.736,44 €
PIB de la Belgique en 2022	549.500.000.000,00 €					
Revenu universel en 2021	130.024.229.655,83 €					

Catégorie d'allocation	Population 2050	12.410.061	Population 2060	12.676.726	Population 2070	13.007.660
	En % de PIB actuel		En % de PIB actuel		En % de PIB actuel	
	1,39%	7.664.360.395,69 €	1,46%	8.017.433.303,70 €	1,46%	8.028.385.699,02 €
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070	0,27%	1.510.140.265,94 €	0,29%	1.573.481.680,74 €	0,30%	1.639.260.675,36 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070	13,39%	73.569.187.452,47 €	13,04%	71.646.783.388,71 €	13,01%	71.507.791.955,74 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070	14,72%	80.880.355.923,05 €	15,93%	87.560.516.537,90 €	16,56%	91.010.345.331,00 €
Coût total du revenu universel retraité jusqu'en 2070						
Montant lié au revenu universel	29,78%	163.624.044.037,16 €	30,72%	168.798.214.911,05 €	31,33%	172.185.783.661,11 €
Soins de santé	7,42%	40.793.013.508,02 €	7,58%	41.669.565.990,10 €	7,78%	42.757.374.685,87 €
Allocation pour les personnes handicapées	0,50%	2.768.264.546,04 €	0,51%	2.827.748.485,82 €	0,53%	2.901.568.534,56 €
Montant global de ma proposition sociale	37,70%	207.185.322.091,22 €	38,82%	213.295.529.386,97 €	39,64%	217.844.726.881,54 €

Annexe 16- Estimation du PIB belge jusqu'en 2070

Source : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/analyses-economiques/conjoncture-en-belgique/aperçu-de-l'activité-economique#:~:text=En%202022%2C%20son%20PIB%20%C3%A9tait,sont%20essentiels%20pour%20la%20Belgique.>

Données de 2021 et de 2022 proviennent du gouvernement, le reste est une extrapolation du taux moyen du PIB entre 1961 et 2022 (2,58% par an).

PIB de la Belgique jusqu'en 2070 avec la variation moyenne entre 1961 et 2022		
Variation moyenne		2,58%
2021		535.310.893.376,43 €
2022		549.500.000.000,00 €
2023		563.689.106.623,57 €
2024		578.244.602.231,25 €
2025		593.175.947.664,49 €
2026		608.492.848.061,11 €
2027		624.205.259.163,60 €
2028		640.323.393.790,10 €
2029		656.857.728.472,63 €
2030		673.819.010.266,65 €
2031		691.218.263.736,46 €
2032		709.066.798.121,01 €
2033		727.376.214.684,74 €
2034		746.158.414.258,18 €
2035		765.425.604.973,34 €
2036		785.190.310.198,77 €
2037		805.465.376.679,58 €
2038		826.263.982.887,58 €
2039		847.599.647.587,13 €
2040		869.486.238.622,09 €
2041		891.937.981.929,70 €
2042		914.969.470.787,23 €
2043		938.595.675.297,34 €
2044		962.831.952.118,47 €
2045		987.694.054.446,38 €
2046		1.013.198.142.253,48 €
2047		1.039.360.792.792,57 €
2048		1.066.199.011.371,81 €
2049		1.093.730.242.407,83 €
2050		1.121.972.380.764,42 €
2051		1.150.943.783.383,82 €
2052		1.180.663.281.218,51 €
2053		1.211.150.191.470,99 €
2054		1.242.424.330.149,67 €
2055		1.274.506.024.948,96 €
2056		1.307.416.128.461,93 €
2057		1.341.176.031.734,20 €
2058		1.375.807.678.167,78 €
2059		1.411.333.577.783,87 €
2060		1.447.776.821.854,10 €
2061		1.485.161.097.909,45 €
2062		1.523.510.705.136,77 €
2063		1.562.850.570.172,86 €
2064		1.603.206.263.306,40 €
2065		1.644.604.015.098,25 €
2066		1.687.070.733.430,87 €
2067		1.730.634.020.998,02 €
2068		1.775.322.193.246,09 €
2069		1.821.164.296.778,66 €
2070		1.868.190.128.236,40 €

Annexe 17 – Recettes et dépenses fiscales détaillées de l'Etat belge en 2021

Source :

<https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=FINACC2010&lang=fr>

Type d'administration publique				Total des administrations publiques
				Millions d'euros
Unité				
Fréquence				Annuelle
Temps				2021
Item				
Recettes				250904,6
Recettes	Recettes fiscales et parafiscales			216410,9
	Recettes fiscales et parafiscales	Impôts directs		79447,4
		Impôts directs	Ménages	58455,2
			Sociétés	19640,1
			Autres secteurs	1352,1
		Impôts indirects		67349,4
		Cotisations sociales effectives		65535,1
		Impôts en capital		4079
	Recettes non fiscales et non parafiscales			34493,7
	Recettes non fiscales et non parafiscales	Cotisations sociales imputées		10984,9
		Intérêts reçus		1252,6
		Autres revenus de la propriété		2302,5
		Transferts courants en provenance des autres secteurs et		4260,9
		Ventes courantes de biens et services produits		14966,8
		Transferts en capital en provenance des autres secteurs		726
Dépenses				278458,1
Dépenses	Dépenses courantes à l'exclusion des charges d'intérêts			250882,6
	Dépenses courantes à l'exclusion des charges d'intérêts	Rémunérations des salariés		62732,6
		Consommation intermédiaire et impôts payés		21350,2
		Prestations sociales		131910,7
		Prestations sociales	Soins de santé	35459,5
			Indemnités maladie-invalidité	10736,3
			Chômage	9052,3
			Prépensions et interruptions de carrière	1195,3
			Pensions	53842,3
			Allocations familiales	7304,9
			Autres	14320,1
			Prestations sociales en espèces	90752,8
			Prestations sociales en nature fournies par des producteurs marchands	41157,9
		Subventions		21731,5
		Transferts courants au reste du monde		7016,8
		Autres transferts courants		6140,8
		Autres transferts courants	Transferts courants aux ménages et aux ISBLSM	5039,4
			Transferts courants aux entreprises	1101,4
	Charges d'intérêts			8491,1
	Dépenses en capital			19084,4
	Dépenses en capital	Formation brute de capital fixe		13679,9
		Autres dépenses en capital		5404,5
		Autres dépenses en capital	Autres acquisitions nettes d'actifs non financiers	190,7
			Transferts en capital aux autres secteurs	5213,8
Epargne brute				-12604,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement				-27554
Solde primaire				-19062,4

Données extraites le 25 Jul 2023 13:40 UTC (GMT), de NBB.Stat

Annexe 18 – Comptes détaillés des prestations sociales de la Belgique en 2021

Source : <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=FINACC2010&lang=fr>

Secteur institutionnel	Total des administrations publiques
Fréquence	Annuelle (en millions €)
Temps	2021
Item	
Détail des prestations sociales	132079,6
Prestations sociales en nature fournies par des producteurs marchands	41229,1
Soins de santé	35339,8
Invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre	5,9
Office de Sécurité sociale d'Outre-mer	8,4
Assurance soins	0
Autres prestations sociales en nature	5889,3
Prestations sociales en espèces	90850,5
Indemnités maladie-invalidité	10736,3
Salariés	10112,5
Indépendants	623,8
Chômage	4978,1
Allocations de chômage avec complément d'entreprise (Nouvelle appellation des prépensions depuis 2012)	520,1
Interruption de carrière et crédit-temps	675,8
Chômage Corona	1979,1
Assurance faillite / Droit passerelle	2085,8
Pensions de retraite et de survie (secteur privé)	34996,1
Salariés	30510,8
Indépendants	4190,5
Office de Sécurité sociale d'Outre-mer	294,8
Pensions de retraite et de survie (secteur public)	18108
Fonds des veuves et orphelins	1178,6
Pool des parastataux	564
Pensions communales (ex Caisse de Répartition des Pensions communales, Office National de Sécurité Sociale des Administrations provinciales et locales - Pool I et Pool II)	2939,6
Personnel statutaire de LA POSTE	699,5
Fonds des Pensions de la Police intégrée. A partir de 2012, Fonds des pensions de la police fédérale.	148,2
Personnel statutaire de BELGACOM	407,6
Personnel statutaire du groupe SNCB	1261,6
Personnel statutaire d'autres entreprises publiques	53,3
Régime d'employeurs: pensions de retraite et de survie	10784,4
Régime d'employeurs: prépensions (suspension volontaire de prestations à la défense nationale et disponibilité précédant la pension de retraite des enseignants)	71,2
Allocations familiales (secteur privé)	7304,9
Accidents de travail	285,1
Maladies professionnelles	243,4
Minimum de moyens d'existence. A partir de 2002, revenu d'intégration	1656,3
Revenu garanti aux personnes âgées. A partir de 2001, garantie de revenus aux personnes âgées	766,7
Allocations aux handicapés	2584
Pensions de guerre	32,2
Fonds de Fermeture d'Entreprises	223,3
Transferts sociaux (crédits d'impôts récupérables)	720,4
Assurance soins	463,3
Autres prestations sociales en espèces	2491,6

Annexe 19 – Recettes et dépenses de l'Etat en 2021 et 2022 avec ma proposition de revenu universel

		Acroissement annuel moyen entre 2000 et 2022 (Voir compte BNB)		2021	2022
Population				11.521.238	11.584.008
PIB de la Belgique estimé				535.310.893.376,43 €	549.500.000.000,00 €
Recettes				288.890.544.000,00 €	312.873.000.000,00 €
Recettes fiscales et non fiscales		5,03514%		250.904.600.000,00 €	272.873.000.000,00 €
Microtaxes		5,03514%		37.985.944.000,00 €	40.000.000.000,00 €
Dépenses				314.322.929.655,83 €	333.522.595.750,24 €
Rémunérations des salariés		5,94920%		62.732.600.000,00 €	68.251.100.000,00 €
Consommations intermédiaires et impôts payés		6,54136%		21.350.200.000,00 €	23.808.900.000,00 €
Revenu universel		5,00000%		130.024.229.655,83 €	139.888.765.750,24 €
Subvention		6,00000%		21.731.500.000,00 €	20.373.700.000,00 €
Transfert courant au reste du monde		5,42449%		7.016.800.000,00 €	6.411.600.000,00 €
Autres transfert courant		6,00000%		6.140.800.000,00 €	6.448.130.000,00 €
Charges d'intérêts		-2,23883%		8.491.100.000,00 €	8.349.800.000,00 €
Dépenses en capital		4,61171%		19.084.400.000,00 €	19.328.900.000,00 €
Soins de santé		5,00000%		35.340.000.000,00 €	38.077.700.000,00 €
Allocations aux handicapés		5,1276%		2.411.300.000,00 €	2.584.000.000,00 €
Besoin de financement				- 25.432.385.655,83 €	- 20.649.595.750,24 €
Recettes en % de PIB				53,97%	56,94%
Dépenses en % du PIB				58,72%	60,70%
Déficit en % de PIB				4,75%	3,76%

Annexe 20 – Evolution du nombre de fonctionnaires entre 2022 et 2070 en Belgique

Types de fonctionnaires/ année	2010	% sur l'ensemble des fonctionnaires	2022	Nombre de fonctionnaires retraités par an par secteurs
Activité d'administration	393.000	47,4638%	386.355	8.049
Enseignement	344.000	41,5459%	338.184	7.045
transport	46.000	5,5556%	45.222	942
défenses	40.000	4,8309%	39.324	819
Service collectifs	5.000	0,6039%	4.915	102
Nombre total de fonctionnaires	828000		814.000	16.95

Nombre de fonctionnaires / années	2022	2030	2040	2050	2060	2070
Activité d'administration	386.355	354.155	313.905	273.655	233.405	193.155
Enseignements	338.184	346.401	354.978	362.300	370.085	379.746
Transport	45.222	46.321	47.468	48.447	49.488	50.780
Défense	39.324	40.279	41.277	42.128	43.033	44.157
Service collectifs	4.915	5.034	5.159	5.265	5.379	5.519
Nombre total de fonctionnaires	814.000	792.191	762.786	731.795	701.390	673.357
Coût d'un fonctionnaire	77.067	77.067	77.067	77.067	77.067	77.067
Budget de l'état en Salaire	62.732.600.002,38 €	61.051.813.187,05 €	58.785.688.874,45 €	56.397.322.831,29 €	54.054.054.520,90 €	51.893.634.568,72 €
Economies faites tous les 10 ans	- 1.680.786.815,33 €	- 2.266.124.312,60 €	- 2.388.366.043,16 €	- 2.343.268.310,39 €	- 2.160.419.952,18 €	
perte de 161000 fonctionnaires entre 2022 et 2070 de les activités d'administration						
Perte de 140.643 fonctionnaires au total entre 2022 et 2070						

Annexe 21 – Recettes et dépenses de l'Etat en 2021 et 2022 avec le système de sécurité social actuel

Sources : <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=FINACC2010&lang=fr>

	2021	2022
Population	11.521.238	11.584.008
PIB de la Belgique estimé	535.310.893.376,43 €	549.500.000.000,00 €
Recettes	250.904.600.000,00 €	272.873.000.000,00 €
Recettes fiscales et non fiscales	250.904.600.000,00 €	272.873.000.000,00 €
Dépenses	278.458.100.000,00 €	294.184.730.000,00 €
Rémunérations des salariés	62.732.600.000,00 €	68.251.100.000,00 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	21.350.200.000,00 €	23.808.900.000,00 €
Prestations sociales	131.910.700.000,00 €	141.212.600.000,00 €
Subvention	21.731.500.000,00 €	20.373.700.000,00 €
Transfert courant au reste du monde	7.016.800.000,00 €	6.411.600.000,00 €
Autres transfert courant	6.140.800.000,00 €	6.448.130.000,00 €
Charges d'intérêts	8.491.100.000,00 €	8.349.800.000,00 €
Dépenses en capital	19.084.400.000,00 €	19.328.900.000,00 €
Besoin de financement	- 27.553.500.000,00 €	- 21.311.730.000,00 €
Recettes en % de PIB	46,87%	49,66%
Dépenses en % du PIB	52,02%	53,54%
Déficit en % de PIB	5,15%	3,88%

Annexe 22 – Application de la situation 1 du scénario 1 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.468	12.159.248	12.410.061	12.676.726	13.007.660
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Recettes fiscales et non fiscales	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Dépenses	483.233.781.006,54 €	911.773.311.284,55 €	1.737.937.460.208,74 €	3.336.046.242.883,93 €	6.438.815.450.936,59 €
Rémunérations des salariés	108.365.517.578,57 €	193.138.087.924,38 €	344.226.852.236,81 €	613.509.883.391,10 €	1.093.448.621.374,90 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	39.526.214.301,09 €	74.484.787.563,60 €	140.362.128.690,93 €	264.504.039.215,08 €	498.442.047.107,62 €
Prestations sociales	248.118.555.706,25 €	501.928.075.136,92 €	1.015.368.608.339,48 €	2.054.026.187.955,34 €	4.155.164.485.246,48 €
Subvention	32.472.582.516,07 €	58.153.449.599,70 €	104.143.971.261,64 €	186.505.991.042,74 €	334.003.824.450,33 €
Transfert courant au reste du monde	9.783.595.537,31 €	16.592.566.917,72 €	28.140.296.261,16 €	47.724.759.983,94 €	80.939.187.504,87 €
Autres transfert courant	10.277.339.584,82 €	18.405.149.922,07 €	32.960.820.342,47 €	59.027.809.186,47 €	105.709.816.113,56 €
Charges d'intérêts	6.966.380.591,72 €	5.554.834.227,19 €	4.429.299.100,92 €	3.531.822.863,30 €	2.816.195.622,27 €
Dépenses en capital	27.723.595.190,71 €	43.516.359.992,97 €	68.305.483.975,32 €	107.215.749.245,96 €	168.291.273.516,56 €
Besoin de financement	- 78.995.428.977,30 €	- 251.104.658.309,48 €	- 658.170.864.998,76 €	- 1.571.325.160.869,26 €	- 3.554.636.118.919,56 €
Recettes en % de PIB	59,99%	75,98%	96,24%	121,89%	154,38%
Dépenses en % du PIB	71,72%	104,86%	154,90%	230,43%	344,66%
Déficit en % de PIB	11,72%	28,88%	58,66%	108,53%	190,27%

Annexe 23 – Application de la situation 2 du scénario 1 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.467,56	12.159.247,54	12.410.061,40	12.676.726,42	13.007.659,87
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	386.540.368.759,81 €	597.362.176.144,22 €	923.167.664.564,14 €	1.426.669.733.925,46 €	2.204.785.336.215,09 €
Recettes fiscales et non fiscales	386.540.368.759,81 €	597.362.176.144,22 €	923.167.664.564,14 €	1.426.669.733.925,46 €	2.204.785.336.215,09 €
Dépenses	449.190.699.921,50 €	771.524.657.127,04 €	1.336.231.936.961,19 €	2.327.077.800.312,39 €	4.069.029.935.483,85 €
Rémunérations des salariés	102.353.681.112,15 €	169.861.803.382,69 €	281.895.403.613,34 €	467.821.587.878,10 €	776.376.752.793,67 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	36.125.648.378,03 €	60.836.055.851,33 €	102.448.699.406,49 €	172.524.925.608,78 €	290.534.190.563,17 €
Prestations sociales	226.912.530.503,35 €	410.525.147.877,36 €	742.713.047.472,00 €	1.343.700.072.303,32 €	2.430.992.548.809,39 €
Subvention	32.472.582.516,07 €	58.153.449.599,70 €	104.143.971.261,64 €	186.505.991.042,74 €	334.003.824.450,33 €
Transfert courant au reste du monde	8.883.297.156,95 €	13.353.155.370,63 €	20.072.137.090,75 €	30.171.946.345,80 €	45.353.732.997,05 €
Autres transfert courant	9.922.904.729,25 €	17.007.681.643,40 €	29.150.862.854,76 €	49.964.058.770,26 €	85.637.505.182,48 €
Charges d'intérêts	6.961.154.734,33 €	5.545.462.916,74 €	4.417.680.705,95 €	3.519.255.851,63 €	2.803.543.889,56 €
Dépenses en capital	25.558.900.791,36 €	36.241.900.485,19 €	51.390.134.556,26 €	72.869.962.511,77 €	103.327.836.798,20 €
Besoin de financement	- 62.650.331.161,68 €	- 174.162.480.982,82 €	- 413.064.272.397,05 €	- 900.408.066.386,94 €	- 1.864.244.599.268,77 €
Recettes en % de PIB	57,37%	68,70%	82,28%	98,54%	118,02%
Dépenses en % du PIB	66,66%	88,73%	119,10%	160,73%	217,81%
Déficit en % de PIB	9,30%	20,03%	36,82%	62,19%	99,79%

Annexe 24 – Application de la situation 3 du scénario 1 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.468	12.159.248	12.410.061	12.676.726	13.007.660
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Recettes fiscales et non fiscales	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Dépenses	428.440.760.608,54 €	690.449.731.912,81 €	1.117.472.836.854,18 €	1.812.515.774.298,05 €	2.943.108.549.704,87 €
Rémunérations des salariés	100.837.959.239,59 €	164.254.409.980,57 €	267.553.125.841,86 €	435.815.849.061,31 €	709.898.094.800,41 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	35.176.588.915,63 €	57.298.956.673,03 €	93.333.962.644,65 €	152.031.190.247,71 €	247.642.788.897,08 €
Prestations sociales	208.635.324.601,61 €	339.844.959.199,53 €	553.571.627.977,51 €	901.709.850.349,00 €	1.468.790.330.145,78 €
Subvention	30.101.233.975,13 €	49.031.738.281,45 €	79.867.535.028,22 €	130.095.798.661,42 €	211.912.347.405,91 €
Transfert courant au reste du monde	9.472.853.323,40 €	15.430.279.878,73 €	25.134.299.984,14 €	40.941.126.191,98 €	66.688.780.468,33 €
Autres transfert courant	9.526.824.770,76 €	15.518.193.679,34 €	25.277.502.301,57 €	41.174.387.677,38 €	67.068.738.848,54 €
Charges d'intérêts	6.966.380.591,72 €	5.554.834.227,19 €	4.429.299.100,92 €	3.531.822.863,30 €	2.816.195.622,27 €
Dépenses en capital	27.723.595.190,71 €	43.516.359.992,97 €	68.305.483.975,32 €	107.215.749.245,96 €	168.291.273.516,56 €
Besoin de financement	- 24.202.408.579,30 €	- 29.781.078.937,74 €	- 37.706.241.644,20 €	- 47.794.692.283,39 €	- 58.929.217.687,84 €
Recettes en % de PIB	59,99%	75,98%	96,24%	121,89%	154,38%
Dépenses en % du PIB	63,58%	79,41%	99,60%	125,19%	157,54%
Déficit en % de PIB	3,59%	3,43%	3,36%	3,30%	3,15%

**Annexe 25 – Recettes et dépenses de l'Etat en 2021 et 2022 avec
l'implémentation du revenu universel**

		Acroissement annuel moyen entre 2000 et 2022 (Voir compte BNB)		2021	2022
Population				11.521.238	11.584.008
PIB de la Belgique estimé				535.310.893.376,43 €	549.500.000.000,00 €
Recettes				288.890.544.000,00 €	312.873.000.000,00 €
Recettes fiscales et non fiscales		5,03514%		250.904.600.000,00 €	272.873.000.000,00 €
Microtaxes		5,03514%		37.985.944.000,00 €	40.000.000.000,00 €
Dépenses				314.322.929.655,83 €	333.522.595.750,24 €
Rémunérations des salariés		5,94920%		62.732.600.000,00 €	68.251.100.000,00 €
Consommations intermédiaires et impôts payés		6,54136%		21.350.200.000,00 €	23.808.900.000,00 €
Revenu universel		5,00000%		130.024.229.655,83 €	139.888.765.750,24 €
Subvention		6,00000%		21.731.500.000,00 €	20.373.700.000,00 €
Transfert courant au reste du monde		5,42449%		7.016.800.000,00 €	6.411.600.000,00 €
Autres transfert courant		6,00000%		6.140.800.000,00 €	6.448.130.000,00 €
Charges d'intérêts		-2,23883%		8.491.100.000,00 €	8.349.800.000,00 €
Dépenses en capital		4,61171%		19.084.400.000,00 €	19.328.900.000,00 €
Soins de santé		5,00000%		35.340.000.000,00 €	38.077.700.000,00 €
Allocations aux handicapés		5,1276%		2.411.300.000,00 €	2.584.000.000,00 €
Besoin de financement				- 25.432.385.655,83 €	- 20.649.595.750,24 €
Recettes en % de PIB				53,97%	56,94%
Dépenses en % du PIB				58,72%	60,70%
Déficit en % de PIB				4,75%	3,76%

Annexe 26 – Application de la situation 1 du scénario 2 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.468	12.159.248	12.410.061	12.676.726	13.007.660
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	463.494.980.868,18 €	757.514.973.860,62 €	1.238.047.787.590,31 €	2.023.408.615.338,18 €	3.306.966.391.494,08 €
Recettes fiscales et non fiscales	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Microtaxes	59.256.628.838,94 €	96.846.320.885,55 €	158.281.192.380,34 €	258.687.533.323,51 €	422.787.059.477,05 €
Dépenses	507.751.171.327,92 €	861.676.970.639,82 €	1.461.513.554.699,89 €	2.486.917.778.589,17 €	4.244.297.323.944,64 €
Rémunérations des salariés	106.684.730.763,24 €	187.876.324.787,04 €	332.460.531.894,49 €	590.195.694.961,46 €	1.049.735.705.062,01 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	39.526.214.301,09 €	74.484.787.563,60 €	140.362.128.690,93 €	264.504.039.215,08 €	498.442.047.107,62 €
Revenu universel	214.203.608.822,31 €	359.098.824.353,95 €	590.961.516.512,52 €	967.788.209.753,38 €	1.579.812.583.475,90 €
Subvention	32.472.582.516,07 €	58.153.449.599,70 €	104.143.971.261,64 €	186.505.991.042,74 €	334.003.824.450,33 €
Transfert courant au reste du monde	9.783.595.537,31 €	16.592.566.917,72 €	28.140.296.261,16 €	47.724.759.983,94 €	80.939.187.504,87 €
Autres transfert courant	10.277.339.584,82 €	18.405.149.922,07 €	32.960.820.342,47 €	59.027.809.186,47 €	105.709.816.113,56 €
Charges d'intérêts	6.966.380.591,72 €	5.554.834.227,19 €	4.429.299.100,92 €	3.531.822.863,30 €	2.816.195.622,27 €
Dépenses en capital	27.723.595.190,71 €	43.516.359.992,97 €	68.305.483.975,32 €	107.215.749.245,96 €	168.291.273.516,56 €
Soins de santé	56.258.105.151,97 €	91.638.525.194,72 €	149.269.501.295,49 €	243.144.288.601,97 €	396.056.425.235,37 €
Allocations aux handicapés	3.855.018.868,69 €	6.356.148.080,86 €	10.480.005.364,95 €	17.279.413.734,88 €	28.490.265.856,14 €
Besoin de financement	- 44.256.190.459,74 €	- 104.161.996.779,19 €	- 223.465.767.109,58 €	- 463.509.163.250,99 €	- 937.330.932.450,55 €
Recettes en % de PIB	68,79%	87,12%	110,35%	139,76%	177,01%
Dépenses en % du PIB	75,35%	99,10%	130,26%	171,77%	227,19%
Déficit en % de PIB	6,57%	11,98%	19,92%	32,02%	50,17%

Annexe 27 – Application de la situation 2 du scénario 2 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.467,56	12.159.247,54	12.410.061,40	12.676.726,42	13.007.659,87
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	443.202.679.616,48 €	684.928.505.703,28 €	1.058.493.279.713,18 €	1.635.802.881.422,71 €	2.527.981.157.892,59 €
Recettes fiscales et non fiscales	386.540.368.759,81 €	597.362.176.144,22 €	923.167.664.564,14 €	1.426.669.733.925,46 €	2.204.785.336.215,09 €
Microtaxes	56.662.310.856,67 €	87.566.329.559,06 €	135.325.615.149,05 €	209.133.147.497,26 €	323.195.821.677,50 €
Dépenses	494.914.115.445,78 €	813.037.520.460,12 €	1.333.451.676.994,45 €	2.191.359.271.609,36 €	3.606.662.784.649,33 €
Rémunérations des salariés	100.672.894.296,82 €	164.806.316.963,61 €	271.117.167.945,64 €	447.591.219.388,15 €	740.642.876.201,13 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	36.125.648.378,03 €	60.836.055.851,33 €	102.448.699.406,49 €	172.524.925.608,78 €	290.534.190.563,17 €
Revenu universel	214.203.608.822,31 €	359.098.824.353,95 €	590.961.516.512,52 €	967.788.209.753,38 €	1.579.812.583.475,90 €
Subvention	32.472.582.516,07 €	58.153.449.599,70 €	104.143.971.261,64 €	186.505.991.042,74 €	334.003.824.450,33 €
Transfert courant au reste du monde	8.883.297.156,95 €	13.353.155.370,63 €	20.072.137.090,75 €	30.171.946.345,80 €	45.353.732.997,05 €
Autres transfert courant	9.922.904.729,25 €	17.007.681.643,40 €	29.150.862.854,76 €	49.964.058.770,26 €	85.637.505.182,48 €
Charges d'intérêts	6.961.154.734,33 €	5.545.462.916,74 €	4.417.680.705,95 €	3.519.255.851,63 €	2.803.543.889,56 €
Dépenses en capital	25.558.900.791,36 €	36.241.900.485,19 €	51.390.134.556,26 €	72.869.962.511,77 €	103.327.836.798,20 €
Soins de santé	56.258.105.151,97 €	91.638.525.194,72 €	149.269.501.295,49 €	243.144.288.601,97 €	396.056.425.235,37 €
Allocations aux handicapés	3.855.018.868,69 €	6.356.148.080,86 €	10.480.005.364,95 €	17.279.413.734,88 €	28.490.265.856,14 €
Besoin de financement	- 51.711.435.829,29 €	- 128.109.014.756,84 €	- 274.958.397.281,26 €	- 555.556.390.186,64 €	- 1.078.681.626.756,75 €
Recettes en % de PIB	65,77%	78,77%	94,34%	112,99%	135,32%
Dépenses en % du PIB	73,45%	93,51%	118,85%	151,36%	193,06%
Déficit en % de PIB	7,67%	14,73%	24,51%	38,37%	57,74%

Annexe 28 – Application de la situation 3 du scénario 2 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.468	12.159.248	12.410.061	12.676.726	13.007.660
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	463.494.980.868,18 €	757.514.973.860,62 €	1.238.047.787.590,31 €	2.023.408.615.338,18 €	3.306.966.391.494,08 €
Recettes fiscales et non fiscales	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Microtaxes	59.256.628.838,94 €	96.846.320.885,55 €	158.281.192.380,34 €	258.687.533.323,51 €	422.787.059.477,05 €
Dépenses	492.404.108.032,63 €	802.556.877.436,96 €	1.303.722.568.818,94 €	2.118.727.864.497,69 €	3.443.122.926.883,23 €
Rémunérations des salariés	99.157.172.424,26 €	159.250.461.055,72 €	257.013.854.282,34 €	416.305.217.937,47 €	675.956.912.645,58 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	35.176.588.915,63 €	57.298.956.673,03 €	93.333.962.644,65 €	152.031.190.247,71 €	247.642.788.897,08 €
Revenu universel	214.203.608.822,31 €	359.098.824.353,95 €	590.961.516.512,52 €	967.788.209.753,38 €	1.579.812.583.475,90 €
Subvention	30.101.233.975,13 €	49.031.738.281,45 €	79.867.535.028,22 €	130.095.798.661,42 €	211.912.347.405,91 €
Transfert courant au reste du monde	9.472.853.323,40 €	15.430.279.878,73 €	25.134.299.984,14 €	40.941.126.191,98 €	66.688.780.468,33 €
Autres transfert courant	9.526.824.770,76 €	15.518.193.679,34 €	25.277.502.301,57 €	41.174.387.677,38 €	67.068.738.848,54 €
Charges d'intérêts	6.966.380.591,72 €	5.554.834.227,19 €	4.429.299.100,92 €	3.531.822.863,30 €	2.816.195.622,27 €
Dépenses en capital	27.723.595.190,71 €	43.516.359.992,97 €	68.305.483.975,32 €	107.215.749.245,96 €	168.291.273.516,56 €
Soins de santé	56.258.105.151,97 €	91.638.525.194,72 €	149.269.501.295,49 €	243.144.288.601,97 €	396.056.425.235,37 €
Allocations aux handicapés	3.817.744.866,75 €	6.218.704.099,86 €	10.129.613.693,78 €	16.500.073.317,12 €	26.876.880.767,70 €
Besoin de financement	- 28.909.127.164,45 €	- 45.041.903.576,33 €	- 65.674.781.228,63 €	- 95.319.249.159,51 €	- 136.156.535.389,15 €
Recettes en % de PIB	68,79%	87,12%	110,35%	139,76%	177,01%
Dépenses en % du PIB	73,08%	92,30%	116,20%	146,34%	184,30%
Déficit en % de PIB	4,29%	5,18%	5,85%	6,58%	7,29%

Annexe 29- Tranches des salaires des belges en 2022

Source : <https://blog.forumforthefuture.be/fr/article/combien-le-salaire-brut-moyen-a-temps-plein-3.758-euros-par-mois-.../12553>

Tranche minimum	Tranche maximum	Centre de la tranche	pourcentage de population	population belge qui travaille
				4.745.122
0	1750	875	0,70%	33.216
1750	2000	1875	1,70%	80.667
2000	2250	2125	6,20%	294.198
2250	2500	2375	7,30%	346.394
2500	2750	2625	7,80%	370.120
2750	3000	2875	7,90%	374.865
3000	3250	3125	8,30%	393.845
3250	3500	3375	8,50%	403.335
3500	3750	3625	8,60%	408.080
3750	4000	3875	7,50%	355.884
4000	4250	4125	6,50%	308.433
4250	4500	4375	4,10%	194.550
4500	4750	4625	3,70%	175.570
4750	5000	4875	3,00%	142.354
5000	5250	5125	2,60%	123.373
5250	5500	5375	2,20%	104.393
5500	5750	5625	2,00%	94.902
5750	6000	5875	1,60%	75.922
6000	6250	6125	1,39%	66.166
6250	6500	6375	1,22%	57.664
6500	6750	6625	1,06%	50.254
6750	7000	6875	0,92%	43.796
7000	7250	7125	0,80%	38.168
7250	7500	7375	0,70%	33.264
7500	7750	7625	0,61%	28.989
7750	8000	7875	0,53%	25.264
8000	8250	8125	0,46%	22.018
8250	8500	8375	0,40%	19.189
8500	8750	8625	0,35%	16.723
8750	9000	8875	0,31%	14.574
9000	9250	9125	0,27%	12.701
9250	9500	9375	0,23%	11.069
9500	9750	9625	0,20%	9.647
9750	10000	9875	0,18%	8.407
10000	ou plus	15000	0,15%	7.327

Annexe 30– Coût global du revenu universel jusqu'en 2070 modifié par les participants de l'enquête sans effets et sans adaptations sociales

Catégorie d'allocation		Population 2022	11.584.008		Population 2030	11.865.468		Population 2040	12.159.248
						2,4297%			2,4759%
		En % de PIB actuel			En % de PIB actuel			En % de PIB actuel	
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070		1,11%	6.082.341.444,29 €		1,13%	6.196.197.071,38 €		1,15%	6.309.398.721,60 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070		0,23%	1.253.666.317,10 €		0,24%	1.305.390.175,94 €		0,23%	1.267.095.446,91 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070		12,65%	69.492.656.922,00 €		13,01%	71.508.173.720,18 €		12,66%	69.547.360.825,16 €
Coût total du revenu universel retraités jusqu'en 2070		13,15%	72.282.775.680,00 €		14,35%	78.851.861.671,15 €		17,19%	94.481.268.082,95 €
Montant lié au revenu universel		27,14%	149.111.440.363,39 €		28,73%	157.861.622.638,65 €		31,23%	171.605.123.076,61 €
Soins de santé		6,93%	38.077.700.000,00 €		7,10%	39.002.883.477,42 €		7,27%	39.968.565.274,32 €
Allocation pour les personnes handicapées		0,47%	2.584.000.000,00 €		0,48%	2.646.784.099,50 €		0,49%	2.712.316.465,25 €
Montant globale de ma proposition sociale		34,54%	189.773.140.363,39 €		36,31%	199.511.290.215,57 €		39,00%	214.286.004.816,18 €
PIB de la Belgique en 2022	549.500.000.000,00 €								
Revenu universel en 2021	138.596.548.923,29 €								

Catégorie d'allocation		Population 2050	12.410.061		Population 2060	12.676.726		Population 2070	13.007.660
			2,0627%			2,1488%			2,6106%
		En % de PIB actuel			En % de PIB actuel			En % de PIB actuel	
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070		1,20%	6.582.440.132,29 €		1,25%	6.884.368.691,90 €		1,31%	7.189.948.474,82 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070		0,24%	1.295.094.160,37 €		0,25%	1.347.915.138,05 €		0,26%	1.403.079.112,73 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070		12,33%	67.726.946.460,47 €		12,02%	66.069.609.875,73 €		12,02%	66.027.283.924,26 €
Coût total du revenu universel retraités jusqu'en 2070		18,99%	104.361.308.500,51 €		20,54%	112.873.362.149,86 €		21,35%	117.296.617.503,93 €
Montant lié au revenu universel		32,75%	179.965.789.253,63 €		34,06%	187.175.255.855,54 €		34,93%	191.916.929.015,74 €
Soins de santé		7,42%	40.793.013.508,02 €		7,58%	41.669.565.990,10 €		7,78%	42.757.374.685,87 €
Allocation pour les personnes handicapées		0,50%	2.768.264.546,04 €		0,51%	2.827.748.485,82 €		0,53%	2.901.568.534,56 €
Montant globale de ma proposition sociale		40,68%	223.527.067.307,69 €		42,16%	231.672.570.331,46 €		43,23%	237.575.872.236,17 €

Annexe 31 – Application du scénario 3 sur le budget de l'Etat jusqu'en 2070 en Belgique

	2030	2040	2050	2060	2070
Population	11.865.468	12.159.248	12.410.061	12.676.726	13.007.660
PIB de la Belgique estimé	673.819.010.266,65 €	869.486.238.622,09 €	1.121.972.380.764,42 €	1.447.776.821.854,10 €	1.868.190.128.236,40 €
Recettes	463.494.980.868,18 €	757.514.973.860,62 €	1.238.047.787.590,31 €	2.023.408.615.338,18 €	3.306.966.391.494,08 €
Recettes fiscales et non fiscales	404.238.352.029,23 €	660.668.652.975,07 €	1.079.766.595.209,98 €	1.764.721.082.014,67 €	2.884.179.332.017,03 €
Microtaxes	59.256.628.838,94 €	96.846.320.885,55 €	158.281.192.380,34 €	258.687.533.323,51 €	422.787.059.477,05 €
Dépenses	525.393.620.288,39 €	890.621.174.378,63 €	1.508.866.249.542,57 €	2.564.251.429.951,23 €	4.366.878.124.367,32 €
Rémunérations des salariés	106.684.730.763,24 €	187.876.324.787,04 €	332.460.531.894,49 €	590.195.694.961,46 €	1.049.735.705.062,01 €
Consommations intermédiaires et impôts payés	39.526.214.301,09 €	74.484.787.563,60 €	140.362.128.690,93 €	264.504.039.215,08 €	498.442.047.107,62 €
Revenu universel	231.846.057.782,78 €	388.043.028.092,76 €	638.314.211.355,20 €	1.045.121.861.115,44 €	1.702.393.383.898,58 €
Subvention	32.472.582.516,07 €	58.153.449.599,70 €	104.143.971.261,64 €	186.505.991.042,74 €	334.003.824.450,33 €
Transfert courant au reste du monde	9.783.595.537,31 €	16.592.566.917,72 €	28.140.296.261,16 €	47.724.759.983,94 €	80.939.187.504,87 €
Autres transfert courant	10.277.339.584,82 €	18.405.149.922,07 €	32.960.820.342,47 €	59.027.809.186,47 €	105.709.816.113,56 €
Charges d'intérêts	6.966.380.591,72 €	5.554.834.227,19 €	4.429.299.100,92 €	3.531.822.863,30 €	2.816.195.622,27 €
Dépenses en capital	27.723.595.190,71 €	43.516.359.992,97 €	68.305.483.975,32 €	107.215.749.245,96 €	168.291.273.516,56 €
Soins de santé	56.258.105.151,97 €	91.638.525.194,72 €	149.269.501.295,49 €	243.144.288.601,97 €	396.056.425.235,37 €
Allocations aux handicapés	3.855.018.868,69 €	6.356.148.080,86 €	10.480.005.364,95 €	17.279.413.734,88 €	28.490.265.856,14 €
Besoin de financement	- 61.898.639.420,21 €	- 133.106.200.518,01 €	- 270.818.461.952,26 €	- 540.842.814.613,06 €	- 1.059.911.732.873,23 €
Recettes en % de PIB	68,79%	87,12%	110,35%	139,76%	177,01%
Dépenses en % du PIB	77,97%	102,43%	134,48%	177,12%	233,75%
Déficit en % de PIB	9,19%	15,31%	24,14%	37,36%	56,73%

Annexe 32 –Structure de la population belge jusqu'en 2070 en comptant les effets du revenu universel et les adaptations sociales de la population

Catégorie de population / années		2022	2030	2040	2050	2060	2070
population belge		11.584.008	11.865.468	12.159.248	12.410.061	12.676.726	13.007.660
moins de 15 ans		2.054.892	2.032.610	2.112.627	2.219.782	2.328.292	2.438.096
Plus de 65 ans puis 67 en 2030		2.269.316	2.296.796	2.631.008	2.818.616	3.000.105	3.104.039
Etudiants		731.450	800.382	783.423	835.695	899.242	974.296
en âge de travailler		6.528.350	6.735.680	6.632.190	6.535.969	6.449.088	6.491.229
Population inactive		1.329.829	1.341.034	1.209.237	1.131.887	1.128.147	1.143.749
Incapacité de travail	Estimations la Libre	600.000	446.596	326.596	259.964	265.550	272.483
Regime de retraite anticipé		341.313	282.878	279.519	276.522	273.995	277.324
Préensionnés		23.232	19.255	19.026	18.822	18.650	18.876
Femme et hommes au foyer	Estimation L'Echo	300.000	336.784	331.609	326.798	322.454	324.561
Autres		65.284	255.521	252.487	249.780	247.497	250.504
Population active occupée		4.745.122	5.211.001	5.243.818	5.227.035	5.144.813	5.176.630
salariés		3.911.222	4.295.228	4.322.278	4.308.445	4.240.672	4.266.897
Indépendants		833.900	915.773	921.540	918.591	904.141	909.733

Annexe 33 – Coût global du revenu universel jusqu'en 2070 en comptant les effets du revenu universel et les adaptations sociales de la population

Catégorie d'allocation		Population 2022	11.584.008		Population 2030	11.865.468		Population 2040	12.159.248
						2,4297%			2,4759%
		En % de PIB actuel			En % de PIB actuel			En % de PIB actuel	
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070		1,30%	7.130.604.003,04 €		1,31%	7.211.919.640,34 €		1,34%	7.345.187.536,48 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070		0,26%	1.408.596.307,20 €		0,29%	1.596.959.834,92 €		0,30%	1.633.440.118,55 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070		13,78%	75.698.565.904,80 €		13,92%	76.509.466.632,61 €		13,34%	73.306.636.484,65 €
Coût total du revenu universel retraités jusqu'en 2070		10,11%	55.575.938.400,00 €		10,94%	60.094.991.201,99 €		13,15%	72.248.237.563,21 €
Montant lié au revenu universel		25,44%	139.813.704.615,04 €		26,46%	145.413.337.309,86 €		28,12%	154.533.501.702,89 €
Soins de santé		6,93%	38.077.700.000,00 €		7,10%	39.002.883.477,42 €		7,27%	39.968.565.274,32 €
Allocation pour les personnes handicapées		0,47%	2.584.000.000,00 €		0,48%	2.646.784.099,50 €		0,49%	2.712.316.465,25 €
Montant globale de ma proposition sociale		32,84%	180.475.404.615,04 €		34,04%	187.063.004.886,79 €		35,89%	197.214.383.442,45 €
PIB de la Belgique en 2022	549.500.000.000,00 €								
Revenu universel en 2021	129.954.461.606,70 €								

Catégorie d'allocation		Population 2050	12.410.061		Population 2060	12.676.726		Population 2070	13.007.660
			2,0627%			2,1488%			2,6106%
		En % de PIB actuel			En % de PIB actuel			En % de PIB actuel	
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070		1,39%	7.664.360.395,69 €		1,46%	8.017.433.303,70 €		1,46%	8.028.385.699,02 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070		0,32%	1.757.499.236,40 €		0,35%	1.934.595.143,30 €		0,39%	2.120.761.339,84 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070		12,85%	70.615.575.619,39 €		12,48%	68.560.500.153,02 €		12,41%	68.190.664.497,57 €
Coût total du revenu universel retraités jusqu'en 2070		14,54%	79.892.337.138,20 €		15,73%	86.456.345.132,20 €		16,35%	89.834.486.602,46 €
Montant lié au revenu universel		29,10%	159.929.772.389,68 €		30,02%	164.968.873.732,22 €		30,60%	168.174.298.138,89 €
Soins de santé		7,42%	40.793.013.508,02 €		7,58%	41.669.565.990,10 €		7,78%	42.757.374.685,87 €
Allocation pour les personnes handicapées		0,50%	2.768.264.546,04 €		0,51%	2.827.748.485,82 €		0,53%	2.901.568.534,56 €
Montant globale de ma proposition sociale		37,03%	203.491.050.443,74 €		38,12%	209.466.188.208,14 €		38,91%	213.833.241.359,32 €

Annexe 34 – Coût global du revenu universel jusqu'en 2070 modifié les participants de l'enquête en comptant les effets du revenu universel et les adaptations sociales de la population

Catégorie d'allocation	Population 2022	11.584.008	Population 2030	11.865.468	Population 2040	12.159.248
	En % de PIB actuel		En % de PIB actuel	2,4297%	En % de PIB actuel	2,4759%
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070	1,11%	6.082.341.444,29 €	1,13%	6.196.197.071,38 €	1,15%	6.309.398.721,60 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070	0,23%	1.253.666.317,10 €	0,25%	1.365.281.762,61 €	0,25%	1.400.932.404,40 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070	12,63%	69.423.817.697,58 €	12,79%	70.284.307.487,91 €	12,26%	67.389.437.708,43 €
Coût total du revenu universel retraités jusqu'en 2070	13,15%	72.282.775.680,00 €	14,18%	77.896.022.317,66 €	16,99%	93.354.756.959,99 €
Montant lié au revenu universel	27,12%	149.042.601.138,98 €	28,34%	155.741.808.639,56 €	30,66%	168.454.525.794,42 €
Soins de santé	6,93%	38.077.700.000,00 €	7,10%	39.002.883.477,42 €	7,27%	39.968.565.274,32 €
Allocation pour les personnes handicapées	0,47%	2.584.000.000,00 €	0,48%	2.646.784.099,50 €	0,49%	2.712.316.465,25 €
Montant globale de ma proposition sociale	34,52%	181.704.301.138,98 €	35,92%	197.391.476.216,43 €	38,42%	211.135.407.513,99 €
PIB de la Belgique en 2022	549.500.000.000,00 €	-	9.153.835.388,74 €			

Catégorie d'allocation	Population 2050	12.410.061	Population 2060	12.676.726	Population 2070	13.007.660
	En % de PIB actuel	2,0627%	En % de PIB actuel	2,1488%	En % de PIB actuel	2,6106%
Coût total du revenu universel enfant jusqu'en 2070	1,20%	6.582.440.132,29 €	1,25%	6.884.368.691,90 €	1,31%	7.189.948.474,82 €
Coût total du revenu universel étudiant jusqu'en 2070	0,27%	1.507.228.864,26 €	0,30%	1.657.261.162,66 €	0,33%	1.815.206.076,58 €
Coût total du revenu universel adulte jusqu'en 2070	11,83%	65.007.885.432,19 €	11,51%	63.223.571.020,90 €	11,46%	62.964.388.112,45 €
Coût total du revenu universel retraités jusqu'en 2070	18,76%	103.086.450.940,43 €	20,28%	111.449.986.136,57 €	21,07%	115.781.138.675,47 €
Montant lié au revenu universel	32,06%	176.184.005.369,16 €	33,34%	183.215.187.012,03 €	34,17%	187.750.681.339,33 €
Soins de santé	7,42%	40.793.013.508,02 €	7,58%	41.669.565.990,10 €	7,78%	42.757.374.685,87 €
Allocation pour les personnes handicapées	0,50%	2.768.264.546,04 €	0,51%	2.827.748.485,82 €	0,53%	2.901.568.534,56 €
Montant globale de ma proposition sociale	39,99%	219.749.283.423,22 €	41,44%	227.712.901.487,99 €	42,48%	233.409.624.559,76 €

Annexe 35 – Mon questionnaire en ligne sur le revenu universel en français (Google form)

Un revenu universel en Belgique : utopie ou réalité ?

Bonjour,

Dans le cadre de mon mémoire en Sciences de Gestion à la Louvain School of Management, j'effectue une étude sur la possible mise en place d'un revenu universel de 900€ qui serait octroyé à chaque citoyen belge. Cette proposition est hypothétique et n'augure en rien d'une future mesure gouvernementale.

Ce questionnaire est anonyme et confidentiel. Vos données ne seront **en aucun cas** partagées.

Une dizaine de minutes seront nécessaires pour répondre à ce questionnaire.

Merci d'avance pour votre aide et votre collaboration !

François Rouard

francois.rouard@gmail.com [Changer de compte](#)

Non partagé

* Indique une question obligatoire

Connaissez-vous le concept de revenu universel ? *

- ☐ OUI
- ☐ NON

Un revenu universel en Belgique : utopie ou réalité ?

francois.rouard@gmail.com [Changer de compte](#)

Non partagé

Explication du revenu universel

Le revenu universel consiste en une somme fixe (calculée en net) versée périodiquement et individuellement à tous les citoyens belges, cumulable avec d'autres revenus et sans contrepartie de leur part.

L'objectif du revenu universel serait de libérer le citoyen de la tutelle étatique et de la contrainte du travail.

L'objectif de l'Etat, de son côté, serait de réduire la pauvreté croissante ainsi que les inégalités entre les belges.

Ma proposition de revenu universel se divise en quatre volets distincts correspondant à quatre périodes de notre vie.

- 1) Un revenu pour les enfants.
- 2) Un revenu universel pour les étudiants (haute école / université / formation qualifiante).
- 3) Un revenu pour les personnes qui sont en âge de travailler (hors étudiants).
- 4) Un revenu pour les pensionnés, prépensionnés ou personnes en régime de retraite anticipée.

Revenu universel pour les enfants

Je propose un montant de base net de 100€ par mois par enfant pouvant être cumulé à certains compléments sociaux. Parmi ceux-ci:

+ Une prime de 12 €/mois, par tranche de 3 années supplémentaires (112€ = 3 ans, ..., 160€ = 15 ans).

+ Une prime de naissance ou d'adoption de 750€

+ Une prime mensuelle de 90€ pour les orphelins d'un parent et de 230€ pour les orphelins dont les deux parents sont décédés.

+ Une prime de 75€ (115€ si famille monoparentale) par mois si les revenus des parents sont inférieurs à 31.603,68€ bruts par an ou 40€ (65€ si famille monoparentale) par mois si les revenus des parents sont inférieurs à 51.000 € bruts par an.

+ Une prime supplémentaire de 25€ par mois si un parent est dans une situation d'accident du travail depuis plus de 6 mois.

+ Une prime mensuelle de 80€ par enfant si un des parents est en situation d'handicap sans profession.

Quel est votre avis sur une proposition d'un montant de revenu universel de 100€ de base? *

- ☐ Ce montant semble élevé
- ☐ Ce montant semble correct
- ☐ Ce montant semble faible

Que pensez-vous de la suppression du complément social famille nombreuse (allocation fixe à partir du troisième enfant) ? *

- ☐ Totalement d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Neutre
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Totalement en désaccord

Quels compléments sociaux vous semblent primordiaux ? (aucune ou plusieurs cases à cocher)

- ☐ Toutes les primes
- ☐ Aucune des primes
- ☐ Prime liée à l'évolution de l'âge de l'enfant
- ☐ Prime de naissance ou d'adoption
- ☐ Prime pour les orphelins
- ☐ Prime pour les bas revenus
- ☐ Prime de monoparentalité
- ☐ Prime pour les accidents du travail
- ☐ Prime si le parent est en situation de handicap et sans profession

Quels compléments sociaux seraient à supprimer ? (aucune ou plusieurs cases à cocher)

- ☐ Toutes les primes
- ☐ Aucune des primes
- ☐ Prime liée à l'évolution de l'âge de l'enfant
- ☐ Prime de naissance ou d'adoption
- ☐ Prime pour les orphelins
- ☐ Prime pour les bas revenus
- ☐ Prime de monoparentalité
- ☐ Prime pour les accidents du travail
- ☐ Prime si le parent est en situation de handicap et sans profession

Ce système de revenu universel pourrait-il avoir un impact sur le taux de natalité en Belgique ? *

- ☐ Les Belges auraient plus d'enfants
- ☐ Les Belges auraient moins d'enfants
- ☐ Il n'y aurait pas d'impact sur le nombre d'enfant

Pensez-vous que les jeunes en difficultés financières auraient la possibilité de payer leurs études grâce à ces primes? (Une ou plusieurs cases à cocher) *

- ☐ OUI
- ☐ NON
- ☐ Uniquement les étudiants domiciliés seuls
- ☐ Uniquement les étudiants domiciliés chez leurs parents
- ☐ Uniquement les étudiants en formation qualifiante
- ☐ Uniquement les étudiants aux études supérieures

Quel est votre avis sur le système de redoublement proposé? *

- ☐ Sévère
- ☐ Correct
- ☐ Généreux

Quel est votre avis sur les montants octroyés dans le cadre du revenu universel étudiant (120€, 220€, 250€, 800€ et 1200€) ? *

- ☐ Tous les montants sont trop faibles
- ☐ Quelques montants sont trop faibles
- ☐ Les montants sont corrects
- ☐ Quelques montants sont trop élevés
- ☐ Tous les montants sont trop élevés

Revenu universel pour les étudiants

Je propose de mettre en place un revenu universel étudiant pour les catégories suivantes :

- Pour l'étudiant domicilié chez ses parents et aux études supérieures, octroi d'un montant de 120€ par mois cumulé au revenu universel enfant détaillé à la page précédente.
- Si l'étudiant est en kot ou en logement communautaire : octroi d'un montant de 250€ par mois cumulé au revenu universel enfant.
- Pour l'étudiant domicilié chez ses parents et en formation qualifiante : octroi d'un montant de 220€ par mois par enfant. Ce montant est cumulé au revenu universel enfant ainsi qu'au salaire perçu en contrat d'apprentissage.
- Pour l'étudiant qui n'est plus domicilié chez ses parents et aux études supérieures : octroi d'un revenu universel de 1200€/mois
- Pour l'étudiant qui n'est plus domicilié chez ses parents et en formation qualifiante : octroi d'un revenu universel de 800€/mois

Selon ma proposition, un seul redoublement serait toléré par l'Etat au cours des 3 années de Baccalauréat ainsi qu'un doublement supplémentaire pour les deux années de Master. Pour les étudiants en formation qualifiante, un seul doublement serait toléré.

Cette aide financière de l'Etat vous aurait-elle influencé positivement à faire des études supérieures ou qualifiantes ?

1 2 3 4 5

Pas du tout d'accord ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Tout à fait d'accord

Lesquels de ces montants sont trop faibles ? (Ne concerne pas les personnes qui ont coché la case "les montants sont corrects" ci-dessus)

- ☐ Aucun
- ☐ Tous
- ☐ 120€
- ☐ 220€
- ☐ 250€
- ☐ 800€
- ☐ 1200€

Lesquels de ces montants sont corrects ?

- ☐ Aucun
- ☐ Tous
- ☐ 120€
- ☐ 220€
- ☐ 250€
- ☐ 800€
- ☐ 1200€

Lesquels de ces montants sont élevés ? (Ne concerne pas les personnes qui ont coché la case "les montants sont corrects")

- ☐ Aucun
- ☐ Tous
- ☐ 120€
- ☐ 220€
- ☐ 250€
- ☐ 800€
- ☐ 1200€

Quels types d'allocations du revenu universel étudiant vous semblent primordiaux ? (Aucune ou plusieurs cases à cocher)

- ☐ Allocation pour les étudiants aux études supérieures sans kot
- ☐ Allocation pour les étudiants aux études supérieures avec kot
- ☐ Allocation pour les étudiants aux études supérieures vivant seuls
- ☐ Allocation pour les étudiants en formation qualifiante domiciliés chez leurs parents
- ☐ Allocation pour les étudiants en formation qualifiante vivant seuls

Quels types d'allocations du revenu universel étudiant seraient à supprimer? (Aucune ou plusieurs cases à cocher)

- ☐ Allocation pour les étudiants aux études supérieures sans kot
- ☐ Allocation pour les étudiants aux études supérieures avec kot
- ☐ Allocation pour les étudiants aux études supérieures vivant seuls
- ☐ Allocation pour les étudiants en formation qualifiante domiciliés chez leurs parents
- ☐ Allocation pour les étudiants en formation qualifiante vivant seuls

Durant votre formation qualifiante, avez-vous vécu / vivez-vous chez vos parents ?

- ☐ Pendant toutes les années de formation
- ☐ Pendant certaines années de formation
- ☐ Pendant aucune des années de formation

Quel est votre avis sur le montant de 900€ alloué aux personnes en âge de travailler?

- ☐ Ce montant semble élevé
- ☐ Ce montant semble correct
- ☐ Ce montant semble faible

Cette allocation de 900€ par mois vous inciterait-elle à devenir homme / femme au foyer ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Quel est votre avis sur le remplacement des prestations sociales existantes (allocations chômage, allocations mutuelle, revenu d'intégration sociale, ...) par un revenu universel de 900€?

- ☐ C'est une excellente idée
- ☐ C'est une mauvaise idée

Revenu universel pour les personnes en âge de travailler (hors étudiants)

Je propose de mettre en place un revenu universel pour toutes les personnes en âge de travailler (hors étudiants) de 900€ par mois.

Ce montant serait cumulable avec les autres types de revenus. En revanche, il ne serait pas cumulable avec les autres allocations sociales existantes (allocations chômage, allocations mutuelle, revenu d'intégration sociale, ...).

De plus, je souhaite créer deux allocations complémentaires pour les adultes.

1) Une allocation de 1000€ par mois pendant 12 mois uniquement pour les travailleurs faisant l'objet d'un licenciement (cumulable avec le revenu universel adulte).

2) Une allocation de 600€ par mois pour les travailleurs qui se trouvent en situation de maladie-invalidité ou d'accident du travail (cumulable avec le revenu universel adulte).

Quel est votre avis sur le montant de 900€ alloué aux personnes en âge de travailler?

- ☐ Ce montant semble élevé
- ☐ Ce montant semble correct
- ☐ Ce montant semble faible

Cette allocation de 900€ par mois vous inciterait-elle à devenir homme / femme au foyer ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Quel est votre avis sur le remplacement des prestations sociales existantes (allocations chômage, allocations mutuelle, revenu d'intégration sociale, ...) par un revenu universel de 900€? *

- ☐ C'est une excellente idée
- ☐ C'est une mauvaise idée

Quel est votre avis sur l'allocation complémentaire de 1000€ par mois pendant 12 mois pour les personnes licenciées? *

- ☐ Le montant et la durée de l'allocation sont corrects
- ☐ Le montant de l'allocation est correct mais la durée est incorrecte
- ☐ La durée de l'allocation est correcte mais le montant est incorrect
- ☐ Le montant et la durée de l'allocation sont incorrects

Quel est votre avis sur le montant de 600€ pour les adultes en maladie/invalidité ou en accident du travail? *

- ☐ Ce montant semble élevé
- ☐ Ce montant semble correct
- ☐ Ce montant semble faible

Revenu pour les pensionnés, prépensionnés ou personnes en régime de retraite anticipée

Je propose de mettre en place un revenu universel de 900€ par mois pour les personnes atteignant l'âge de 65 ans. Celles-ci bénéficieraient d'un bonus de 25€ par année de carrière prestée. Plus les Belges travaillent, plus leur retraite est élevée.

Si la personne est en régime de retraite anticipée (elle a au moins 60 ans et 42 années de carrière) : octroi d'un montant de 900€ par mois mais également d'un bonus de 25€ par année de carrière prestée (1050€ supplémentaires pour 42 années de carrière).

Si la personne est prépensionnée : octroi de 500€ cumulés au paiement par l'entreprise de 80% du dernier salaire brut jusqu'à 65 ans.

Quel est votre avis sur le revenu universel de retraite de 900€ par mois? *

- ☐ Le montant semble élevé
- ☐ Le montant semble correct
- ☐ Le montant semble faible

Quel est votre avis sur le bonus de 25€ par année de travail prestée? *

- ☐ Le montant du bonus semble élevé
- ☐ Le montant du bonus semble correct
- ☐ Le montant du bonus semble faible

Quels types d'allocations du revenu universel pour les personnes en âge de travailler vous semblent primordiaux? (aucune ou plusieurs cases à cocher)

- ☐ Montant de 900€ par mois pour toutes les personnes en âge de travailler
- ☐ Montant de 600€ par mois pour les personnes en maladie-invalidité et en accident du travail
- ☐ Montant de 1000€ pendant 12 mois pour les salariés licenciés

Quels types d'allocations du revenu universel pour les personnes en âge de travailler seraient à supprimer? (aucune ou plusieurs cases à cocher)

- ☐ Montant de 900€ par mois pour toutes les personnes en âge de travailler
- ☐ Montant de 600€ par mois pour les personnes en maladie-invalidité et en accident du travail
- ☐ Montant de 1000€ pendant 12 mois pour les salariés licenciés

Le revenu universel de retraite vous semble plus méritocratique (basé sur le mérite) que le système actuel? *

- ☐ OUI
- ☐ NON

Une carrière de 42 années vous semble-t-elle suffisante pour bénéficier d'une retraite anticipée? *

- ☐ OUI
- ☐ NON, le nombre d'années de carrière est trop élevé
- ☐ NON, le nombre d'années de carrière est trop faible

Quel est votre avis sur la proposition de revenu de prépension de 500€ cumulé à 80% du dernier salaire brut? (une ou plusieurs cases à cocher) *

- ☐ Le montant me semble correct
- ☐ Le montant me semble incorrect car la part de l'Etat devrait être supérieure
- ☐ Le montant me semble incorrect car la part de l'Etat devrait être inférieure
- ☐ Le montant me semble incorrect car la part de l'entreprise devrait être supérieure
- ☐ Le montant me semble incorrect car la part de l'entreprise devrait être inférieure

Questions subsidiaires	
Estimez-vous que notre pays est géré par un nombre excessif de niveaux de pouvoir ? (communal, provincial, communautaire, régional, fédéral) * ☐ OUI ☐ NON	Faut-il supprimer le revenu universel pour les revenus élevés ? * ☐ OUI ☐ NON (ne pas répondre à la question ci-dessous)
Etes-vous satisfait de notre système de sécurité sociale? * ☐ OUI ☐ NON	Si oui, à partir de quel niveau de revenu ? ☐ Plus de 3.000€ net par ménage ☐ Plus de 4.000€ net par ménage ☐ Plus de 5.000€ net par ménage ☐ Plus de 6.000€ net par ménage ☐ Plus de 7.000€ net par ménage ☐ Plus de 8.000€ net par ménage ☐ Plus de 9.000€ net par ménage ☐ Plus de 10.000€ net par ménage ☐ Autre montant plus important
Jugez-vous les montants octroyés actuellement pour le revenu d'intégration sociale, les allocations de chômage ou les allocations de mutuelle trop élevés ? * ☐ OUI, ils semblent élevés ☐ NON, ils semblent corrects ☐ NON, ils semblent faibles	Avec un revenu universel de 900€ par mois pour les personnes en âge de travailler, opteriez-vous pour un métier plus épanouissant mais moins bien rémunéré? * ☐ OUI ☐ NON
Estimez-vous qu'il y a des dysfonctionnements/abus dans notre système de sécurité sociale actuel? * ☐ OUI ☐ NON	Si oui, grâce à quel type de revenu universel ? (Une ou plusieurs cases peuvent être cochées) ☐ Revenu universel enfant ☐ Revenu universel étudiant ☐ Revenu universel adulte ☐ Revenu universel retraité
Avec un revenu universel de 900€ par mois pour les personnes en âge de travailler, opteriez-vous pour une réduction de votre temps de travail ? * ☐ Je souhaiterais réduire mon temps de travail ☐ Je souhaiterais conserver mon temps de travail	L'instauration d'un revenu universel pourrait-il inciter une partie de la population mondiale à venir vivre en Belgique? * ☐ OUI ☐ NON
Pensez-vous que ce revenu universel puisse augmenter le niveau de vie des Belges d'un point de vue financier? * ☐ OUI ☐ NON	En général, êtes-vous pour ou contre ma proposition de revenu universel ? * ☐ POUR ☐ CONTRE
Le revenu universel impacterait-il positivement votre bien-être? * ☐ OUI ☐ NON	Quel est votre sexe ? * ☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre : _____
Pensez-vous que ce système pourrait réduire les inégalités dans notre pays ? * ☐ OUI ☐ NON (ne pas répondre à la question ci-dessous)	

Quel est votre âge? *

- ☐ Moins de 18 ans
- ☐ 18-25 ans
- ☐ 26-35 ans
- ☐ 36-45 ans
- ☐ 46-55 ans
- ☐ 56-65 ans
- ☐ Plus de 65 ans

A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous? *

- ☐ Etudiant secondaire
- ☐ Etudiant aux études supérieures
- ☐ Etudiant en formation qualifiante
- ☐ Salarié
- ☐ Indépendant
- ☐ Fonctionnaire
- ☐ Sans emploi
- ☐ Homme / femme au foyer
- ☐ Personne en régime anticipé de retraite
- ☐ Pré-retraité
- ☐ Retraité
- ☐ Autre : _____

Dans quelle province vivez-vous ? *

- ☐ Bruxelles-Capitale
- ☐ Province d'Anvers
- ☐ Province du Brabant Flamand
- ☐ Province du Brabant Wallon
- ☐ Province de Flandre Occidentale
- ☐ Province de Flandre Orientale
- ☐ Province du Hainaut
- ☐ Province de Liège
- ☐ Province du Limbourg
- ☐ Province du Luxembourg
- ☐ Province de Namur
- ☐ Autre pays

Dans quelle tranche de revenu net vous situez-vous? (**question non obligatoire**)

- ☐ Moins de 2.500€
- ☐ 2.500€ à 3.999€
- ☐ 4.000€ ou plus

Annexe 36 – Mon questionnaire en ligne sur le revenu universel en néerlandais (Google form)

Een universeel basisinkomen in België: utopie of realiteit?

In het kader van mijn masteropleiding Managementwetenschappen aan de Louvain School of Management voer ik een studie uit over de mogelijke invoering van een universeel basisinkomen van 900 euro dat aan elke Belgische burger zou worden toegekend. Dit voorstel is hypothetisch en voorspelt geenszins een toekomstige overheidsmaatregel.

Deze vragenlijst is anoniem en vertrouwelijk. Je gegevens worden in geen geval doorgegeven.

Het zal ongeveer tien minuten duren om de vragenlijst in te vullen.

Alvast bedankt voor uw hulp!

François Rouard

francois.rouard@gmail.com [Changer de compte](#)

Non partagé

* Indique une question obligatoire

Bent u bekend met het concept van een universeel inkomen? *

- ☐ JA
- ☐ NEE

Universeel basisinkomen voor kinderen

Ik stel een netto basisbedrag van €100 per maand per kind voor, dat gecombineerd zou kunnen worden met bepaalde sociale aanvullingen. Deze zouden omvatten

+ Een bonus van €12/maand, voor elke extra 3 jaar (€112 = 3 jaar, ..., €160 = 15 jaar).

+ Een geboorte- of adoptiepremie van €750.

+ Een maandelijks bonus van €90 voor wezen van één ouder en €230 voor wezen van twee overleden ouders.

+ Een bonus van €75 (€115 indien eenoudergezin) per maand als het inkomen van de ouders minder is dan €31.603,68 bruto per jaar of €40 (€65 indien eenoudergezin) per maand als het inkomen van de ouders minder is dan €51.000 bruto per jaar.

+ Een extra bonus van €25 per maand als een ouder langer dan 6 maanden gewond is geraakt op het werk.

+ Een maandelijks bonus van €80 per kind als een van de ouders gehandicapt is maar niet werkt.

Wat is jouw mening over een voorstel voor een universeel basisinkomen van €100? *

- ☐ Dit bedrag lijkt hoog
- ☐ Dit bedrag lijkt redelijk
- ☐ Dit bedrag lijkt laag

Section sans titre Uitleg van het universeel basisinkomen

Het universeel basisinkomen bestaat uit een vast bedrag (berekend op nettobasis) dat periodiek en individueel aan alle Belgische burgers wordt betaald, dat kan worden gecombineerd met andere inkomsten en waarvoor ze geen tegenprestatie ontvangen.

Het doel van het universeel basisinkomen zou zijn om de burgers te bevrijden van de controle van de staat en de verplichtingen van het werk.

Het doel van de staat van zijn kant zou zijn om de groeiende armoede en ongelijkheid tussen de Belgen te verminderen.

Mijn voorstel voor een universeel basisinkomen is onderverdeeld in vier verschillende componenten die overeenkomen met vier periodes in ons leven.

- 1) Een inkomen voor kinderen.
- 2) Een universeel basisinkomen voor studenten (middelbare school/universiteit/kwalificerende opleiding).
- 3) Een inkomen voor mensen in de werkende leeftijd (met uitzondering van studenten).
- 4) Een inkomen voor gepensioneerden, bruggepensioneerden of mensen met vervroegd pensioen.

Wat vindt u van de afschaffing van de toeslag voor grote gezinnen (vaste toelage * vanaf het derde kind)?

- ☐ Helemaal mee eens
- ☐ Enigszins mee eens
- ☐ Neutraal
- ☐ Enigszins mee oneens
- ☐ Helemaal mee oneens

Welke sociale supplementen vindt u essentieel? (geen of meer dan één vakje aankruisen)

- ☐ Alle toeslagen
- ☐ Geen enkele toeslag
- ☐ Bonus gekoppeld aan veranderingen in de leeftijd van het kind
- ☐ Geboorte- of adoptiepremie
- ☐ Premie voor wezen
- ☐ Premie voor laag inkomen
- ☐ Premie voor alleenstaande ouders
- ☐ Premie voor arbeidsongevallen
- ☐ Premie als de ouder gehandicapt en werkloos is

Welke sociale toeslagen moeten worden afgeschaft (geen of meer dan één vakje aankruisen)?

- ☐ Alle toeslagen
- ☐ Geen enkele toeslag
- ☐ Bonus gekoppeld aan veranderingen in de leeftijd van het kind
- ☐ Geboorte- of adoptiepremie
- ☐ Premie voor wezen
- ☐ Premie voor laag inkomen
- ☐ Premie voor alleenstaande ouders
- ☐ Premie voor arbeidsongevallen
- ☐ Premie als de ouder gehandicapt en werkloos is

Zou het systeem van het universeel basisinkomen een impact kunnen hebben op het geboortecijfer in België? *

- ☐ Belgen zouden meer kinderen hebben
- ☐ De Belgen zouden minder kinderen hebben
- ☐ Er zou geen impact zijn op het aantal kinderen

Denk je dat jongeren in financiële moeilijkheden hun studies zouden kunnen betalen dankzij deze premies? *

- ☐ JA
- ☐ NEE
- ☐ Alleen studenten die alleen wonen
- ☐ Alleen studenten die bij hun ouders wonen
- ☐ Alleen studenten die een opleiding volgen die tot een kwalificatie leidt
- ☐ Alleen studenten in het hoger onderwijs

Wat is je mening over het voorgestelde herhalingsstelsel? *

- ☐ Ernstig
- ☐ Correct
- ☐ genereus

Wat is uw mening over de bedragen die worden toegekend als onderdeel van het universele basisinkomen voor studenten (€120, €220, €250, €800 en €1200)? *

- ☐ Alle bedragen zijn te laag
- ☐ Sommige bedragen zijn te laag
- ☐ De bedragen zijn correct
- ☐ Sommige bedragen zijn te hoog
- ☐ Alle bedragen zijn te hoog

Universeel basisinkomen voor studenten

Ik stel voor om een universeel basisinkomen voor studenten in de volgende categorieën in te voeren:

- Voor studenten die bij hun ouders wonen en hoger onderwijs volgen: een bedrag van €120 per maand bovenop het universeel basisinkomen voor kinderen dat op de vorige pagina wordt beschreven.

- Als de student in een kot of in een gemeenschapswoning woont: €250 per maand bovenop het universele basisinkomen voor kinderen.

- Voor studenten die bij hun ouders wonen en een opleiding volgen die tot een kwalificatie leidt: 220 euro per maand per kind. Dit bedrag wordt gecombineerd met het universeel basisinkomen voor kinderen en het salaris dat wordt ontvangen in het kader van een leercontract.

- Voor studenten die niet meer bij hun ouders wonen en hoger onderwijs volgen: een universeel basisinkomen van €1.200 per maand.

- Voor studenten die niet meer bij hun ouders wonen en een opleiding volgen die tot een diploma leidt: een universeel basisinkomen van 800 euro per maand.

Volgens mijn voorstel zou de staat slechts één herhalingsjaar toestaan tijdens de 3 jaar van het baccalaureaat en een bijkomende verdubbeling voor de twee jaar van de masteropleiding. Voor studenten die kwalificatiecursussen volgen, zou slechts één herhaling worden getolereerd.

Zou u positief beïnvloed zijn door deze financiële steun van de staat om hoger of verder onderwijs te volgen? *

- | | | | | | | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| Zeer mee oneens | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | Helemaal mee eens |

Welke van deze bedragen zijn te laag? (Geldt niet voor mensen die hierboven "de bedragen zijn juist" hebben aangekruist) *

- ☐ Geen
- ☐ Alle
- ☐ 120€
- ☐ 220€
- ☐ 250€
- ☐ 800€
- ☐ 1200€

Welke van deze bedragen zijn juist? *

- ☐ Geen
- ☐ Alle
- ☐ 120€
- ☐ 220€
- ☐ 250€
- ☐ 800€
- ☐ 1200€

Welke van deze bedragen zijn hoog? (Geldt niet voor mensen die het vakje "bedragen zijn correct" hebben aangekruist)

- ☐ Geen
- ☐ Alle
- ☐ 120€
- ☐ 220€
- ☐ 250€
- ☐ 800€
- ☐ 1200€

Welke soorten universeel basisinkomen voor studenten zijn volgens jou het belangrijkste? (Geen of meer dan één vakje aankruisen)

- ☐ Uitkering voor studenten hoger onderwijs zonder kot
- ☐ Uitkering voor studenten in het hoger onderwijs met een kot
- ☐ Uitkering voor alleenstaande studenten in het hoger onderwijs
- ☐ Uitkering voor studenten in een kwalificerende opleiding die bij hun ouders wonen
- ☐ Uitkering voor alleenwonende gekwalificeerde studenten

- ☐ Uitkering voor studenten hoger onderwijs zonder kot
- ☐ Uitkering voor studenten in het hoger onderwijs met een kot
- ☐ Uitkering voor alleenstaande studenten in het hoger onderwijs
- ☐ Uitkering voor studenten in een kwalificerende opleiding die bij hun ouders wonen
- ☐ Uitkering voor alleenwonende gekwalificeerde studenten

Welke soorten universele basisuitkeringen voor studenten moeten worden afgeschaft? (Geen of meer dan één vakje aankruisen)

- ☐ Uitkering voor studenten hoger onderwijs zonder kot
- ☐ Uitkering voor studenten in het hoger onderwijs met een kot
- ☐ Uitkering voor alleenstaande studenten in het hoger onderwijs
- ☐ Uitkering voor studenten in een kwalificerende opleiding die bij hun ouders wonen
- ☐ Uitkering voor alleenwonende gekwalificeerde studenten

Woonde je/ woon je bij je ouders tijdens je opleiding (na 18 jaar)? *

- ☐ Tijdens alle opleidingsjaren
- ☐ Tijdens enkele opleidingsjaren
- ☐ Tijdens geen enkel jaar van de opleiding

Revenu universel de base pour les personnes en âge de travailler (hors étudiants)

Ik stel voor om een universeel basisinkomen van 900 euro per maand in te voeren voor iedereen in de werkende leeftijd (met uitzondering van studenten).

Dit bedrag zou gecombineerd kunnen worden met andere soorten inkomsten. Het zou echter niet worden gecombineerd met andere bestaande sociale uitkeringen (werkloosheidsuitkering, ziekteverzekering, inkomen voor sociale integratie, enz.)

Ik zou ook twee extra uitkeringen voor volwassenen willen creëren.

- 1) Een uitkering van 1000 euro per maand gedurende 12 maanden, alleen voor ontslagen werknemers (kan worden gecombineerd met het universele basisinkomen voor volwassenen).
- 2) Een uitkering van 600 euro per maand voor werknemers die ziek of gehandicapt zijn of een arbeidsongeval hebben (kan worden gecombineerd met het universele basisinkomen voor volwassenen).

Wat vind je van de €900 voor mensen in de werkende leeftijd? *

- ☐ Dit bedrag lijkt hoog
- ☐ Dit bedrag lijkt redelijk
- ☐ Dit bedrag lijkt laag

Zou deze toelage van 900 euro per maand je aanmoedigen om huisvrouw te worden? *

- ☐ JA
- ☐ NEE

Wat is je mening over het vervangen van bestaande sociale uitkeringen (werkloosheidsuitkering, ziekte-en invaliditeitsverzekering, leefloon enzovoort) door een universeel basisinkomen van €900? *

- ☐ Een uitstekend idee
- ☐ Een slecht idee

Wat is uw mening over de aanvullende uitkering van 1000 euro per maand gedurende 12 maanden voor mensen die ontslagen zijn? *

- ☐ Het bedrag en de duur van de uitkering zijn correct
- ☐ Het bedrag van de uitkering is juist, maar de duur is onjuist
- ☐ De duur van de vergoeding is juist maar het bedrag is onjuist
- ☐ Het bedrag en de duur van de vergoeding zijn onjuist

Wat is je mening over de €600 voor volwassenen die ziekte en invaliditeit zijn of een arbeidsongeval hebben? *

- ☐ Dit bedrag lijkt hoog
- ☐ Dit bedrag lijkt redelijk
- ☐ Dit bedrag lijkt laag

Wat is je mening over de €600 voor volwassenen die ziekte en invaliditeit zijn of een arbeidsongeval hebben? *

☐ Dit bedrag lijkt hoog
☐ Dit bedrag lijkt redelijk
☐ Dit bedrag lijkt laag

Welke soorten universele basisinkomens voor mensen in de werkende leeftijd zijn volgens jou het belangrijkste? (geen of meerdere vakjes aankruisen)

☐ 900€ per maand voor alle mensen in de werkende leeftijd
☐ 600€ per maand voor mensen die ziek of invaliditeit zijn of een arbeidsongeval hebben gehad
☐ 1.000 gedurende 12 maanden voor ontslagen werknemers

Welke soorten universele basisinkomens voor mensen in de werkende leeftijd moeten worden afgeschaft? (geen of meer dan één vakje aankruisen)

☐ 900€ per maand voor alle mensen in de werkende leeftijd
☐ 600€ per maand voor mensen die ziek of invaliditeit zijn of een arbeidsongeval hebben gehad
☐ 1.000 gedurende 12 maanden voor ontslagen werknemers

Lijkt het universele basispensioen je meer meritocratisch (gebaseerd op verdienste) dan het huidige systeem? *

☐ JA
☐ NEE

Denk je dat 42 jaar lang genoeg is om in aanmerking te komen voor vervroegd pensioen? *

☐ JA
☐ NEE, het aantal jaren is te hoog
☐ NEE, het aantal jaren is te laag

Wat vindt u van het voorgestelde inkomen voor vervroegd pensioen van een bedrijf van €500 tegen 80% van uw laatste brutosalaris? *

☐ Het bedrag lijkt me juist
☐ Het bedrag lijkt me onjuist omdat het aandeel van de staat hoger zou moeten zijn
☐ Het bedrag lijkt me onjuist omdat het aandeel van de staat lager zou moeten zijn
☐ Het bedrag lijkt me onjuist omdat het aandeel van de onderneming lager zou moeten zijn

Inkomen voor gepensioneerden, vervroegd pensioen van een bedrijf of mensen met vervroegd pensioen

Ik stel voor om een universeel basisinkomen van €900 per maand in te voeren voor mensen die 65 jaar worden. Zij zouden een bonus van €25 per dienstjaar ontvangen. Hoe meer Belgen werken, hoe hoger hun pensioen.

Wie met vervroegd pensioen gaat (60 jaar of ouder en 42 jaar gewerkt), ontvangt €900 per maand, plus een bonus van €25 per dienstjaar (een extra €1.050 voor 42 dienstjaren).

Als de persoon bedrijf met vervroegd pensioen is gegaan: €500 plus betaling door het bedrijf van 80% van het laatste brutosalaris tot de leeftijd van 65 jaar.

Wat is uw mening over het universele basispensioeninkomen van 900 euro per maand? *

☐ Het bedrag lijkt hoog
☐ Het bedrag lijkt redelijk
☐ Het bedrag lijkt laag

Wat vindt u van de bonus van €25 per gewerkt jaar? *

☐ Het bedrag van de bonus lijkt hoog
☐ De hoogte van de bonus lijkt redelijk
☐ Het bedrag van de bonus lijkt laag

Een universeel basisinkomen in België: utopie of realiteit?

francois.rouard@gmail.com [Changer de compte](#)  Brouillon enregistré

 Non partagé

* Indique une question obligatoire

Subsidiaire vragen

Vind je dat ons land wordt bestuurd door te veel bestuursniveaus (gemeentelijk, provinciaal, gemeentelijk, regionaal, federaal)? *

☒ JA
☐ NEE

Bent u tevreden met ons sociale zekerheidssysteem? *

☐ JA
☐ NEE

Vindt u de bedragen die momenteel worden toegekend voor het leefloon, de werkloosheidsuitkering of de aanvullende uitkering te hoog? *

☐ JA, ze lijken hoog
☐ NEE, ze lijken redelijk
☐ NEE, ze lijken laag

Denkt u dat er tekortkomingen/misbruiken zijn in ons huidige socialezekerheidssysteem? * ☐ JA ☐ NEE	Zou u met een universeel basisinkomen van €900 per maand voor mensen in de werkende leeftijd kiezen voor een meer bevredigende maar minder goed betaalde baan? * ☐ JA ☐ NEE
Moet het universeel basisinkomen voor veelverdieners worden afgeschaft? * ☐ JA ☐ NEE (onderstaande vraag niet beantwoorden)	Met een universeel basisinkomen van €900 per maand voor mensen in de werkende leeftijd, zou je ervoor kiezen om minder te gaan werken? * ☐ Ik zou mijn werkuren willen verminderen ☐ Ik zou mijn werkuren willen behouden
Zo ja, op welk inkomensniveau? ☐ Meer dan €3.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €4.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €5.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €6.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €7.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €8.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €9.000 netto per huishouden ☐ Meer dan €10.000 netto per huishouden ☐ Ander hoger bedrag	Denkt u dat dit universeel basisinkomen de levensstandaard van de Belgen financieel zou kunnen verhogen? * ☐ JA ☐ NEE
	Zou het universeel basisinkomen een positieve invloed hebben op uw welzijn? * ☐ JA ☐ NEE
Denk je dat dit systeem de ongelijkheid in ons land kan verminderen? * ☐ JA ☐ NEE	Wat is uw leeftijd? * ☐ Onder 18 jaar ☐ 18-25 jaar ☐ 26-35 jaar ☐ 36-45 jaar ☐ 46-55 jaar ☐ 56-65 jaar ☐ Ouder dan 65 jaar
Zou de invoering van een universeel basisinkomen een deel van de wereldbevolking kunnen aanmoedigen om in België te komen wonen? * ☐ JA ☐ NEE	
Ben je in het algemeen voor of tegen mijn voorstel voor een universeel basisinkomen? * ☐ VOOR ☐ TEGEN	Tot welke socio-professionele categorie behoort u? * ☐ Middelbare student ☐ Student hoger onderwijs ☐ Student die een opleiding volgt die tot een kwalificatie leidt ☐ Werkzaam ☐ Zelfstandig ☐ Ambtenaar ☐ Werkloos ☐ Huisman huisvrouw ☐ Vervroegd gepensioneerde van een bedrijf ☐ Vervroegd gepensioneerde ☐ Gepensioneerde ☐ Andere
Wat is uw geslacht? ☐ Mannelijk ☐ Vrouw	
Wat is uw leeftijd? * ☐ Onder 18 jaar ☐ 18-25 jaar	

In welke provincie woon u?

- ☐ Brussel-Hoofdstad
- ☐ Provincie Antwerpen
- ☐ Provincie Henegouwen
- ☐ Provincie Limburg
- ☐ Provincie Luik
- ☐ Provincie Luxemburg
- ☐ Provincie Namen
- ☐ Provincie Oost-Vlaanderen
- ☐ Provincie Vlaams-Brabant
- ☐ Provincie Waals-Brabant
- ☐ Provincie West-Vlaanderen
- ☐ Ander land

In welke netto-inkomenscategorie valt u? (niet-verplichte vraag)

- ☐ Minder dan €2.500
- ☐ 2.500€ à 3.999€
- ☐ 4.000€ of meer